

2024

Les Jeux olympiques
n'ont pas eu lieu

*suivi de Vingt et une thèses
sur le siècle du sport*

Marc Perelman

© Éditions du Détour, Bordeaux, 2021.
30, rue Buchou, 33800 Bordeaux.
www.editionsdudetour.com
Diffusion : CDE — distribution : Sodis.

Conception graphique :
Richard Cousin — yumyum.fr
Correction ortho-typographique :
Valérie Tougard.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée ou transmise sous quelque forme que ce soit, électronique ou mécanique, photocopie ou enregistrement, sans autorisation préalable écrite de l'éditeur. Tous les efforts ont été mis en œuvre pour identifier correctement les sources et les droits d'auteur de chaque texte et image. L'éditeur présente ses excuses en cas d'erreur ou d'omission, qu'il s'engage à corriger lors de futures éditions.

ISBN : 979-10-97079-50-5.
Dépôt légal : janvier 2021.
N° d'impression : 2050926.

UNE FOI IRRÉPRESSIBLE DANS LES JEUX OLYMPIQUES

LE PHILOSOPHE ET MATHÉMATICIEN Blaise Pascal a cherché à prouver par la logique qu'il était préférable de croire en Dieu plutôt que de ne pas croire en lui. Pour Pascal, il est de l'intérêt, y compris des incroyants, de croire en Dieu (bien que, du point de vue de la raison, rien ne prouve son existence): il s'agit d'un « pari » sur l'avenir. Croire en Dieu apporte en effet plus de bénéfices que de ne pas croire, puisque cela ne peut mener qu'au paradis.

Il n'est pas absurde d'affirmer qu'en matière de Jeux olympiques se pose aujourd'hui le même dilemme: croire ou ne pas croire aux JO, telle est peut-être l'ultime interrogation.

En tout cas, ne pas croire aux JO (à leurs supposées vertus) reviendrait à se mettre à l'écart du progrès, voire à se placer à côté d'un mouvement irrésistiblement humaniste. À l'inverse, y croire serait la garantie d'une immense chance historique. Ainsi se manifeste une véritable « foi » dans les JO, dans leur avenir; une adhésion

presque irrationnelle, une croyance en leur positivité absolue. À cette foi sont en permanence associés les termes de « culture », d'« éducation », de « joie » (certes dans « l'effort ») énoncés dans la Charte olympique.

Tous les deux ans, les JO d'hiver et d'été, en alternance, s'invitent pendant une quinzaine de jours dans la vie quotidienne de milliards d'individus (les JO rassemblent, par le biais de la télévision, le plus grand nombre de téléspectateurs dans le monde, estimé à environ trois à quatre milliards pendant un mois). Pendant les sept ans de leur préparation, les JO rythment aussi leur vie quotidienne et nourrissent cette croyance diffuse en une organisation meilleure de la société, qui serait alors plus élevée spirituellement et corporellement. On peut pousser le parallélisme en disant que les JO possèdent leur doctrine (la Charte olympique), leurs officiants (les dirigeants), leurs espaces sacrés (les stades), leurs cultes (souvent primitifs), leurs rites et rituels, leur liturgie, leurs fidèles, leurs excommuniés et leurs dissidents, leurs enfers (les dopés) et leur paradis (le podium); bref leur propre religion — certes profane, mais religion tout de même. Ce que le baron Pierre de Coubertin appelait en son temps la « religion athlétique » n'est ni plus ni moins que la grande religion effective des temps actuels, caractérisée par des communions magiques de masse, le surgissement d'un univers simple et merveilleux, l'établissement d'un lieu enchanté de manifestation des puissances collectives où la foi est obligatoire; doxologie vivace, immortelle, engendrée par les olympiades, tous les quatre ans.

Et pourtant, il y a des incroyants (dont je suis) qui refusent de parier sur l'avenir olympique ou sur cette

«olympisation» du monde, à laquelle le baron Pierre de Coubertin voulait assujettir l'avenir de l'humanité.

Jusqu'en juillet 2024 (date prévue de leur ouverture à Paris) les Jeux olympiques, ou plus précisément leur préparation, vont occuper non seulement une grande partie des commentaires politiques mais aussi le «terrain», au sens matériel du terme. Les médias (presse, télévision, radio, réseaux sociaux...) produisent déjà des flots ininterrompus d'informations et de discours relatifs aux travaux mis en œuvre et, en particulier, concernant les chantiers qui bousculent, non sans violence, le territoire et reconfigurent les anciens équilibres fragiles de Paris et de la Seine-Saint-Denis. Paris, la capitale, subit le plus vaste et le plus long chantier depuis Haussmann, par une transformation profonde et brutale de son système viaire : rétrécissement des places, des boulevards et avenues, installation de pistes cyclables, interdiction de circulation sur certaines voies, piétonisation progressive du centre... Sans parler de la création de plusieurs nouvelles lignes de transport (métro) et de nouvelles gares à sa périphérie. On a évoqué le chiffre extraordinaire de plus de 7 000 points de travaux en cours et au même moment. Or, ce sont les JO qui ont enclenché ces travaux et qui en sont directement responsables, provoquant pendant plusieurs années un embouteillage permanent (sans parler de la pollution afférente) et inédit, malgré les dénégations de la maire de Paris, Anne Hidalgo.

Cette préparation aux JO a, de fait, démarré le 13 septembre 2017 à Lima, au Pérou, le jour où le Comité international olympique (CIO), unanime, par le biais d'un simulacre de vote à main levée, a décidé

d'attribuer à la ville de Paris (désormais seule candidate) l'organisation des JO de 2024. À partir de cette date, la préparation des JO est organisée dans le cadre institutionnel délimité par le contrat de ville hôte, signé entre trois entités : le CIO et la Ville de Paris, associée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Or, si les JOP (Jeux olympiques et paralympiques) ne durent qu'un mois (deux fois quinze jours s'étalant, avec une pause d'un mois, de la fin juillet à début septembre 2024), la préparation des JO dure sept années. Et durant ces années, les événements, polémiques et controverses qui nourrissent l'actualité vont devoir, plus ou moins directement, tenir compte de l'événement sportif à venir et se greffer à sa préparation.

Un événement extraordinaire, on en a déjà connu un avec l'incendie destructeur de la charpente, d'une partie des voûtes et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris, en avril 2019. Celles-ci se sont consumées, puis effondrées, l'ensemble entraînant dans sa chute la couverture en plomb (avec des conséquences sanitaires dues à cette matière). De l'intérieur de la cathédrale, on voyait le ciel... Face à cette catastrophe, les réactions furent immédiates et bien sûr nombreuses, du président de la République ou de la maire de Paris, en passant par le Premier ministre, les ministres de l'Intérieur et de la Culture. Toutes les déclarations qui ont suivi ont affirmé la nécessité de « reconstruire » Notre-Dame (il s'agit en fait d'une restauration longue et délicate puisque Notre-Dame n'a fort heureusement pas été détruite) « pour l'ouverture des JO en juillet 2024 ». Cette date de juillet 2024 est devenue, en une nuit, une nouvelle date butoir. En quelque sorte, Notre-Dame doit prendre part à

la course olympique; elle doit gagner, elle aussi, sa participation aux JO en tant que concurrent comme un autre. Cette captation opportuniste de l'édifice, faisant suite à l'épreuve du feu qu'elle a subie, s'inscrit d'ailleurs dans l'idée d'une captation plus générale, éminemment symbolique, des monuments franciliens dans le cadre du contrat passé entre le président du CIO (Thomas Bach), la maire de Paris (Anne Hidalgo¹) et le président du CNOSF (Denis Masseglia).

Second événement planétaire: l'irruption et la transmission du Coronavirus (la Covid-19). L'épidémie, puis la pandémie, a obligé les instances de gouvernement du sport (CIO, Fifa...) à reporter la plupart des grandes manifestations prévues durant l'année 2020. Les JO de Tokyo ont donc eu lieu en juillet et août 2021 tout en conservant le sigle «Tokyo 2020». Si, de son côté, le CIO est bien assuré dans le cas d'une annulation des JO (une annulation estimée à 65 milliards d'euros avec pour conséquence la chute brutale du PIB du Japon) ou de leur report (estimé à 5 milliards d'euros), il n'en est pas

1. Avant de devenir le fer de lance des JO, Anne Hidalgo s'y était d'abord opposée: «[...] les Jeux, c'est très joli, mais il n'y a pas une ville engagée pour les Jeux qui s'y soit retrouvée sur le plan financier.» (BFMTV, 10 février 2015) Elle avait même déclaré quelques mois auparavant: «Les Jeux, ça coûte cher, la candidature coûte cher. Et les Jeux dispendieux, ce n'est plus d'actualité.» (lefigaro.fr, 6 novembre 2014) La dette de la ville de Paris s'élevait à 5,9 milliards d'euros fin 2019, soit environ 3 000 euros par Parisien; et cette dette n'était pas endiguée par la multiplication par trois du prix du ticket de stationnement pour les riverains, ni par l'augmentation de 40 % du tarif des cantines et de 100 % de celui des conservatoires. Les JO vont accélérer l'endettement de Paris avec un nouveau record olympique en 2020, à plus de six milliards d'euros... Et en 2024?

de même de la ville de Tokyo qui paiera la totalité de la facture du report du fait de la pérennisation des emplois pendant une année, du remboursement des frais d'hôtel, de transport, des appartements mis en vente mais non attribués, etc. Le président du CIO a pris tout son temps pour décider du report des JO de Tokyo (le 24 mars 2020). Et celui-ci le fut sous la seule pression d'athlètes et de plusieurs comités olympiques nationaux (Australie, Brésil, Canada, Norvège, Royaume-Uni). Thomas Bach n'avait entre-temps cessé de tergiverser voire de souhaiter proroger cette décision jusqu'à quatre jours avant de produire un communiqué se donnant encore quatre semaines de réflexion supplémentaires, alors que la pandémie faisait déjà de nombreuses victimes. Les JO d'abord, la santé ensuite.

En France, la sortie (le 11 mai 2020) du confinement engagé le 16 mars 2020 a été l'affaire de Jean Castex. Avant de devenir le 24^e premier ministre de la V^e République, ce dernier avait été nommé « Monsieur déconfinement » alors qu'il assurait les fonctions de délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, de délégué interministériel aux Grands événements sportifs, et enfin de président de l'Agence nationale du sport (un organisme de promotion de la haute performance soutenu par l'État). Ses nouvelles fonctions en disent long sur une nomination orientée par la volonté du chef de l'État et de son gouvernement d'associer directement la sortie de la crise sanitaire liée à la Covid-19 aux JO de Paris 2024.

Loin de l'émotion qui étreint ceux qui veulent croire au miracle des Jeux, je me propose ici d'analyser le cœur du projet olympique et de ses valeurs, ainsi que

les conséquences sociopolitiques sur nos territoires et dans nos vies, de l'idéologie qu'il défend puissamment.

Je me suis astreint à l'étude, la plus précise possible, de l'organisation matérielle, idéologique et politique de cet événement. Seuls quelques protagonistes, associés aux nombreuses phases de la mise en œuvre des JO, connaissent les textes qui prévoient la forme globale que vont prendre les JO de Paris 2024. Ce sont notamment le socle contractuel du projet olympique (contrat de ville hôte et lois olympiques et paralympiques) et les documents préparatoires (dossier de candidature) – documents publics et pourtant les moins étudiés, les plus invisibles, si l'on peut dire.

Cette littérature grise est pourtant fort instructive, avec des documents abondants, très descriptifs, allant dans les moindres détails d'une organisation minutieuse, adoptant souvent le jargon de la communication actuelle jusqu'au slogan, avec un grand souci de lisibilité malgré son sabir. Ils sont produits par les diverses structures de préparation aux JO et de livraison des équipements (CIO, groupement d'intérêt public Paris 2024, puis comité d'organisation des Jeux olympiques, Solideo²), les institutions étatiques et paraétatiques (ministères, conseils départementaux, etc.), contrats préalables à la mise en œuvre matérielle des JO, à leur réussite et à l'héritage de l'ensemble des équipements qui leur sont associés.

À les lire, à quoi ressemble finalement ce fameux idéal olympique? Au-delà des termes toujours dithyrambiques associés à l'olympisme et que les édiles olympiques emploient à satiété. Il faut dire que la confusion

2. On trouvera en fin de volume un glossaire des termes utilisés dans cet ouvrage.

est grande. S'agit-il de «jouer»? D'emblée, les mots eux-mêmes font problème. Le terme de «Jeux olympiques» est déjà impropre car il ne correspond pas à la nature du jeu (gratuité, spontanéité, liberté du corps dans l'espace et le temps...). La réalité de la compétition sportive est différente, sinon à l'opposé, du jeu, et les Jeux olympiques ne font pas exception à cet égard.

J'ai donc tenté d'examiner au prisme de l'analyse de la «compétition» les conséquences sociales et politiques de la préparation des JO, car cette notion, matrice la plus ancrée de l'idéologie sportive, n'est certainement pas celle que nous souhaitons pour notre démocratie. La Charte olympique, sur laquelle repose tout l'édifice du Mouvement olympique est-elle le projet de société que nous appelons de nos vœux?

Parce que les JO sont l'acmé des ressorts structurels du sport dans son ensemble, je propose en fin d'ouvrage «Vingt et une thèses sur le siècle du sport», qui permettront de les mettre au jour et d'en entrevoir les conséquences.

Le sous-titre retenu pour cet ouvrage, *Les Jeux olympiques n'ont pas eu lieu*, est un clin d'œil rétrospectif à Jean Baudrillard qui, à propos de la guerre du Golfe, avait déclaré qu'elle «n'aura pas lieu» et même qu'elle «n'a pas eu lieu» (1991). Si je ne partage pas ses analyses lorsque le philosophe qualifiait la guerre de «simulacre» et le réel de «faux», ou encore notre époque marquée par la violence d'«hallucination» et le lieu de cette violence de «jouissance hallucinogène», le sous-titre que nous avons retenu évoque d'abord le raté des JO au Japon qui n'ont, de fait, pas eu lieu en 2020 et qui, ayant eu lieu en 2021, ont tout de même gardé le sigle «Tokyo 2020»... Bien que le report d'une année des JO de Tokyo

ait fragilisé le *staff* de Paris 2024, Tony Estanguet n'aura eu pourtant de cesse d'affirmer que tout va bien pour conjurer le mauvais sort qui semble s'acharner depuis quelque temps sur les JO de Paris 2024. *Avoir lieu* ? Telle est *in fine* la question devenue lancinante concernant des JO dont les citoyens des villes et des pays concernés, dans une période d'instabilité sociale et de guerres (Ukraine-Russie, Israël-Hamas), semblent vouloir se détourner eu égard à ce qui est désormais considéré comme superflu.

Les derniers conflits en cours (Russie-Ukraine, Hamas-Israël) et peut-être à venir (Chine-Taïwan), d'autres encore, font la démonstration de ce qu'est concrètement l'idéologie olympique. Au-delà des QR codes et autres techniques de surveillance des populations par le truchement d'algorithmes élevés en batterie, les JO sont en effet le lieu et le moment les plus propices à une confrontation entre les belligérants d'aujourd'hui et ceux à venir : dans les stades, les piscines et les gymnases, et peu importe la Trêve olympique. Car les JO vont non seulement cristalliser les tensions entre les belligérants mais aussi et surtout les accroître ; les guerres entre les soldats vont en effet se réfracter dans les stades, les piscines et les gymnases sous les maillots nationaux des compétiteurs. Ainsi la décision assez rapide du CIO concernant les athlètes russes et biélorusses acceptés sous bannière neutre aura contribué non pas à calmer mais tout au contraire à exacerber à la fois la colère des Ukrainiens (qui avaient d'ailleurs appelé dans un premier temps au boycott des JO), celle des Russes privés de Jeux et celle de la puissante Fédération internationale d'athlétisme (qui refuse toute présence russe). Par ailleurs,

les risques en termes de sécurité seront décuplés avec la participation aux JO des athlètes israéliens et palestiniens (la Palestine n'a pas d'État, elle dispose néanmoins d'un Comité olympique).

Pour en revenir une dernière fois à nos titre et sous-titre, que l'on s'en satisfasse ou que l'on s'en désole, les JO — à ce jour — ne sont pas morts et enterrés. Par contre, ils vont peut-être disparaître dans les prochaines années ou sont déjà en train de progressivement s'éteindre dans leur réalité d'avant la Covid-19. Ce qui est en cours d'apparition concerne la possible mise en œuvre technologique d'une virtualité sportive ou olympique à venir : remplacer des épreuves matérielles et physiques dans un lieu *ad hoc* par des *e*-épreuves sans lieu. Telle est la tendance actuelle du devenir des JO, sans doute déjà là, à travers les nombreuses manifestations sportives virtuelles, à l'instar des Séries olympiques d'Esports (OES) qui se sont tenues à Singapour en juin 2023, associant le CIO, les fédérations internationales et les éditeurs de jeux vidéo.

NOTRE-DAME DE PARIS-2024

« **N**OUS REBÂTIRONS LA CATHÉDRALE plus belle encore et je veux que ce soit achevé d'ici cinq années », déclarait le président de la République, Emmanuel Macron, le 16 avril 2019, soit le lendemain de l'incendie de la charpente et de la flèche de Notre-Dame. Un an plus tard, après la suspension du chantier due à l'épidémie de coronavirus, le président de la République réitérait ses propos. « Nous reconstruirons Notre-Dame en cinq ans, ai-je promis. Nous ferons tout pour tenir ce délai [...]. Je ne crois pas que l'attentisme, le désarroi, soient une réponse au défi du temps » (elysee.fr, 15 avril 2020). Et pour se donner toutes les garanties de ne prendre aucun retard sur la date butoir de juillet 2024, le président favorise la reconstruction dite à l'identique de la flèche conçue par Viollet-le-Duc en bois de chêne et plomb, plutôt qu'un geste architectural contemporain qui aurait pris trop de temps avec l'obligation d'un concours international.

Le soir de l'incendie, le 15 avril 2019, Anne Hidalgo pouvait affirmer : « Je voudrais qu'en 2024 la cathédrale puisse accueillir le monde, puisqu'en 2024, Paris

accueillera le monde. [...] Ça ne peut pas prendre dix ans, quinze ans, ou vingt ans.» Dès le surlendemain du feu dévastateur, le CIO par la voix de son président, Thomas Bach³, faisait connaître au monde entier ses intentions généreuses. «Tout le Mouvement olympique et tout particulièrement le CIO ont été très touchés par le lien que les Français ont fait instantanément entre la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame et les Jeux olympiques de Paris 2024. [...] L'objectif d'achever cette reconstruction à temps pour Paris 2024 sera une motivation supplémentaire pour nous [car il s'agit d']un message fort sur la manière dont les Jeux olympiques sont toujours synonymes de rassemblement et visent à mettre le sport au service de l'humanité.» (lefigaro.fr, 18 avril 2019). Un don de 500 000 euros sera versé pour la «reconstruction» de la cathédrale, devenue de fait «Notre-Dame de Paris-2024» ou «Notre-Dame des Jeux». Le CIO ne versera par contre aucune contribution financière pour lutter contre le coronavirus, pourtant responsable du report des JO de Tokyo

3. Thomas Bach fut aussi le président du Ghorfa, la chambre de commerce et d'industrie arabo-allemande, soupçonnée d'organiser la vente d'armes et qui accessoirement boycotte les produits israéliens. Il est le chef du conseil de surveillance de Michael Weinig AG, une société qui fabrique des outils pour la découpe du bois et dont les actionnaires principaux sont koweïtiens. Thomas Bach bénéficie du soutien de nombre de pays arabes et surtout de l'ancien dirigeant de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), l'influent cheick koweïtien Ahmad al-Fahd al-Sabah récemment inculpé en Suisse et suspendu de son siège au CIO — où il présidait la commission de la Solidarité olympique qui répartit l'argent du CIO entre les comités nationaux olympiques, et aussi à celle de l'Association des comités nationaux olympiques (Acno).

en 2021. Ces déclarations sont marquées du sceau d'une grande confusion sur les enjeux liés à la dimension temporelle de notre époque historique. En effet, pourquoi vouloir faire coïncider l'ouverture des JO, fixée au 26 juillet 2024, avec la fin de la restauration de Notre-Dame? Se pose d'emblée la question suivante: le temps des cathédrales est-il celui de la performance olympique, voire sportive?

Opportunisme politique et mémoire confisquée

Au-delà de l'opportunité, sinon de l'opportunisme politique de définir une date butoir qui sera liée à la fin de la restauration de Notre-Dame, on voit surgir une autre grave confusion, mémorielle. Si l'incendie de la charpente et de la flèche qui se sont effondrées a ravivé la puissance mémorielle d'un lieu historicoreligieux (les bâtisseurs, la chrétienté, Paris, Victor Hugo, la guerre...), le sort de la cathédrale a été assigné à un enjeu de faible intensité: les JO de Paris en 2024. Comment la restauration de Notre-Dame (un chantier qui s'annonce gigantesque) peut-elle être corsetée par une telle date butoir? Cette volonté maligne d'une concordance des temps entre la fin de la restauration de la cathédrale et le début des JO fait donc fi de l'histoire et de la mémoire du lieu.

Doit-on rappeler que Notre-Dame possède sa propre puissance mémorielle en tant que lieu remarquable au centre de Paris, lieu religieux, lieu de rassemblement (de communion), lieu incarné de la mémoire visuelle des siècles passés avec la présence, par exemple, des trois portails de sa façade principale qui sont la transcription figurée de moments les plus mémorables de la Bible.

Or, nous avons assisté à une sorte de confiscation d'un lieu et de la mémoire de ce lieu, devenue collective et temporellement étendue au profit d'un événement sportif éphémère, étalé sur quelques jours. À un lieu et à une mémoire devenus universels, partagés entre chrétiens et non chrétiens, se substituent un lieu et une mémoire brouillés, voire confisqués parce qu'orientés à des fins sportives, en l'occurrence olympiques. L'historien Pierre Nora pointait que « la raison d'être fondamentale d'un lieu de mémoire est d'arrêter le temps, de bloquer le travail de l'oubli, de fixer un état des choses, d'immortaliser la mort, de matérialiser l'immatériel⁴ ». Je voudrais « radicaliser » cette analyse en insistant sur l'idée que le monument n'est pas un arrêt sur le temps, mais un arrêt *du* temps. Et qu'avec cet édifice que l'on a « olympisé », on assiste à un oubli majeur : l'histoire du monument en tant que monument d'histoire. De manière plus générale, Notre-Dame n'est-elle pas, dès lors, corsetée par les bornes du temps de sa restauration imposées et qui lui sont littéralement étrangères ? Le philosophe Paul Ricœur aurait parlé à son ancien assistant éditorial (Emmanuel Macron en personne) d'une « mémoire empêchée », d'une « mémoire manipulée », d'une « mémoire obligée ».

L'« olympisation » des monuments

Il faut lire avec une grande attention le *Dossier de candidature de Paris 2024* élaboré par un cabinet restreint, autour du gouvernement de François Hollande (dont

4. Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, tome I, Gallimard, collection « Quarto », 1997, p. 38.

le Premier ministre est alors Bernard Cazeneuve) et de la mairie de Paris, rédigé par le groupement d'intérêt public (Gip) Paris 2024. Ce dossier est riche, si l'on peut dire, de significations politiques sur la visée, sinon la vision, des responsables politiques et sportifs. Le monde entier, nous répète-t-on dans ce document, est invité à une fête du sport «qui unira Paris — son patrimoine exceptionnel, sa culture, son art de vivre, sa créativité...» Et encore (saber communicationnel compris): «Paris 2024 assurera des *brillant basics* et permettra à tous de gagner du temps pour profiter de *magic moments* au cœur d'une célébration que seule Paris peut garantir, livrant ainsi des Jeux qui resteront à jamais gravés dans les mémoires. Paris sera imprégnée par le sport et se transformera en Parc olympique *[sic]*. Le concept de Paris 2024 propose un modèle où le sport sera célébré à chaque coin de rue, entouré de monuments mondialement connus et de l'unique art de vivre parisien en toile de fond.»

On nous promet donc une ville durablement colonisée par l'olympisme, le CIO et ses séides locaux, et surtout la fabrication ou plus exactement la substitution d'une mémoire historique incarnée dans ses bâtiments par une pseudohistoire bricolée de performances inouïables et de records inouïs qui feraient, eux, mémoire⁵. Autrement dit, il ne s'agit, ni plus ni moins, que de l'«olympisation» (le terme est de Coubertin) ou de la «sportivisation» des monuments historiques.

5. Aux JO de Londres, en 2012, fut construit un immense centre commercial de presque 200 000 mètres carrés composé de 300 boutiques et 70 restaurants. Cette masse de béton plantée devant le stade olympique était incontournable.

Dans cette appropriation olympique du patrimoine parisien et même dionysien avec, entre autres, le château de Versailles comme futur lieu des compétitions d'équitation, le Grand Palais (escrime), la tour Eiffel (beach-volley) les Champs-Élysées-Arc de triomphe (vélo), les Invalides (tir à l'arc), le Trocadéro (triathlon), la Seine (nage libre), etc., il faudra ajouter Notre-Dame – dernière prise en date. L'expression culturelle unique de Paris et de ses monuments disparaît, écrasée dans une apothéose du divertissement (on assiste en direct à la confusion de l'art et du sport, au profit de ce dernier). Les édifices patrimoniaux parisiens servent d'ailleurs de plus en plus souvent de support sur lequel on projette des photos, des films, des récits imagés, créant ce mélange saugrenu entre art, culture et sport ; et toujours au bénéfice de ce dernier. Souvenons-nous, en 1998, du slogan «Zidane président» projeté sur la façade de l'Arc de triomphe ! Il en fut de même récemment avec l'histoire des JO sur ce même édifice.

L'espace alentour de la cathédrale pourrait d'ailleurs être vite privatisé, dans le cadre défini par un vaste projet porté par François Hollande, mis en œuvre par l'architecte Dominique Perrault et par Philippe Bélaval (président du Centre des monuments nationaux), à savoir la rénovation de l'île de la Cité, dont les JO symbolisent également la date butoir⁶. Faisant le constat

6. Se reporter à la «Lettre de mission de M. François Hollande, Président de la République», en date du 7 décembre 2015, à laquelle répondront Philippe Bélaval et Dominique Perrault en présentant leur «Rapport de mission», le 7 décembre 2016. Dans leur réponse, les deux auteurs souhaitent faire évoluer «l'île aux monuments vers une "île-monument"». Avec les JO de Paris 2024 comme objectif, ils précisent qu'il faudra investir «chaque

de la plus faible densité d'habitat de Paris, d'un nombre important de «biens protégés au titre des monuments historiques» (exactement 33 dont Notre-Dame qui reçoit plus de 10 millions de visiteurs par an), d'un trop rapide éloignement des touristes du site, autrement dit, d'une «mise en tourisme de l'île [...] très imparfaitement réalisée [sic]», les auteurs du «Rapport de mission» mettent en avant 35 propositions pour remédier à ce qu'ils considèrent comme un lieu non conforme à l'urbanisme de la capitale du ^{xxi}^e siècle. Le projet est de transformer en profondeur les circulations et de percer certains bâtiments que l'on réaffectera. L'urbanisme sera transparent «au moyen de sols de verre» à l'instar de cette serre géante, façon Crystal Palace, en lieu et place de l'actuel marché aux plantes. Sont d'ores et déjà prévus de nouveaux commerces, un «balcon de l'île» sur la Seine, un «débarcadère», des «plateformes flottantes» accueillant, «le jour et la nuit», encore et encore, plus de restaurants. «La mission propose de renforcer l'attractivité culturelle et touristique de l'île.» La piétonisation prévue diminuerait certes la circulation automobile, ou plutôt la rejeterait un peu plus loin. Elle transformerait cependant l'actuel piéton touriste en superconsommateur. Paris deviendra «en même temps» la capitale mondiale du tourisme et de l'olympisme, et l'île de la Cité un incubateur touristique «olympisé» avec une Notre-Dame restaurée grâce aux JO.

anfractuosités de l'île, ses espaces cachés, cours intérieures, passages et sous-sols». Le but déclaré est que le tourisme de masse puisse pénétrer dans les espaces encore invisibles et surtout que les touristes restent sur place afin de consommer dans des restaurants alignés et bordant la Seine.

Et pourquoi pas, en attendant mieux, une flèche éphémère en forme d'anneaux olympiques ?

La confusion des monuments

Reste qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de la captation des espaces et des édifices publics au profit d'une structure de droit privé, en l'occurrence le CIO, dont le statut est, depuis 1981, celui d'une « organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif ». L'identité de Paris en tant que lieu culturel par le biais de ses monuments est ainsi brisée au profit d'une nouvelle identité olympique, éloignée de la culture. De plus, l'irruption de l'agenda des JO sur les édifices parisiens dissocie l'institution urbaine parisienne de son socle culturel. L'identité de l'art et de la ville est là encore rompue. Avec les édifices « olympisés », on assiste à un oubli, c'est-à-dire à la perte mémorielle du monument en tant que trace historique, repère matériel, valeur d'art et peut-être même « vouloir d'art » (le *Kunstwollen* conceptualisé par l'historien d'art Aloïs Riegl). Le monument ne disparaît certes pas de notre vue : il est toujours visible et parfois empaqueté dans une toile aux emblèmes de l'olympisme. Il disparaît par contre en tant qu'objet mémoriel associé à une temporalité étendue et profonde — le passage devant l'édifice, le souvenir de l'histoire qu'il incarne, la circulation et la mobilité d'un regard sur ses façades sans cesse enrichi, l'accès ouvert à une intériorité spatiale grandiose.

Le monument est métamorphosé, sinon converti, en un édifice olympique par la temporalité même des JO qui lui est imposée et qui ressort de la prouesse, du record, de la compétition. On se

souviendra qu'Anne Hidalgo avait eu en 2017 la merveilleuse idée de faire traverser le Grand Palais par le peloton du Tour de France — sensationnelle occasion d'exhiber une sorte de liquidation du patrimoine par l'étalage du muscle, au cœur d'un monument dédié à l'art.

Notre-Dame, un signal olympique

Avec les JO de Paris 2024 disparaît la mémoire de valeurs culturelles dont les édifices sont porteurs. Ce à quoi ils sont assignés en tant que monuments (faire retour à leur histoire, être un éternel présent, enrichir spirituellement les individus) est balayé par l'ostentation sportive, la pompe olympique et une certaine inculture des élus et conseillers parisiens érigée en modèle. Les monuments (*monumentum*, dérivé du verbe *moneo*, «se remémorer») seront en quelque sorte décapés de leur «valeur purement artistique», soustraits à leur «valeur de remémoration» et nettoyés de leur «valeur d'ancienneté» pour reprendre à nouveau les termes d'Aloïs Riegl. Ils deviendront de simples signaux (certains seront recouverts de bâches à l'effigie olympique) voilant leur façade, épuisant leur contenu historique, désagrégeant leur mémoire.

La réparation, la rénovation ou la restauration de Notre-Dame se présentent comme une compétition à laquelle elle est sommée de participer et à laquelle elle est sommée de gagner dans les dates définies par le président Macron, en juillet 2024. Cette compétition (d'une certaine façon, cette

guerre) se poursuit par la nomination le 2 décembre 2019 du général Jean-Louis Georgelin (décédé en août 2023) en tant que président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et dont les premiers mots seront adressés à Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques : « Qu'il ferme sa gueule. »

Toutefois, la date-butoir de la fin des travaux de Notre-Dame préalablement prévue en juillet 2024 a été, dans un premier temps, repoussée à 2025... puis à nouveau recalée en décembre 2024, juste après les JO. De fait, la rénovation de Notre-Dame a subi en permanence le calendrier des JO.

PARIS 2024 : *FLUCTUAT NEC MERGITUR*

Du fond et de la forme

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DE PARIS 2024 met d'emblée en avant les « Vision et concept des Jeux » olympiques. Des dizaines de pages traitent des aspects financiers, des infrastructures, des soutiens politiques, etc. Car il s'agit bien d'une « vision » qui n'appartient qu'au monde de l'olympisme ; une vision du monde échafaudée par le Mouvement olympique.

Il y a un terme qui, dans ce dossier, revient sans cesse. C'est celui de « concept » qui est surabondamment employé par les rédacteurs. Comme s'il fallait intégrer à tout prix un terme qui appartient en propre au vocabulaire philosophique à un contenu qui en est bien éloigné, et ce pour permettre à ce dossier d'atteindre la qualité qui lui fait défaut. Sans doute d'ailleurs ce terme de « concept » est-il si présent pour mieux cacher une communication bulldozer qui ne s'embarrasse ni de raccourcis ni de mensonges plus ou moins gros. Ce plan de communication, concrètement mis en œuvre bien avant le début des compétitions, est on ne peut plus

clair. Le candidat Ville de Paris «veillera [...] à réduire tout risque potentiel de perception négative des Jeux. Il s'emploiera à ne recueillir que des retours positifs de la part des différentes communautés, et particulièrement pendant la phase de planification et des travaux de construction». Quel engagement démocratique : la parole est donc interdite à toute opposition qui oserait se manifester ? S'agit-il ici d'une des valeurs de l'olympisme ?

Une telle stratégie n'est toutefois pas seulement communicationnelle. Elle est politique de part en part. Les organisateurs, en l'occurrence ceux du Cojo (comité organisateur des JO), trient les informations ; on accepte les bonnes informations, favorables aux JO, et on rejette les mauvaises, défavorables. Il s'agit d'une stratégie de censure pure et simple. La liberté d'informer et d'être informé est suspendue à l'injonction olympique dans la pire des traditions des régimes autoritaires. Le CIO soumet indirectement les libertés publiques à sa souveraine décision.

L'autopersuasion a ses limites. Rappelons qu'il y a eu au moins, depuis 2015, six pétitions contre les JO : de la demande de retirer la candidature de Paris aux JO à une pétition souhaitant en finir définitivement avec ces derniers. De la même manière, il est souvent abusivement affirmé que les candidats à la présidentielle de 2017 étaient tous d'accord pour accueillir les JO. On a «oublié» Jean-Luc Mélenchon, ainsi que Nathalie Arthaud et Philippe Poutou, qui avaient pris position contre les JO de Paris 2024.

Or ces oppositions sont aussi à décrypter. Il est intéressant de se pencher sur le cas de Jean-Luc Mélenchon, car la question se pose de savoir s'il est toujours opposé aux JO ou bien si sa position a évolué. A-t-il, avec les

Insoumis, pris la tangente en devenant l'un des surveillants de la course olympique jusqu'en 2024 et par conséquent ne s'y opposerait plus vraiment'? Dans son parti, Danielle Simonnet s'est associée à un «grand sportif», le footballeur Vikash Dhorasoo, qui déclarait son opposition aux JO, deux ans après la décision du CIO: «Je ne sais pas s'il est encore temps, mais moi je suis contre. Peut-être qu'on peut encore casser le contrat. On va réfléchir à tout ça, mais on ne veut pas de Paris 2024, ce sera une catastrophe écologique et sociale.» (francetvinfo.fr, 12 novembre 2019). Les Insoumis préparent une «alternative» à leur façon: «Nous devons démontrer, soutient Danielle Simonnet, que d'autres Jeux olympiques sont possibles, simultanés avec les Jeux paralympiques, respectueux de notre écosystème, à condition que leur organisation émane de la souveraineté des peuples et non des multinationales *via* un CIO opaque, gangrené par la corruption.» (*Le Journal de l'insoumission*, 23 octobre

7. Dans la foulée de l'attribution des JO à Paris, un comité de vigilance des JO 2024, à Saint-Denis, a été créé le 17 septembre 2017. Proches des Insoumis, les initiateurs de ce comité se donnent «pour but de collecter et diffuser des informations relatives à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Saint-Denis et dans le 93». Ce comité ne prend pas «position pour ou contre les JO»; il entérine le fait que «les Jeux auront lieu» et il propose «un projet alternatif» en termes d'urbanisme. Ce qui l'amène à tenir une position pour le moins ambiguë. Par exemple, dans le cadre de leur «projet alternatif», dont on peut être certain qu'il ne verra jamais le jour, ce comité prône de «concilier l'aménagement olympique avec la préservation, sinon l'amélioration, des conditions de vie des habitants». Ce comité et, plus largement, les Insoumis ne semblent pas pouvoir apprécier que les JO constituent un projet politique global, avec sa logique irrépressible, ses intérêts particuliers, précisément «inconciliables» avec les intérêts des habitants.

2017) Pour elle, il s'agit de réfléchir sur la «forme actuelle» des JO, «leur gigantisme»; «Il serait temps, précise-t-elle, face à l'hécatombe des candidatures, que soit repensée la forme même que prennent ces Jeux.»

La forme mais pas le fond. Car elle reconnaît dans les JO «un grand moment de fraternité entre les peuples» (lemonde.fr, 23 février 2017). C'est la thèse défendue aussi par Vikash Dhoroos qui ne se prononce pas, lui non plus, contre les JO en tant que tels, mais contre les JO tels qu'ils sont aujourd'hui: «On accueillera les JO ou un grand événement sportif, déclare-t-il, quand ce sera un grand événement sportif, pas quand ce sera un événement sportif qui va servir encore à enrichir des multinationales, à polluer évidemment, parce que les JO, c'est une catastrophe écologique et sociale.» (lexpress.fr, 1^{er} décembre 2019) Cette opposition est donc plus une opposition de principe qu'une véritable remise en question idéologique et politique des Jeux. De fait, Danielle Simonnet, son alter ego et, plus généralement, tous ceux qui sont proches des Insoumis, ont en tête de nouvelles Spartakiades «relookées» — ces compétitions des dictatures soviétiques où le peuple réjouit et enthousiaste prouvait au monde entier la vigueur du muscle rouge... Pour rappel, la première Spartakiade se déroula en 1928 en opposition aux JO d'Amsterdam, considérés comme «bourgeois». Les Soviétiques entrèrent dans le Mouvement olympique pour les JO d'Helsinki de 1952, qui se déroulèrent au début de la Guerre froide et ce afin de rivaliser directement, sur les pistes et dans les bassins, avec les athlètes occidentaux. Avec un dopage d'État et des camps d'entraînement pour la jeunesse, en particulier dans l'ancienne RDA, les champions de l'Est gagnèrent de très nombreuses médailles... Bref, les

Insoumis, l'air de rien, semblent vouloir revenir à une époque pour le moins révolue qui fut celle (très stalinienne) de l'ancienne division politique du monde, selon une logique de blocs et non selon les classes sociales et leurs luttes antagonistes. S'ils dénoncent le mercantilisme des Jeux, ils se montrent politiquement incapables d'analyser les JO comme une institution intégrée à l'ordre capitaliste, structurellement liée à la compétition qui en est la seule matrice.

De leur côté, le 13 avril 2015, les écologistes parisiens ont voté contre les JO de Paris 2024 et les groupes de l'époque (PS, PCF, PRG, UMP, UDI-MoDem) ont approuvé à main levée le vœu de la maire de Paris. Les premiers se veulent cependant une force de proposition. En effet, pour eux aussi, «les JO sont symbole de paix, de fête populaire, d'instants fédérateurs». Autrement dit, les écologistes se proposent d'organiser des Jeux écolos, des «Éco-Games» des «Écolympiques», ou encore des «Jeux écosportifs alternatifs» (selon leurs dernières inventions) qui, on l'aura compris, ne remettent pas en cause la nature des JO, mais veulent les adapter à la situation.

Les communicants de la ville de Paris, sous la houlette du CIO, n'hésitent jamais à embellir la mariée à propos de leur organisation de certains événements. Par exemple, sur la participation aux deux journées olympiques de juin 2017, leurs chiffres annonçaient, selon les sources, de 300 000 à 1,32 million de participants cumulés (et, très précisément, ce dernier chiffre pour la mairie de Paris) transformant plusieurs quartiers de la capitale en parc olympique éphémère de 250 000 mètres carrés étalé sur 6 kilomètres. Or, j'étais présent sur le site durant ces deux jours. Le vendredi 23, seules quelques

centaines de personnes étaient rassemblées; et le samedi soir 24, quelques milliers, mais sûrement pas les chiffres annoncés — délirants. Les photos aériennes prises le samedi soir le montrent très nettement; le pont Alexandre III est occupé par une petite foule et ses abords vides, les quais déserts... Les responsables de la ville de Paris et leurs communicants veulent faire croire à une effervescence populaire qui, à l'évidence, n'existe pas, une passion pour les JO seulement rêvée, une ferveur populaire qui n'apparaît que dans les «papiers» des communicants et de nombre de journalistes, aux ordres.

Le mensonge grossira encore jusqu'à prétendre que «77% de la population française [sont] en faveur des Jeux. [...] Avec plus de 74 % des Franciliens en faveur des Jeux, Paris 2024 bénéficie d'un soutien enthousiaste de la population, qui considère que les Jeux de Paris 2024 laisseront un héritage positif et durable sur l'ensemble du territoire». Anne Hidalgo a surtout refusé d'organiser un référendum qui aurait pu montrer l'«enthousiasme» réel des Parisiens, ou ce soutien, qu'elle prétend très fort, de nos populations pour ses dépenses somptuaires. À la question d'un journaliste cherchant à comprendre pourquoi elle n'a pas organisé ce référendum, elle répond qu'un «référendum, vous y répondez par oui ou par non. Le sujet est plus complexe que cela. [...] La question "oui ou non" sans nuance ne permet pas le débat. Les Jeux, lâche-t-elle, ce n'est pas un sujet manichéen» (lemonde.fr, 14 juillet 2017). En tout cas, pour elle, ce sujet ne doit pas être débattu ni tranché de façon démocratique. C'est d'ailleurs aussi ce que souhaite le CIO.

La presse française, si elle s'organise pour traiter l'actualité des Jeux Olympiques (qui ne connaît pas de trêve avec des annonces quasi quotidiennes), a pour

l'essentiel choisi le double parti de la vigilance sur les aspects sociaux, économiques et écologiques de l'organisation des Jeux et du plus franc enthousiasme sur leurs aspects architecturaux, sportifs et festifs. Mediapart par exemple, qui n'est pas réputé pour être assujéti aux intérêts des plus puissants, ouvre ses colonnes chaque mois à un « Comité de veille et d'étude : Jeux olympiques et paralympiques 2024 de Paris ». Celui-ci « a pour volonté de faire entendre d'autres voix pour défendre l'importance d'un héritage matériel pour la population comme le projet le prévoyait ». Il veille donc, mais œuvre aussi à la réussite des Jeux. Qui ne sont pas remis en question.

La fausse évidence de la compétition sportive

Cet ouvrage ne cherche pas à approfondir les thèmes financiers du supposé héritage (le mot utilisé par le CIO est « *legacy* ») que nous laisseront les JO, abondamment traités ailleurs, pas plus qu'à déchiffrer les propos extravagants, en termes de création d'emploi, auxquels veulent nous faire croire les nombreux thuriféraires des JO.

Rappelons que le budget global des JO de Paris 2024 a été fixé à 6,8 milliards d'euros. Ce budget est contesté et ne semble déjà plus tenir face, entre autres, au coût plus important que prévu des 200 kilomètres de lignes de métro à construire. Le budget « sécurité » ne fait pas non plus partie de l'estimation de départ, alors qu'il représente un coût considérable et ce d'autant que les menaces terroristes sur la France restent sérieuses. Le coût de l'arrêt des travaux dû au

coronavirus n'est pas encore estimé ; celui du report des JO de Tokyo est estimé, lui, à environ 5 milliards d'euros. Rappelons que l'État s'était engagé à hauteur d'un milliard d'euros au temps du Premier ministre Manuel Valls; cet effort financier a été maintenu. Deux universitaires (Bent Flyvbjerg et Allison Stewart, chercheurs à l'université d'Oxford) ont calculé que les budgets des JO dépassaient en moyenne de 179% les prévisions. À l'exception des JO de Los Angeles, en 1984 (les entreprises privées ont réglé la note), tous les JO ont donc dépassé le coût financier de leur prévision initiale, malgré les dénégations des uns et des autres. Les plus grands bonimenteurs dans ce domaine sont les Chinois, avec un budget final pour les JO de Pékin 2008 d'environ 36 milliards d'euros, soit un budget initial multiplié par 12... Un record, pour le coup, olympique ! Wladimir Andreff, le président du conseil scientifique de l'Observatoire de l'économie du sport au ministère des Sports, reconnaissait que « pour être candidates, les villes minimisent leurs coûts. Et une fois désignées, elles réévaluent leurs dépenses largement à la hausse. Il s'agit de la malédiction du vainqueur... » (lemonde.fr, 11 septembre 2017).

En revanche, ce qui nous intéresse ici est la façon dont les JO parviennent à faire partager l'idéologie de la compétition des uns contre les autres au nom du bonheur d'être ensemble, de la citoyenneté partagée, de la santé, de l'éducation, de la culture pour tous, etc. Une compétition sportive, olympique, qui passe pour naturelle et à laquelle personne ne s'oppose. Une compétition sportive dont même les opposants aux JO les plus sincères ne cessent de louer le modèle. « Ce qui est magnifique dans les JO, estime par exemple Danielle

Simonnet, c'est que vous découvrez plein de femmes et d'hommes qui sont extrêmement impressionnants dans leur grand courage, leurs prouesses et leur dépassement de soi.» (*Le Monde*, 23 février 2017) Or, c'est cette idéologie du «dépassement de soi» située au cœur du sport et de l'olympisme, qui, précisément, ne va pas de soi. Des sportifs «impressionnants», des «prouesses»... Pour quoi? Pour qui?

Un peu de recul est nécessaire face à un monde du sport qui, aujourd'hui, dépend d'un dopage massif et permanent de ses adeptes. Qu'admire-t-on en effet chez un athlète? Par quoi est-on fasciné? Lorsqu'il s'agit de la compétition dans le monde de l'économie, l'opposition se manifeste plutôt forte et massive jusqu'à remettre celle-ci en cause de façon radicale. Dans le sport, personne ne conteste la compétition, qui en est aussi le moteur et reste surtout son «point aveugle». Et pourtant le sport de compétition ne ressemble en rien au jeu ou à l'activité ludique, qui eux font appel à la liberté de se mouvoir quand on veut et où l'on veut, à la gratuité, à la non-discrimination entre les sexes, à l'accueil de corps différents, à l'indifférence quant aux résultats, au refus de la performance, du record et de la prouesse, au rapport libre, organique et plastique avec une nature non artificialisée.

Bien au contraire, le sport de compétition est le détournement efficace du jeu et de l'esprit ludique, leur transformation par le biais d'un temps mesuré (le chronomètre) et dans un espace toujours circonscrit (le stade, la piscine, le gymnase...). Avec la compétition, il s'agit de la transformation de la fluidité essentielle du temps et de l'infinité finie de l'espace à travers la coagulation des corps mesurables, eux-mêmes réduits

à une série de chiffres. Autrement dit, le sport de compétition renvoie à une abstraction qui n'en est pas moins fascinante ; mythe jamais assouvi du surhomme, lui-même lié à l'immense problème de surmonter l'angoisse actuelle vis-à-vis du corps : l'amour/haine du corps au croisement de l'exaltation du travail et de la faiblesse de la chair ; cet objet de désir et la part inférieure de l'homme ; le lieu de la cruauté, voire de la morbidity, et celui de la jouissance.

Du sport partout

Revenons-en au thème principal de ce dossier de candidature. L'idée centrale de ce gros dossier, très répétitif qui ressasse les mêmes arguments à l'envi, est de convaincre du bien-fondé « d'organiser des Jeux olympiques et paralympiques qui mettent le sport au service de la société ». Le monde entier, nous répète-t-on, est invité à une fête du sport « qui unira Paris — son patrimoine exceptionnel, sa culture, son art de vivre, sa créativité »...

D'emblée se pose la question de savoir comment le sport serait un appui si décisif au service de la société. Que peut donc le sport, eu égard à la société elle-même ? S'agissant des athlètes appelés à participer à ces JO, soit une élite sélectionnée par le biais d'une série de compétitions durant plusieurs années, on est bien loin d'une participation universelle. En outre n'est conviée aux JO que la jeunesse sportive professionnelle (les athlètes, au nombre d'environ 15 000, ont pour la plus grande part d'entre eux un statut de professionnel) : celle qui a en tout cas passé son temps à s'entraîner, dès son plus jeune âge, dans

des conditions souvent très dures, voire violentes, et celle qui, aujourd'hui, est associée au dopage généralisé de la plupart de ses membres. Pierre de Coubertin parlait déjà en son temps et avec enthousiasme de la «jeunesse musculaire internationale», pointant une éducation des enfants avant tout physique. Dorénavant, il s'agit d'une jeunesse sportive dont la dépendance au dopage n'est plus à associer à un phénomène marginal car elle lui est comme «consubstantielle». Peut-on en effet imaginer un tennisman sans sa raquette? Un cycliste sans son vélo? On ne peut désormais imaginer un sportif de haut niveau sans son dopage, sans une préparation «médicale» suivie par un *staff* de grands sorciers de la performance. Parmi de nombreux exemples de dopage, rappelons ces dernières années, le championnat du monde d'athlétisme de 2011, en Corée du sud, où 30 % des participants ont reconnu s'être dopés. Rappelons aussi la récente mise au jour du dopage d'État frappant de plein fouet la fédération russe d'athlétisme et excluant la Russie des compétitions, à l'exception de quelques athlètes (depuis décembre 2019, la Russie est exclue pour quatre ans de toute compétition). Il suffit ainsi de parcourir la liste des dopés en athlétisme (et dans le cyclisme), au cours de ces dernières années, pour se faire assez vite une idée de ce qu'est cette belle jeunesse aux muscles puissants et à l'esprit serein — «*Mens sana in corpore sano*» (la citation est de Juvénal). Malgré des contrôles antidopage réguliers, la sainte «famille olympique» est pourtant secouée par des affaires de dopage qui ne cessent de se développer en son sein. Il semble que plus il y a d'affaires et plus les liens de subordination ou d'intérêt entre les sportifs et entre les technocrates

et bureaucrates du sport (médecins, entraîneurs, dirigeants de fédérations, etc.) se resserrent.

Cela n'empêche nullement les rédacteurs du *Dossier de candidature Paris 2024* de se lancer dans de vibrantes tirades, presque exaltées, cherchant à «prouver que le sport est porteur de valeurs profondes et durables, dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'environnement, la santé, la cohésion sociale et le bien-être, et qu'il contribue à améliorer la vie». On retrouve là encore une vieille idée chère à Coubertin⁸, pour qui le sport serait le lieu par excellence de l'éducation, elle-même apothéose d'une humanité tout entière «olympisée». Ce qu'il appelait sa «symphonie inachevée», en l'occurrence les JO, constitue le point d'orgue de l'éducation, son acmé.

Les rédacteurs du dossier de candidature ne s'arrêtent pas en si bon chemin. Cet «événement magnifique», «porteur de sens», doit permettre d'organiser des JO «empreints d'unité, d'inspiration et d'universalité». Grâce au sport et donc aux JO, la classe politique est contrainte au consensus et c'est encore le

8. «Ces Jeux, insistent les rédacteurs de ce dossier, seront également un hommage à l'héritage de Pierre de Coubertin, cent ans après les Jeux de Paris 1924. Ils réaffirmeront les valeurs originelles de l'olympisme pour les mettre au service du sport moderne et du monde entier.» Au fait, les rédacteurs de ce dossier ont-ils jamais pris le temps et le soin de savoir ce que sont «les valeurs originelles de l'olympisme» chères au divin baron? Nous leur conseillons vivement de lire dans notre ouvrage les propos pleins d'humanisme de Pierre de Coubertin (Voir le chapitre «Pour en finir avec Pierre de Coubertin»).

sport qui favorise son unité, bien sûr, factice⁹. Le sport permet alors de «rassembler les populations» mais, là encore, de manière artificielle. Comme si le sport pouvait transcender les classes sociales, les partis politiques, et comme si les JO pouvaient faire oublier ce qui socialement, politiquement, idéologiquement oppose les individus entre eux.

Ce projet de «JO inoubliables», «magnifiques», constitue le but le plus ardent des rédacteurs du dossier de candidature et surtout de celui qui les finance, en l'occurrence le CIO. L'objectif plus lointain est de «diffuser le rêve olympique au sein de la population» et ce à partir de la ville hôte qu'est désormais Paris, grâce à son «patrimoine exceptionnel»; une ville «symbole d'amour, de découverte, d'innovation et de fête». La fête! Mais, au fait, la fête pour qui? Et pour quoi? Alors que les JO devraient se dérouler de la fin juillet au début août 2024, dans un Paris désert, vidé de la plupart de ses habitants, accueillant en principe des centaines de milliers de touristes venus pour les célébrer, de quelle fête peut-on réellement parler? Et de quel «rêve» s'agit-il? Si le rêve est bien une fonction décisive dans la psyché humaine, qu'en est-il du «rêve olympique»? Il est bien sûr fondamental de rêver. Le

9. Parlant d'une même voix, «Anne» pour Guy Drut et «Guy» pour Anne Hidalgo confirmaient que «sur les Jeux olympiques, c'est l'union sacrée» (lefigaro.fr). «Anne» oubliait la condamnation à quinze mois de prison avec sursis et 50 000 euros d'amendes de «Guy» pour le financement illégal du RPR, et l'affaire des marchés publics de l'Île-de-France. «Guy» fut amnistié en mai 2006 par le président Jacques Chirac; son casier judiciaire fut pour le coup blanchi, ce qui permettait à «Guy» de conserver son siège au CIO et de soutenir «Anne».

rêve exprime les souhaits les plus profonds des individus, souvent les désirs liés à l'enfance. Quant au «rêve olympique», de quoi est-il fait au juste? Quel est son principal matériau? Il est celui d'une fête de la compétition acharnée entre individus, souvent «chargés comme des mules», du spectacle de la violence sur les corps et entre les corps? À l'inverse de ce qu'il prétend, le «rêve olympique» est bien l'un des pires qui ait été proposé à des populations déjà soumises à l'injonction du sport partout. Les JO fabriquent un monde à l'image d'une immense compétition. Ils fabriquent ou plutôt redoublent le monde de la compétition économique capitaliste par une compétition, pour le coup, musculaire entre des individus censés représenter leurs nations (il est pourtant précisé dans la Charte olympique que les compétitions se déroulent entre athlètes ou entre équipes, et non entre nations).

On l'a constaté, le matraquage olympique, pour ne pas dire l'intoxication olympique, est de plus en plus prégnant. À coups d'injonctions, de plans, de propagande, le sport s'infiltré dans les moindres fibres de la société, espérant devenir le rapport spontané et hégémonique que des individus ont avec la société et avec eux-mêmes. L'occasion des JO est trop belle pour la laisser passer. Ainsi, un nouveau plan national intitulé «Sport 2024+» est prévu. Il se déclinera autour de trois objectifs: «Pas un Français loin du sport», «Tous citoyens du sport», «La croissance durable par le sport». Bref, du sport pour tous et partout. Attention, récalcitrants, vous ne pourrez pas y échapper. Des actions prioritaires seront mises en œuvre par le biais d'un «programme national d'éducation à la citoyenneté et aux enjeux de santé, de vivre-ensemble,

d'égalité et de mixité sociale au travers des valeurs olympiques»; «un concours national autour de l'olympisme» prévu dans les établissements scolaires français; «un plan national de promotion des valeurs olympiques» avec, encore, des compétitions scolaires et l'organisation de grands événements sportifs...

La Seine n'y échappera pas non plus, conçue comme le «cœur de la célébration populaire autour des Jeux. Un *fan trail* (route des fans), le long de ses berges, composé de *live sites* (zones de démonstrations sportives et d'animations et d'autres activités en lien avec les athlètes), apportera l'esprit des Jeux au cœur des communautés parisiennes, traditionnelles et nouvelles». La Seine devient un «emblème fort», un «site de compétition». Le dossier de candidature insiste sur l'importance de la Seine «qui traversera le village [olympique], contribuera à fournir aux athlètes un aperçu de la beauté de la France ainsi qu'une atmosphère paisible, idéale pour la concentration et la relaxation». Emporté par son propre lyrisme, le texte néglige le fait que les athlètes ne viennent pas spécialement aux JO pour se relaxer ou admirer les boucles sinueuses de la Seine: ils viennent pour gagner des médailles.

«*L'olympisme en action*»

L'héritage (*legacy*) est l'un des maîtres mots du dossier de candidature. Il est associé à l'olympisme afin de «créer un monde meilleur grâce au sport». Cent ans après les JO de Paris de 1924, une «nouvelle ère» s'annonce avec Paris 2024, qui doit faire la démonstration que «le sport continue d'être indispensable aux sociétés

et constituera le lien permettant de répondre aux grands défis sociétaux actuels et futurs. Les Jeux de Paris 2024 montreront que la pratique du sport favorise les changements positifs dans des domaines aussi divers que l'éducation, la santé, la cohésion sociale et le bien-être». Comme souvent, une confusion est entretenue, entre le sport de compétition dont les JO sont le paroxysme, et de simples activités physiques qui peuvent aller de la déambulation à la course, en passant par la marche plus ou moins rapide pour s'entretenir. Comme si une continuité naturelle conduisait de simples et banales activités physiques à la compétition et son organisation olympique. Quel rapport y a-t-il entre un sprinter de 100 mètres qui le court en moins de dix secondes et un coureur occasionnel qui peut prendre le temps de s'arrêter pour, par exemple, contempler la Seine? La vision de ce que sont la compétition professionnelle et la pratique physique amateur est erronée, tordue; ce qui tient sans doute à l'utilisation, sinon abusive, du moins étendue du terme «sport».

Dans le dossier de candidature, il est encore précisé que «les Jeux de Paris 2024 libèreront le potentiel de l'organisation unique du sport en France. [...] Paris 2024 privilégiera également les partenariats avec des organisations publiques et privées pour mener de nouveaux programmes sociaux autour du sport et de domaines aussi divers que la sécurité au travail, l'obésité ou la santé mentale». Encore une fois, de quel sport parle-t-on exactement? On voit mal, par exemple, comment le lanceur de poids peut avoir une quelconque action sur l'obésité? Ou comment le marathon peut agir positivement sur la santé mentale de nos concitoyens?

L'objectif réel de l'olympisme semble être de réunir sous sa tutelle l'ensemble des activités physiques d'une population sous n'importe quel prétexte. Les JO sont une aubaine pour tous les pouvoirs politiques (des démocraties aux dictatures) parce qu'ils sont capables de développer une dynamique irrésistible de captation, non seulement de toutes les formes d'activités physiques, mais aussi de s'emparer des équipements sportifs souvent financés par et pour le public. Selon le dossier de candidature, les JO de Paris participent d'une «vision globale [...] centrée sur l'avènement d'une société active, au mode de vie sain. Elle soutiendra le développement de la marque olympique: cette société comprend les futures générations de supporters olympiques». Voilà l'aubaine: c'est la naissance de la «Génération 2024» qui «se verra proposer des programmes innovants intégrés aux programmes scolaires au niveau national et s'appuyant sur les Jeux comme leviers pour stimuler l'entrepreneuriat, le sport et les opportunités citoyennes et humanitaires».

À la lecture de tous les arguments du dossier de candidature, on se demande à quoi ne pourraient pas servir les JO. Le cœur de cible est en effet les «jeunes et les publics les plus éloignés du sport: les femmes, les habitants des quartiers populaires et des milieux ruraux, les personnes en situation de handicap, etc.». Les JO doivent entraîner toute la population dans leur sillage, ne laisser personne sur le bas-côté: «Trois objectifs principaux: 1. "Pas un Français loin du sport". [...] 2. "Tous citoyens du sport": le message universel des valeurs de l'olympisme fait écho à celui de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui a fondé la République française. Le sport et ses valeurs

seront ainsi placés au cœur des politiques publiques d'éducation, d'engagement citoyen des jeunes, de cohésion sociale et d'intégration. [...] 3. "La croissance durable par le sport": [...] Le sport et les grands événements constitueront l'avant-garde d'une croissance durable, avec notamment la constitution d'une filière de l'économie du sport.» Hors du sport, point de salut! Toute cette organisation doit être irriguée par «un plan national de promotion des valeurs olympiques», dont on attend toujours les propriétés et caractéristiques. Quelles sont donc ces valeurs?

Paris 2024, un déferlement idéologique

Le dossier de candidature aura produit une langue emphatique et presque un pathos. À coups réitérés de slogans («universalité, diversité, amitié»), l'olympisme permettrait de «rassembler, [de] créer du lien entre les peuples [...] pour construire un monde plus solidaire, durable et humaniste». Concernant Paris, on va jusqu'à affirmer que la «ville la plus partagée sur les réseaux sociaux rêve d'accueillir le monde pour une célébration unique de l'olympisme, une célébration ouverte à tous. Depuis le lancement de la candidature, le partage est inscrit dans l'ADN de Paris 2024; à travers une méthode ouverte et participative qui a guidé la construction du projet, mais surtout à travers une vision: celle de partager avec le monde la passion des Jeux et le sens de l'olympisme».

Quant à la «méthode ouverte et participative», elle laisse pour le moins à désirer. C'est plutôt l'inverse. Aucune participation: pas de lieu de débats,

pas de réponses aux nombreuses questions posées par les opposants aux JO, une stratégie d'évitement. Et lorsqu'il y a une tentative de participation ou de débat, la tactique des responsables est de diluer les questions dans de fausses assemblées contradictoires et de faux lieux démocratiques. Rappelons-le, il n'y a pas eu de référendum.

Quant au « monde » qui vient chez nous pour les JO, comme le prétend Anne Hidalgo, il faut apprécier le sens exact de ces termes. Il s'agit plutôt de la réduction de ce « monde » aux seuls sportifs et aux touristes dans un Paris « ville-monde » qui sera déserté par une majorité de Parisiens partis en vacances et qui, pour certains, auront profité de l'occasion pour louer au meilleur prix leur logement. Comme ne cesse d'ailleurs de le préciser le *Dossier de candidature Paris 2024*, « les Jeux bénéficieront du statut de Paris, l'une des villes les plus attirantes au monde et la première "destination de rêve" pour des millions de personnes [17,5 millions de visiteurs en 2019] à travers le monde, en particulier dans les pays au développement le plus soutenu. [...] Le sport olympique se déroulera dans des lieux emblématiques ancrés dans l'imaginaire collectif. Les athlètes olympiques concourront dans un décor symbolisant la liberté, l'égalité et la fraternité mais aussi le rêve, le romantisme et la joie ».

Le seul objectif explicite parmi ces déclarations lyriques est de former, ou plutôt de formater, la jeunesse, « une génération entière de six à dix-huit ans, à devenir des témoins privilégiés de la préparation des Jeux et demain les acteurs de leur célébration ». Pour cela, Paris 2024 propose près de 200 000 manifestations culturelles qui, toutes, devront converger vers l'olympisme et

sa glorification, sinon son culte. On l'a dit, par le truchement des JO, il s'agit de «mettre les Français au sport» dans une sorte de mobilisation générale, dont les points d'appui sont la culture et les arts mis au service du sport. Il s'agit notamment «de toucher plus de sept millions de jeunes de la génération 2024 grâce au développement du programme “Année de l'olympisme, de l'école à l'université¹⁰”». Jusqu'en 2024, tout doit être mis en œuvre pour «l'intégration du sport dans les enseignements généraux (comme les mathématiques ou la géographie)»; et se matérialiser dans «la plateforme numérique “la grande école du sport” qui réunit des contenus pédagogiques dédiés et des outils du CNOSF et du CIO», et encore «consacrer 50 % du temps scolaire aux enseignements utilisant le sport comme outil pédagogique et 50 % aux activités physiques et sportives pour faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques». Tout cela s'apparente à une «sportivisation radicale» de la jeunesse, à savoir une mise au pas sportif. On savait pourtant le niveau scolaire de cette même jeunesse à la baisse; avec le sport partout, y compris au cœur des matières scolaires, il y a de quoi s'inquiéter encore un peu plus. Pourquoi fabriquer une jeunesse sportive qui

10. On notera l'analyse fallacieuse de certains organismes d'État qui ont un fort parti pris idéologique, à l'instar de ce Centre de droit et d'économie du sport (CDES, université de Limoges) dont les critères de connaissance et de jugement, très éloignés des fondements universitaires, se sont alignés sur la «défense de la fonction sociale, éducative et culturelle du sport», ou encore sur le «respect des règles, notamment la lutte contre la tricherie; respect des droits de l'homme...». Ou comment l'Université française (une fraction de celle-ci) s'est rangée derrière les valeurs de l'olympisme et derrière la défense des futurs JO de Paris 2024.

devrait avoir comme « modèle » des athlètes, et non des écrivains ou des artistes ? Pour les soigner peut-être ? « Paris 2024 se fixe l'ambition de mettre 10 millions de Français au sport en lançant un programme de sensibilisation à la pratique du sport [...] » « Sentez-vous sport » est le dernier slogan des concepteurs et communicants des JO de Paris 2024 qui nous expliquent (j'allais dire presque doctement), qu'« en France, le sport peut faire office de médicament ».

Paris, un parc olympique

Les stades seront-ils « pleins » ? Cela inquiète les rédacteurs du dossier de candidature et donc les organisateurs de Paris 2024. À cette première interrogation, il est vite affirmé que « Paris 2024 célébrera les Jeux dans toute la ville, transformant ainsi Paris en parc olympique et offrant à tous une expérience exceptionnelle ». L'olympisme ne sera donc pas seulement lié au « stade plein » ; il se diffusera aussi dans Paris jusqu'à faire de cette ville une immense plateforme sportive sans équivalent. « Le parc olympique de Paris 2024 s'étendra à l'ensemble de la ville [...] » ce qui la transformera en une ville-stade, ultime étape d'une ville durablement olympisée.

Quant à l'expérience qui nous est présentée comme « exceptionnelle », de quoi s'agit-il exactement ? Celle-ci ressemble à ce qui se pratique déjà et depuis bien longtemps, sinon depuis toujours. « Déjeuner à la terrasse d'un café » n'a en effet rien d'« exceptionnel ». Comme regarder les « retransmissions en direct des compétitions, ainsi que des expériences culinaires, des concerts

et d'autres divertissements». Dans Paris, il y aura des points de grande intensité sportive à l'instar de La Villette; un «*live site*», pour reprendre le jargon du dossier. Là, «les amateurs de toutes les générations [...] seront tous incités à participer activement à la célébration des Jeux. Ils accueilleront des athlètes — actifs ou retraités — lors de conférences ou de rétrospectives. Artistes électro internationalement reconnus, designers artistiques, gastronomie française, activités organisées en collaboration avec les musées, galeries et théâtres environnants, etc. Paris 2024 mettra à profit sa richesse culturelle pour organiser une célébration unique et pour faire vivre une expérience exceptionnelle à tous les participants». On ne voit toujours pas ce qu'il y a d'«exceptionnel» dans ce déploiement de manifestations tout à fait courantes à Paris.

Sauf, que dans le cadre des JO, tout ce qui se présente comme culturel et artistique (on nous annonce même une «Vallée de l'art») est phagocyté par l'olympisme et, plus largement, par le sport. Dans le cadre enchanteur qui nous est proposé, les berges de la Seine par exemple sont mises à contribution pour y «déambuler [et] profiter d'activités culturelles et sportives et pour déguster des spécialités culinaires du monde entier». Décidément, les JO ressembleront à une vaste cuisine dont le sport sera le plat principal. On en rajoute encore une louche en nous expliquant que «Paris sera imprégné par le sport et se transformera en parc olympique. Le concept de Paris 2024 propose un modèle où le sport sera célébré à chaque coin de rue, entouré de monuments mondialement connus et de l'unique art de vivre parisien en toile de fond». «Paris est une fête», disait Hemingway. Elle sera désormais une fête olympique, son lieu permanent,

«dans les sites de compétition, le long des allées olympiques, dans les *live sites*, à chaque coin de rue» pour offrir une «expérience exceptionnelle» à tous les participants. Mais, au fait: de quel matériau seront faites cette «expérience sensationnelle» et cette «expérience captivante», toutes deux envahies par la compétition sportive, orientées par les seules performances des athlètes? S'identifier à des héros? Applaudir des demi-dieux ou des surhommes dopés jusqu'à la moelle et transformés en bolides carénés ou en objets balistiques? On contraint plutôt Paris et ses édifices à une aliénation comble; on les somme de constituer l'écrin historique et le socle esthétique de l'expérience olympique.

Communiquer tous azimuts

Le plan de communication des JO se veut ambitieux. Il s'agit de «maintenir le fort niveau d'enthousiasme pour les Jeux sur sept ans»; puis de «mobiliser l'ensemble des publics à l'échelle locale, nationale et internationale [...; afin de] promouvoir les sports, les valeurs et la marque olympique et paralympique. Paris 2024 développera des opérations de communication sur mesure pour diffuser les valeurs olympiques, accroître l'intérêt du public pour le sport et encourager la pratique sportive [...]».

Concernant l'enthousiasme, il est maintenu à coups de journées olympiques annuelles et de manifestations relais qui ne semblent pas jusqu'à présent mobiliser les foules. Le vrai souci des organisateurs est de relayer et de promouvoir «à l'international» les «valeurs olympiques». Et, pour ce faire, sera mise en

place «une équipe de communication performante, détenant un savoir-faire reconnu à l'international» et, plus fort encore, plus intense, «l'intégralité des médias et des outils existants pour mobiliser toutes les générations: médias numériques, nouvelles technologies, publicité, promotion, relations publiques, relations presse, campagnes de sensibilisation et relais des leaders d'opinions». Le summum sera sans doute atteint par la création d'une «chaîne olympique dont le contenu riche et varié est parfaitement adapté aux jeunes générations». Qui pourrait en douter?

Olympic smart city et écologie

Le 11 mars 2019, dans une salle comble du complexe scolaire Anatole-France (Saint-Denis), la Solideo¹¹ fait défiler les images d'un PowerPoint assorties de

11. La Solideo a été créée le 28 février 2017, c'est-à-dire avant le vote du CIO décidant de l'attribution des JO de 2024 à Paris. La Solideo est pourtant l'acronyme de Société de livraison des ouvrages olympiques... Dans une convention avec la mairie de Paris, cette dernière s'engage à hauteur de 135 millions d'euros (soit 10 % de l'investissement public total). Sa particularité juridique est qu'elle n'est pas tenue de déposer ses comptes annuels au greffe du tribunal de commerce de Paris...

La Solideo est dirigée par un conseil d'administration de 38 membres composé de 19 représentants de l'État, 12 représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le président du comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo) (personnalité qualifiée), le président du CNOSF (personnalité qualifiée) et les personnalités qualifiées désignées par le Premier ministre. Ce conseil d'administration est présidé par le maire de Paris.

quelques formules bien dans l'air du temps : « mobilités douces », « inscription dans la trame écologique du territoire », « démarche de participation citoyenne », « sujets de programmation à co-construire » (regards.fr consulté le 6 mai 2019). La Solideo s'est engagée en tant que maître d'ouvrage à ce que « les nouvelles constructions doivent prendre en compte les trois prescriptions suivantes : — protéger et développer la biodiversité (toitures permettant d'accueillir insectes et oiseaux, clôture perméable favorisant le passage de la petite faune, etc.) ; — contenir le réchauffement climatique avec un budget carbone maîtrisé dans la trajectoire de la neutralité carbone de 2050 (matériaux biosourcés tels que le bois, réversibilité des constructions, cycle de vie du bâtiment intégrant les questions de l'exploitation et des consommations d'énergie dès la conception, etc.) ; — adapter la ville au climat de 2050 à travers notamment des aménagements atténuant les effets du changement climatique (revêtements de sol, présence de végétaux et d'eau dans les espaces publics...) ».

Derrière ces bonnes intentions, que se cache-t-il exactement ? Et que peut, exactement, la Solideo face aux pollutions sonores et de l'air au niveau national ? Chaque année, plus de 16 millions de touristes se rendent à Paris par des moyens de transport antiécologiques, en particulier l'avion à l'empreinte carbone très forte. Les 3 millions de touristes prévus — un chiffre très exagéré comparé au nombre de touristes réels venus aux derniers JO de Londres 2012 et de Rio 2016, entre

Enfin, la Solideo s'est adjointe un conseil scientifique. S'y retrouvent des universitaires dont le président de la Fondation Le Corbusier, Antoine Picon.

300 000 et 500 000 — qui se déplaceront pour seulement quinze jours de compétition olympique, participeront de fait à l'aggravation de cette pollution que, d'un autre côté, on cherche à limiter sans jamais remonter à sa source réelle : les Jeux olympiques. Quel autre moyen de transport en effet va utiliser la grande majorité des touristes pour se rendre aux JO, sinon l'avion ? Par ailleurs, la concertation avec les habitants ressemble davantage à une mise en scène des oppositions réelles ou fictives, qu'à une véritable prise en charge des problèmes liés à l'impact des JO.

Partant du constat évident de la crise écologique profonde, les organisateurs des JO parient sur une compétition sportive pour faire progresser la conscience écologiste et indiquer le chemin à suivre en termes architecturaux et urbains. Qu'en est-il exactement de leurs propositions, précises parfois jusqu'au détail ? La construction du village olympique, son architecture et l'urbanisme dont il dépendra sont les principaux vecteurs de la stratégie politique de la Solideo. Dès les premières lignes d'un long document émanant de celle-ci, il est précisé que « les ouvrages olympiques devront être l'occasion de généraliser toutes les solutions localisées de production d'EnR [énergie renouvelable] (photovoltaïque, solaire, thermique, géothermique, gisement éolien, valorisation des déchets de biomasse, etc.) ainsi que des solutions de stockage (thermique, pile à combustible, etc.). [...] Les nouveaux bâtiments [seront] conçus *ab initio* pour être recyclables (matériaux, composants, systèmes et usages) à l'image de l'industrie automobile ».

Les néoinventeurs mettent sur la table l'ensemble des dites nouvelles technologies pour nous faire croire

qu'elles réduiront, sinon régleront, la pollution attendue. Le doute est alors permis lorsque la Solideo trace un parallèle avec l'industrie automobile — une des plus polluantes. Par ailleurs, «il s'agira enfin d'incarner à la fois le temps long de l'histoire du site et l'inattendu d'une approche sensible — voire sensuelle — de l'expérience urbaine». Au-delà du propos communicationnel déjà un peu usé, les images de synthèse du village olympique qui nous sont proposées révèlent une architecture sans âme, sinon un effacement de l'architecture (tous les bâtiments se ressemblent) subordonnée à l'urbanisme actualisé du *greenwashing*..., le tout sous le soleil (dans les images de projet, il fait toujours beau). Et l'on voit que l'architecture (presque tous les étages accueillent des jardins terrasses) disparaît sous le vert intense presque acide d'arbres qui viennent d'être plantés et d'une nature subterfuge.

On n'oubliera pas le digital, appelé, dans la *smart city* (citée intelligente) olympique, au plus grand avenir. La numérisation du monde devait passer inévitablement par celle des JO et de l'urbanisme qu'ils imposent. «La ville numérique doit, à notre sens, est-il encore précisé, davantage être considérée comme un moyen d'atteindre les objectifs précédemment cités que comme une fin en soi. La question digitale apparaît comme un outil performant pour atteindre les objectifs précédents, notamment grâce à la modélisation *a priori*, au déploiement massif des capteurs en temps réel, à l'utilisation prédictive des *big data* urbaines...» Il est curieux de parier sur une baisse de la consommation des énergies quand, dans le même temps, on fera tourner d'énormes serveurs très énergivores. Il faut savoir que si Internet était un pays, il serait le

troisième plus gros consommateur d'électricité au monde, avec 1 500 TWh par an, derrière la Chine et les États-Unis. Le numérique consomme 10 à 15 % de l'électricité mondiale, soit l'équivalent de 100 réacteurs nucléaires. Et cette consommation double tous les quatre ans ! À quel urbanisme écologiconumérique veut-on nous faire croire ?

Regardons d'ailleurs de plus près cette architecture. Dans le projet de *smart city* olympique, la « forme privilégiée est celle d'immeubles en plots » incrustés de capteurs et envahis d'une technologie permettant de prélever une infinité de données personnelles qui seront sans aucun doute analysées afin d'optimiser la circulation rapide des marchandises et des individus devenus, eux aussi, marchandises. L'immeuble olympique est néomoderne : il supprime le mur classique opaque, percé de quelques fenêtres, au profit de baies vitrées agrémentées de terrasses (ou autres surfaces de réception, selon le terme technique) ; l'ensemble forme des blocs compacts d'habitat comparables aux barres des années 1960, peintes de couleur verte. Les vues qui nous sont présentées (celles de Dominique Perrault, son principal architecte, et en particulier sur son site web), dévoilent un urbanisme sans architecture, comme si le terme d'« olympique » dans le projet de « village olympique », l'avait emporté sur le terme de « village ». Parler de village est par ailleurs ici pour le moins incongru. Ce n'est pas un village qui est construit, mais « un morceau de ville ancré sur son territoire et sa géographie » comme le communique l'architecte, qui précise toutefois que « le développement de ce territoire de la Seine-Saint-Denis, son usage olympique [est] envisagé comme une

étape intermédiaire, aussi marquante que ponctuelle». En effet, l'origine olympique de ce morceau de ville est «marquante» et marquera son développement à venir. On ne peut pas passer impunément du «village olympique» au morceau de ville; car la ville à venir est toujours liée à son point de départ, à son origine. Et surtout, dans ce cas précis, l'urbanisme mis en œuvre tient aux visées du CIO elles-mêmes, associées à la digitalisation généralisée du bâti («l'attention est prêtée au digital... »).

En définitive, il s'agit d'un urbanisme d'ordre, d'uniformité et de pseudotransparence dans un environnement du *big data* massivement mis en œuvre. Ce faisant, les bâtiments à venir qui s'élèvent dans la continuité logique de cet urbanisme sont *littéralement* sans aucun intérêt architectural (avec des bâtiments élevés jusqu'à 14 niveaux...), des blocs compacts, de gros parallélépipèdes alignés comme les anciennes cités-dortoirs avec, certes, cette fois-ci, des toitures végétalisées et des arbres au milieu. «La *smart city*, nous alerte le philosophe Éric Sadin, c'est le rêve de réduire la multiplicité constitutive de la ville à un organe homogénéisé *autorégulé* [...]»¹². » *L'olympic smart city* que veulent construire

12. Éric Sadin, *La Vie algorithmique: Critique de la raison numérique*, L'Échappée, collection «Pour en finir avec», 2015, p. 85. À l'ancien «système des objets» étudié par le philosophe Jean Baudrillard s'est substitué un système de capteurs (puces RFID, etc.) intégrés à des surfaces toujours plus étendues du réel dont celles des bâtiments (murs, vitrines...) et des rues de nos villes «googlisées». Éric Sadin est écrivain et philosophe. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui analysent l'impact de la numérisation généralisée sur nos vies. On lira avec profit ses livres parus à L'Échappée: *L'Humanité augmentée: L'administration numérique du monde*, 2013; *La Silicolonisation*

l'ensemble des organisateurs des JO aspire à une fluidité totale, dont l'architecture connectée dans un urbanisme digitalisé est le pivot, dans la mesure où celui-ci indique entre autres en temps réel la consommation globale d'énergie à des robots mis en batterie. La visée expansionniste du numérique urbain est ici en parfaite adéquation avec la logique des JO : le calcul permanent, la performance incessante, le temps perpétuellement mesuré avec pour contrepoint, un urbanisme numérisé et une architecture à son image.

Durabilité et legacy

Dans le même ordre d'idée, les organisateurs des JO misent sur une « fonction Durabilité [qui] sera créée dès la phase de planification. [Elle] travaillera en relation directe avec Héritage Paris 2024 pour garantir le partage des bonnes pratiques et la concrétisation de l'héritage des Jeux sur le long terme ». Là aussi, les organisateurs visent loin et haut : « Toutes les populations des Jeux — athlètes et officiels, famille olympique et paralympique, médias, personnel et volontaires, partenaires marketing et partenaires olympiques (programme Top [The Olympic Partners]), fournisseurs, spectateurs, téléspectateurs, etc. — seront invités à participer activement à la mise en œuvre de la stratégie d'excellence environnementale des Jeux de Paris 2024 pour créer ensemble la nouvelle référence en matière d'événement

du monde : L'irrésistible expansion du libéralisme numérique, 2016 ; *L'Intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle : Anatomie d'un antihumanisme radical*, 2018.

international respectueux de la planète.» Derrière ce séduisant laïus écologiste, sorte de plaidoyer *pro domo*, se cachent à peine les firmes les plus en pointe dans la malbouffe et les technologies numériques, qui font partie du Top: Coca-Cola, Airbnb, Alibaba Group, Visa, parmi d'autres. McDonald a été récemment retiré du tableau affiché dans le hall d'entrée du siège du CIO, à Lausanne (Suisse), et Total a raté son entrée dans la course des sponsors de Paris 2024, du fait du refus d'Anne Hidalgo. L'arbre qui cache la forêt. Rappelons qu'Anne Hidalgo «a été désignée "Diplomate verte de l'année" [2016] par le magazine américain *Foreign Policy*, ainsi que la région Île-de-France». Tout comme Paris est devenue «lauréate du Earth Hour City Challenge 2016, lauréate du C40 Cities Award 2016».

Tous ces honneurs liés à une supposée lutte écologiste initiée par Paris et sur laquelle voudrait surfer le CIO ne peuvent cacher une réalité moins séduisante. Paris est en effet devenue un chantier à ciel ouvert, en vue des JO, avec un record de 7 396 points de travaux concentrés dans le même laps de temps. Tout le système de la circulation est bouleversé du fait d'une diminution importante de la surface de celle-ci (rues, avenues, boulevards, places) qui a certes permis d'augmenter les voies de transport public en quantité et en surface, mais pas du tout les moyens de transport eux-mêmes (bus...). Le type de transports le plus développé reste le transport individuel: vélo, voiture et trottinette électriques; et, pour ces dernières, elles génèrent un véritable chaos urbain entraînant de nombreux accidents et blessés. On constate aussi une augmentation des dépôts d'ordure sauvages,

la multiplication des rats avec les conséquences sanitaires qui s'ensuivent. La fermeture des voies sur berge (rives gauche et droite) a augmenté le taux de pollution et, en même temps, les embouteillages rendant la vie à Paris infernale. L'imperméabilité de la capitale vis-à-vis des habitants de banlieue tenus à l'écart a fait de leurs déplacements des punitions quotidiennes. Le niveau de la saleté de Paris place la ville en tête des villes les moins bien entretenues en Europe, par rapport à quoi Anne Hidalgo demande un effort aux Parisiens... Comment les JO pourraient-ils arranger ce chaos alors qu'ils en sont la principale cause ?

Répondant positivement à certaines normes (ISO 20400, ISO 26000 et ISO 20121), Paris 2024 parie sur l'héritage (*legacy*) des JO, qui doit être laissé à la capitale et aux régions les accueillant dans le cadre de leurs sites pour prouver que la ville est irréprochable. En particulier est mise en avant la volonté de réduire l'impact carbone de 55 % par rapport aux JO de 2016, au Brésil. Pour cela, Paris 2024 envisage quatre dispositions : « mesurer [...], piloter [...], réduire [...], viser [...] ». Ce souci très louable de réduction de l'impact carbone n'est pas sans questionner. Les spectateurs qui viendront du monde entier vont se déplacer principalement en avion pour les plus lointains ou en voiture pour ceux qui sont les plus proches de la France. Et il y aura aussi le retour vers les pays d'origine. Cela est-il pris en compte dans le bilan carbone ? Les organisateurs ne parlent que des « 100 % de spectateurs se déplaçant en transports en commun ou en modes actifs ». Ce qui sera peut-être une réalité sur le territoire français ne l'est pas du tout à l'extérieur de la France.

De même, en terme de biodiversité, il est permis de douter de l'«impact positif» visé. Prétendre qu'il y aura «zéro imperméabilisation nette induite [des sols] par les Jeux par rapport à l'état initial» semble bien présomptueux. Les nouveaux transports de même que les installations sportives obligent à l'artificialisation des sols du fait de la bétonisation des sous-sols et sols. On laisse à penser que l'on pourrait isoler les lieux ou les sites olympiques du reste du territoire. Or la pollution n'a pas de frontières. Et que signifie en outre calculer et comptabiliser une pollution qui ne serait que française ?

Le paragraphe sur une alimentation de «qualité et durable» prête également à sourire. Lorsqu'il est, par exemple, affirmé que «100 % de l'alimentation [est] certifiée et [qu'un] partenariat [sera réalisé] avec les filières locales pour toutes les catégories de produits». Comment peut-on avancer de telles assertions lorsque Coca-Cola fait partie des partenaires officiels des JO ? Parler de la qualité de l'alimentation a quelque chose de risible lorsque toutes les études portant sur les JO précédents indiquent que le panier du touriste olympique moyen est pauvre en aliments corrects. Si le touriste olympique paye cher son billet, il ne se sustente qu'avec des produits bas de gamme, rarement bons pour sa santé et écoresponsables.

Voies olympiques : deux poids deux mesures

À l'occasion des JO, l'État fait au mieux pour la circulation automobile et pour ces moyens. Paris est une ville aux embouteillages extrêmes pour

le citoyen lambda; en revanche, pour les édiles et les sportifs olympiques, la circulation sera libérée! L'infrastructure du réseau routier, que l'on qualifie dans le dossier de candidature de « fiable et moderne », est caractérisée par des « voies réservées et auxiliaires dynamiques ». Les organisateurs des JO annoncent la création d'un réseau de voies olympiques et paralympiques d'une longueur totale de 366 kilomètres. Elles sont constituées d'autoroutes (sans péage), de voies rapides (dont le boulevard périphérique) et de voirie locale. Le clou de l'affaire est la mise à disposition « des couloirs de bus dans Paris pour les véhicules accrédités pour assurer une connexion rapide au réseau de voies olympiques et paralympiques depuis les lieux d'hébergement [...] sachant que la ville de Paris comptera plus de 200 km de couloirs de bus en 2024 ». L'organisation des JO pourra se dérouler dans le meilleur environnement grâce aussi au service public des transports que l'on aura prêté au CIO et plus précisément à l'ensemble des sportifs, leurs accompagnateurs, etc. La technologie informatique sera présente avec la carte Navigo (actuelle carte d'abonnement au métro dotée d'une puce RFID) et « la Stif [Société des transports d'Île-de-France] étendra bientôt la carte Navigo aux destinations et services touristiques (musées, croisières fluviales, tour Eiffel...). Le nouveau pass Smart Navigo permettra d'acheter ses billets directement *via* Smartphone ». Dassault Systèmes et Capgemini se préparent, après avis de la Cnil, à la mise en œuvre de la reconnaissance faciale. On relève enfin la « gratuité des transports en commun pendant toute la période des Jeux ».

Il est précisé toutefois que, pendant les JO, la gratuité ne sera possible que pour «les détenteurs de billets», c'est-à-dire uniquement pour ceux qui participeront à la fête olympique. On aimerait voir le concept d'héritage vraiment appliqué: rendre, enfin, après les JO, les transports gratuits et pour toujours...

Un marketing optimiste, trop optimiste

Comme souvent, les organisateurs de compétition sportive pèchent par excès d'optimisme; en particulier dans l'analyse des taux de remplissage des stades. Il suffit de revoir les prises de vues dans les stades lors des JO de 2016, au Brésil, pour envisager une tout autre analyse de ce qu'ils appellent «des jeux pour tous au travers d'une stratégie de billetterie garantissant des stades pleins». Rien ne garantit que les stades de Paris 2024 fassent le plein de spectateurs, même en s'appuyant sur une «stratégie» efficace. Les JO de 2016 se sont déroulés dans des stades à moitié pleins. Les caméras de télévision avaient la plus grande peine à ne pas nous montrer la moitié supérieure des gradins car ils étaient en effet vides de spectateurs. D'où de très longs travellings sur les pistes d'athlétisme et les premiers rangs de gradins; des contorsions des cameramen pour éviter de nous montrer les places vides des stades. Le prix des places a sûrement été un facteur important de cette désaffection. Ce n'est pas la seule raison. Le problème est celui de la concurrence entre spectacle direct et télévision, entre présence physique dans le stade et retransmission dans les foyers, devant les téléspectateurs. De nombreuses études démontrent que les

stades assurent de moins en moins leur office et que la télévision a pris un poids prépondérant dans la vision du sport. Les derniers mondiaux d'athlétisme en 2019, au Qatar, ont projeté au monde entier des stades désespérément vides, malgré des organisateurs qui n'avaient pas lésiné sur les moyens, par exemple, en rétribuant des gens pour venir applaudir des athlètes suffoquant sous la chaleur et l'humidité mêlées.

Le risque est donc grand (même en France) que les stades soient peu remplis. Et, on le sait, en juillet et août 2024, la plupart des Parisiens seront partis en vacances, comme les Londoniens en 2012. Autrement dit, même si les organisateurs parient sur «des stades pleins et un succès commercial» pour assouvir «l'expérience des athlètes pendant la compétition», cela ne semble pas une garantie suffisante, y compris avec la ferme «volonté d'offrir au plus grand nombre l'occasion de vivre une expérience unique». Derrière ce sabir officiel de l'«expérience» du spectacle sportif que l'on nous somme de partager, il y aura 13,4 millions de billets à vendre jusqu'à la date de l'ouverture des JO. C'est beaucoup. Et l'objectif est de les vendre tous. Une «stratégie de billetterie visant à remplir les stades» sera donc mise en œuvre par le biais d'une tarification, elle-même mise en place très en amont, anticipée avant même l'ouverture de la billetterie au public. Rien ne dit, encore une fois, que l'ensemble de ces billets soit vendu à temps. C'est pourquoi les organisateurs parient, et ne cessent de le répéter, sur l'attrait de la ville de Paris et l'«expérience inoubliable» qu'elle seule est capable d'offrir, garantissant ainsi de «savourer chaque moment de la compétition». Considérée comme, de fait, liée à des «moments uniques», la compétition olympique n'est

alors possible que dans le cadre exceptionnel de la ville de Paris, de son écrin singulier qui deviendra un gigantesque emballage associé aux symboles olympiques. Les organisateurs des JO s'octroient ainsi à titre gracieux les atouts exceptionnels de Paris, tout en mettant en place une « grille tarifaire » susceptible de favoriser des « recettes de billetterie prudentes et réalisables ». Les organisateurs lâchent quelques chiffres : un « taux de remplissage de 85 % pour les Jeux olympiques et de 75 % pour les Jeux paralympiques [qui] apparaît prudent et pouvant être dépassé ». Ces chiffres sont bien prudents... et se situent déjà en dessous des « stades pleins ».

Sur fond d'une ville unique au monde, à la forte et incontestable unité esthétique, sur fond d'une *identité de l'art et de la ville* elle-même, les organisateurs des JO mettent ainsi en place une stratégie de tarification « capitalisant sur le savoir-faire français en matière d'organisation de grands événements ». Tout cela est dit sur un ton d'évidence assez déconcertant. Le contraste est par contre frappant entre, d'un côté, la mise en avant permanente de la Ville Lumière et, de l'autre côté, la monétisation la plus médiocre et triviale. Il y a là une incompatibilité de nature, une sorte d'antinomie entre la qualité visuelle unique de la ville de Paris que lui confèrent ses monuments, la beauté intrinsèque de la ville et le traitement impécunieux de la billetterie. Comment en effet placer sur le même plan ou même associer ce qui ressortit d'une valeur esthétique liée à l'éclat d'une ville comme Paris et l'organisation d'une stratégie trivialement pécuniaire de ventes de billets (pour certains d'une valeur de 2 750 euros...)?

La réponse vient à la fin du dossier de candidature. Il est précisé qu'en «accueillant les Jeux dans le pays le plus visité au monde, Paris 2024 pourra compter sur un marché sans équivalent de plus de 80 millions de visiteurs annuels, friands d'objets souvenirs de leur séjour. De plus, les 500 millions de résidents européens, dont les 69 millions de Français à l'horizon 2024, renforceront la demande de produits sous licence au fur et à mesure de leur engagement pour les Jeux». On perçoit mieux où se situe l'intérêt des organisateurs des Jeux : du côté des chiffres plutôt que de l'art et de l'esthétique... Il s'agit de proposer des produits, de préférence sous licence olympique (textile, articles ménagers, jouets, papeterie, souvenirs/accessoires, affiches, jeux vidéo, etc.) pour vendre. Selon les organisateurs, il faut mettre en œuvre «des objectifs clairs en matière de durabilité, en particulier dans les processus d'achat, la gestion des ressources et la diversité des fournisseurs; un respect total des programmes marketing du CIO». La soumission des organisateurs au CIO est totale dans le cadre d'une extension généralisée de la marchandisation et par la volonté de capter virtuellement la totalité de la population européenne sous le régime d'une «monétisation olympique du souvenir».

Ultimes symboles des valeurs mises en œuvre et liées à l'olympisme : d'une part, la collaboration avec la Monnaie de Paris qui vise «à capitaliser sur la demande attendue des collectionneurs et du grand public»; d'autre part, la mise en place d'un «programme de loterie innovant qui contribuera au financement des coûts opérationnels des Jeux olympiques et paralympiques». Il est annoncé que Paris

2024 travaillera avec la Française des jeux (FDJ), qui vient d'être privatisée en 2019 et n'est donc plus une «organisation publique», comme l'écrivent les organisateurs — qui ne pouvaient peut-être pas le savoir alors. La FDJ dont les organisateurs connaissent et reconnaissent l'investissement dans les technologies digitales est, en effet, une machine à cash efficace. «Son expertise lui a permis de mettre à disposition ses équipements, ses technologies, ses conseils et ses services à d'autres opérateurs de loterie à travers le monde. Les ressources de la FDJ et son approche innovante serviront le programme marketing des Jeux, au travers de la conception de quatre loteries spéciales qui seront lancées d'ici un an et la mise sur le marché de trois jeux de grattage différents de 2020 à 2024 ainsi que d'autres jeux interactifs.» Une loterie est donc créée pour contribuer au financement des JO. Bref, beaucoup de jeux d'argent pour les Jeux olympiques qui nous sont toujours présentés comme purs et innocents... et qui font appel à la générosité, au bénévolat...

L'OLYMPISME EST LIBERTICIDE

Une liberté sous contrat

L'AFFAIRE OLYMPIQUE n'est pas que juridique, commerciale et même politique au sens étroit du terme. L'organisation des JO renvoie à une vision du monde ou, comme le dit expressément la Charte olympique, à «une philosophie de vie». Or, le contrat de ville hôte signé à Lima, le 13 septembre 2017 entre le CIO (représenté par Thomas Bach et Ng Ser Miang) et la Ville de Paris (représentée par Anne Hidalgo, elle-même associée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) représenté par Denis Masseglia, son président), bref ce contrat de ville hôte exprime ce qu'il y a de très politique dans les JO — politique au sens grec du terme *polis* : une *polis* athlétique, un État-nation sportif.

Il faut aller voir un peu plus en profondeur dans ce contrat presque léonin¹³, soumis par le CIO à la Ville

13. Dans le contrat de ville hôte, le CIO se taille la part du lion. Les termes de ce contrat justifient sans doute d'évoquer, sinon

de Paris, qui en a accepté les termes sans barguigner. Le contrat de ville hôte, comme tout contrat, s'établit selon un certain rapport de force entre entités qui en acceptent les termes. Ici, le rapport de force est on ne peut plus clair : le CIO décide de tout ; les autres acceptent ou plutôt adhèrent.

Ce contrat est bien lisse à première vue. Il faut donc gratter à sa surface pour mieux comprendre la réalité qu'il cache et ce qu'il peut ainsi révéler. Qu'y a-t-il derrière les « principes » de ce contrat alignés à la queue leu leu, c'est-à-dire qui se suivent dans un ordre impeccable, voire implacable ? Qu'y a-t-il derrière ces « principes » dûment numérotés, à la façon d'un décret ou d'une loi ? L'événement que constituent les JO de Paris 2024 n'est pas, bien sûr, réductible au seul contrat de ville hôte. Celui-ci donne par contre à lire des éléments si segmentés, découpés, subdivisés en de multiples parties et sous-parties qu'ils empêchent de comprendre la réalité sociopolitique des JO comme *totalité politique*. Les questions que l'on doit alors se poser sont les suivantes : pourquoi un tel déséquilibre dans ce contrat ? Comment des villes ou des États sont-ils à ce point soumis au CIO ? Pourquoi acceptent-ils avec tant de facilité et de « candeur » de

d'en conclure, des clauses léonines au sens de l'article 1844-1 du code civil, qui indique que : « [...] la stipulation attribuant à un associé la totalité du profit procuré par la société ou l'exonérant de la totalité des pertes, celle excluant un associé totalement du profit ou mettant à sa charge la totalité des pertes sont réputées non écrites. » Dès le préambule du contrat de ville hôte, au point B, il est précisé que « les Jeux olympiques sont la propriété exclusive du CIO ». Ce point sera répété et développé dans l'article 19-1d, analysé un peu plus loin dans ce chapitre.

perdre leur souveraineté? Pourquoi, de son côté, la population accepte-t-elle si facilement la remise en cause des libertés fondamentales au moment des JO? Pourquoi l'ensemble des partis politiques, leurs dirigeants toutes tendances confondues, défendent-ils les JO tels qu'ils sont ou tels qu'ils pourraient être?

À l'instar des Gilets jaunes qui n'ont jamais tenu un seul propos critique vis-à-vis des JO de Paris 2024, dont le nom lui-même ne fut jamais prononcé, absent de toutes leurs revendications. Comment un tel enjeu politique peut-il être justement absent de revendications pourtant socialement et politiquement très larges?

La lecture méticuleuse de ce contrat de ville hôte nous permet d'établir quelques hypothèses.

De chapitre en chapitre

Le premier chapitre (il y en a sept) est intitulé «Responsabilités générales des parties». Il précise que «les obligations des parties, en vertu du contrat de ville hôte sont définies, premièrement, par les termes du “contrat ville hôte”, deuxièmement, par les termes de la Charte olympique et troisièmement, par application des principes d'interprétation du droit suisse». Autrement dit, le droit suisse prime: un droit étranger qui suspend partiellement le droit français pendant une période de plusieurs mois pour un événement se déroulant sur le sol français. La Charte olympique, de son côté, est considérée comme l'un des trois piliers du contrat de ville hôte et donc participant du processus de mise en œuvre des JO. Autrement dit, le contrat de ville hôte a certes à voir directement avec une affaire

commerciale mais il a surtout à voir plus encore avec le Mouvement olympique, ses valeurs, ses idéaux inscrits dans la Charte olympique. Pour en revenir au droit, il est précisé que «la ville hôte, le CNO hôte et le Cojo seront solidairement responsables, [...] de tous les actes et omissions de cette personne morale ou de cette structure juridique»; en l'occurrence, le CIO et ce par le biais d'une «approbation écrite préalable».

Afin de remercier le CIO pour sa «contribution au succès des Jeux», ce dernier bénéficiera de «cinq pour cent (5%) des sommes d'argent [estimées à 410 millions de dollars américains] payables au Cojo en relation avec le programme international [qui] seront versées sur un compte bloqué général géré et contrôlé par le CIO (le "Compte bloqué général"). Ce compte bloqué général pourra être utilisé par le CIO pour compenser tout montant dû au CIO par la ville hôte, le CNO hôte et/ou le Cojo [...] ». En outre, «le CIO se réserve le droit de conserver une part de l'excédent résultant de la célébration des Jeux [jusqu'à] vingt pour cent (20%)». Nous voilà tous avertis: le CIO décide du montant des royalties et les empoche.

Un peu plus loin, dans le chapitre III, intitulé «Conditions essentielles», il est précisé que «la ville hôte, le CNO hôte et le Cojo s'engagent à se conformer aux dispositions de la Charte olympique et du code d'éthique du CIO et s'engagent à mener leurs activités liées à l'organisation des Jeux de manière à promouvoir et renforcer les principes fondamentaux et les valeurs de l'olympisme ainsi que le développement du Mouvement olympique». Là encore, l'affaire commerciale des JO doit être appréciée sur la base de la puissante idéologie du sport qui n'est pas marginale ou

annexe aux JO, mais qui est bien au cœur de toute cette affaire. Par exemple, quelques lignes plus loin, il est précisé que «le Cojo mènera diverses activités durant la période précédant les Jeux et tout au long de ceux-ci en relation avec la promotion de la paix et de la compréhension humaine à travers le sport, ainsi que de la trêve olympique...». La fonction idéologique des JO s'exercera pleinement pendant toute leur durée faisant alterner les grands idéaux de paix, de solidarité, etc., dans un cadre où cependant «aucune manifestation, conférence ou autre réunion majeure qui pourrait avoir un impact sur le succès de la planification, de l'organisation, du financement et de la tenue des Jeux ou sur leur exposition au public et aux médias, ne se tiendra dans la ville hôte même, dans ses environs ou dans les villes accueillant d'autre sites de compétition ou dans leurs environs, pendant les Jeux ou pendant la semaine qui les précède, ou celle qui les suit, sans l'accord écrit préalable du CIO». Le CIO est du côté de l'ordre, il est garant de l'ordre. Et rien ne doit venir perturber les JO.

De ce point de vue, le CIO n'a rien à craindre, puisque la plupart des organisations syndicales françaises se sont alignées sur son point de vue. Dans une déclaration commune (dite «Charte sociale des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024») les représentants des syndicats CFDT (Laurent Berger), CFE-CGC (Alain Giffard), FO (Jean-Claude Mailly), CGT (Philippe Martinez¹⁴)

14. Ce dernier insistait encore un peu plus : «À l'universalité des Jeux olympiques et paralympiques doit s'ajouter l'universalité des droits sociaux pour les travailleurs. C'est le sens de l'engagement de la CGT dans la construction et dans la signature de cette Charte sociale Paris 2024.» De son côté,

et CFTC (Bernard Sagez), autour des coprésidents (à l'époque) de Paris 2024, Tony Estanguet et Bernard Lapasset, ont mis «en place une gouvernance et un pilotage qui assurent l'exemplarité sociale des Jeux olympiques et paralympiques 2024». Quatre grandes thématiques (exemplarité des Jeux, qualité de l'emploi et conditions de travail au cœur de l'impact économique des Jeux, parcours professionnels et bénévoles dans l'organisation des Jeux, faire du sport le moteur d'un développement social et solidaire) se déploient en «16 engagements», dont le premier est de «constituer un comité consultatif réunissant les organisations syndicales de salariés et d'employeurs et les collectivités pour le suivi de la mise en œuvre de la Charte sociale Paris 2024 et la mesure de ses impacts». Ou ce quinzième engagement: «Promouvoir conjointement avec l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les organisations syndicales, le développement du sport en entreprise, notamment à travers un partenariat avec les comités d'entreprise.» D'emblée et tout au long de la Charte sociale, les syndicats de salariés ou censés les représenter font par conséquent jeu commun avec les employeurs sans jamais s'interroger sur l'organisation réelle que constituent les JO, le CIO, le Mouvement olympique... Les autres engagements sont à l'avenant.

Jean-Claude Mailly confirmait: «L'essentiel, c'est de s'engager afin que les Jeux olympiques et paralympiques soient socialement respectueux du droit du travail, des conventions collectives et du principe qui indique qu'à travail égal, salaire égal sur toute la chaîne d'approvisionnement.» Or, les Jeux olympiques et paralympiques s'appuient sur des dizaines de milliers de bénévoles... qui travaillent à titre gracieux pour une firme dont le nom est: CIO, CNOSF pour la France.

Qu'importe tout cela, les Jeux avant tout ! Derrière ces grands mots, peu d'éléments bien concrets. Le CIO n'oublie évidemment pas qu'il s'agit de sport, de compétition et que ce qui va être retransmis en mondovision, ce sont les joutes sportives entre athlètes et équipes, les exploits, les prouesses, les performances, etc., et tout cela au nom de la paix, de l'amitié entre les peuples, de la trêve, de la fraternité, du fair-play, etc., alors que partout dans le monde, et *pendant* les JO eux-mêmes, ce ne seront que guerres, dévastation écologique, chômage de masse, réfugiés climatiques et migrations dues à la guerre... Pour le formuler de façon plus sociopolitique, je dirais que l'idéologie olympique met en œuvre l'action imaginaire d'hypostases imaginaires, de principes quasi divins, qui nous « dépassent » comme l'« idée olympique », la « paix olympique », la « trêve olympique »¹⁵ ; plus généralement l'« esprit sportif »... Elle contribue au refoulement des forces motrices réelles du sport que sont l'accumulation

15. La 74^e session de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution portant sur le respect de la « trêve olympique » pour les JO de Tokyo 2020 (à ce jour reportés en 2021). Cette résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », a reçu le soutien de 186 des 193 membres de l'Onu. L'ex-président de Tokyo 2020, Yoshiro Mori, a déclaré : « La résolution sur la Trêve olympique est l'incarnation de l'espoir partagé par les peuples du monde entier que nous pouvons vivre dans un monde sans conflit, au moins pendant les JOP, et que nous pouvons cohabiter en favorisant la compréhension et le respect mutuels grâce à "l'unité dans la diversité". [...] En rendant possible l'impossible dans le sport, nous espérons que les guerres disparaîtront à jamais de la surface du globe, et pas uniquement pendant les JO. » Voilà bien un condensé de pure idéologie !

du capital sportif, la course effrénée au rendement, la compétition permanente.

L'idéologie olympique est, on le constate, bien ancrée dans les esprits, y compris chez les syndicalistes, en tant qu'elle exprime et en même temps qu'elle dissimule la séparation entre la réalité économique, sociale, politique du monde actuel et la réalité du sport présenté, accepté et perçu comme naturel, le lieu même du bonheur pour tous.

Avec la suspension de la souveraineté de l'État, la mise entre parenthèses des lois, par exemple, concernant le droit social, il y a un droit spécifique qui est mis de côté pendant les JO. Le droit de grève, de manifester, et même de simplement s'opposer. Qu'on se rassure; Bernard Thibault, représentant français à l'Organisation internationale du travail (OIT), expliquait dans *Libération* (12 avril 2017): «Si l'on se réfère à l'histoire, il y a peu de chances qu'une grande grève se produise en août 2024 pendant les Jeux. Le dernier mouvement enregistré en France un mois d'août remonte à 1944: c'était l'insurrection des cheminots pour libérer le pays. Depuis, les Français ont manifesté en de nombreuses occasions et pour différentes causes, mais jamais contre les JO. Ainsi, quand des mouvements sont survenus en 2005, pendant que le Comité international olympique visitait les installations françaises, dans le cadre du projet de candidature de Paris 2008, nous avons défilé avec des drapeaux favorables aux JO. Pour montrer qu'on ne se trompait pas de cible. [...] En France, le but des syndicats n'est pas de s'opposer aux Jeux olympiques mais de travailler suffisamment en amont pour veiller à ce qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions.» Nous voilà, une nouvelle fois et une fois pour toutes, rassurés

et avertis. Les JO, une institution privée, rappelons-le, ont cette capacité à intégrer ou dissoudre les oppositions *a priori* les plus fermes et déterminées. Ils parviennent, par anticipation, plusieurs années avant leur ouverture, à faire prendre position (favorablement) la presque totalité des représentants syndicaux, politiques et culturels français. Par exemple, chez les Insoumis, c'est à peu près la même ritournelle. Danielle Simonnet tient de fait une position favorable à des JO à taille humaine, dans de plus petits stades... mais pour la même *aliénation*. La puissance de conviction ou de croyance des JO et de la Charte olympique est sans égale.

Revenons au contrat de ville hôte qui stipule que, «conformément à la Charte olympique, la ville hôte, le CNO et le Cojo admettent que les Jeux, y compris toutes les épreuves sportives et autres événements et activités organisées par la ville hôte, le CNO hôte et/ou le Cojo en vertu des présentes, sont la propriété exclusive du CIO, qui est titulaire de tous les droits, notamment des droits de propriété intellectuelle, y afférents. Le CIO est titulaire en particulier de tous les droits relatifs: a. À l'organisation, l'exploitation et la commercialisation des Jeux; b. À la saisie d'images fixes et de séquences filmées des Jeux pour une utilisation par les médias; c. Au dépôt des enregistrements audiovisuels des Jeux; d. À la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, d'œuvres ou signaux comprenant des enregistrements audiovisuels des Jeux; et e. Au symbole, drapeau, devise et autres propriétés olympiques, ainsi que tous les droits d'usage de celles-ci,

particulièrement pour usage à des fins d'exploitation ou de publicité ». Le CIO n'oublie rien... pour lui... et les syndicats applaudissent à tout rompre. Le CIO décide de tout pendant que le Cojo aura assuré «avoir pris et complété les mesures suivantes: a. Qu'il aura satisfait à toutes ses obligations financières et autres prévues dans le contrat de ville hôte; b. Qu'il aura préparé et remis au CIO tous les rapports [...] et accompli toutes les cessions de droits ou transferts d'éléments physiques et de propriété intellectuelle [...]; c. Qu'il aura établi une procédure efficace pour traiter tout différend juridique potentiel ou en suspens entre le Cojo et une tierce partie». Les marges sont pour le moins étroites pour ceux (y en aura-t-il?) qui voudraient lever le petit doigt et poser une ou deux questions. Toujours dans le contrat de ville hôte, il est noté que «la ville hôte, le CNO hôte et le Cojo reconnaissent que l'entrée d'une main-d'œuvre spécialisée et l'importation d'équipement dans le pays hôte par diverses parties prenantes des Jeux sont des conditions essentielles au succès de la planification, de l'organisation, du financement et de la tenue des Jeux (y compris des épreuves tests) et acceptent, en plus des mesures applicables aux personnes accréditées [...] l'entrée provisoire dans le pays hôte, avant, pendant et après les Jeux, d'une certaine catégorie de personnel, y compris, notamment, des représentants, employés ou autres personnes agissant au nom de, ou représentant les entités suivantes: le CIO, les entités contrôlées par le CIO, les comités nationaux olympiques, les fédérations internationales, les diffuseurs détenteurs de droits, le chronométrateur officiel, les partenaires de marketing du CIO et les médias». Bref, le CIO contrôle tout, y compris l'arrivée du personnel migrant. L'État

français n'a de fait que le «droit» de regarder ce personnel, sur lequel il n'a aucun droit, passer les frontières. Et les syndicats se réjouissent de l'arrivée de cette main-d'œuvre à qui on «garantit» de travailler en dehors de la loi française.

Concernant la fiscalité (impôts et taxes), le contrat de ville hôte est, là encore, très clair: «La ville hôte, le CNO hôte et le Cojo devront intervenir auprès des autorités du pays hôte compétentes pour que la législation fiscale de ce dernier soit mise en œuvre et appliquée de manière à garantir la réalisation des objectifs et résultats [...]. Le Cojo ne sera pas sujet à ou redevable d'impôts directs ou indirects dans le pays hôte en lien avec un quelconque versement ou une quelconque contribution en sa faveur de la part du CIO ou d'entités contrôlées par le CIO en vertu du contrat de ville hôte. [...] Les athlètes qui ne sont pas résidents du pays hôte ne seront pas sujets à ni redevables d'impôts ou taxes prélevées sur des récompenses financières ou autres qu'ils reçoivent pour leur prestation aux Jeux.» Personne n'est oublié. Y compris les «entités non nationales [qui] seront autorisées à fournir en franchise d'impôts indirects des biens et services en rapport avec les Jeux et à obtenir le remboursement des impôts indirects grevant leurs dépenses liées aux Jeux, dans la mesure où ce traitement fiscal serait applicable, en vertu de la législation du pays hôte [...]»

Le plus intéressant est à venir lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des «programmes commerciaux menés en relation avec les Jeux». D'emblée, le contrat de ville hôte dispose que le «Cojo versera au CIO, en espèces, les montants suivants: a. En relation avec le programme de marketing du Cojo, un montant égal à sept et demi

pour cent (7,5 %) de la contrepartie en espèces et pour cinq pour cent (5 %) de la valeur en nature ou autre forme de contrepartie (p. ex. biens et services) de tous les revenus bruts issus de tous les contrats exécutés par le Cojo en vertu de l'accord sur le plan de marketing ou contenant quelque élément d'exploitation commerciale des marques du Cojo ou concernant les Jeux de quelque manière que ce soit. [...] b. [...] Un montant égal à sept et demi pour cent (7,5 %) des revenus bruts provenant de toutes les formes de vente de billets (y compris les services d'hospitalité) pour les Jeux. c. [...] Trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des monnaies et billets de banque en circulation et, pour la série commémorative, à trois pour cent (3 %) du prix aux fournisseurs de toutes les pièces de monnaie et billets, lorsque l'hôtel des monnaies ne réalise pas de ventes au détail (et si c'est le cas trois pour cent (3 %) du prix au détail) [...]». On voit ici comment le CIO oriente l'argent qui coule à grands flots continus dans les caisses du Cojo par le biais de multiples ponctions. L'ensemble du système olympique est verrouillé par le CIO qui contrôle tous les revenus susceptibles d'être canalisés et imposés. Et le Cojo qui représente les intérêts du CIO en France, est la structure politicofinancière constituée à cet effet. Rappelons que tant le Cojo que le CNOSF sont dépendants du CIO. Celui-ci est le seul «titulaire exclusif de tous les droits, notamment de tous les droits de propriété intellectuelle sur les informations, connaissances et compétences relatives aux Jeux, y compris tous droits, titres et intérêts y afférents. [...]».

Dans un ultime chapitre («Divers»), des mesures en cas de non-respect du contrat de ville hôte et, en particulier, en cas de «non-respect d'une échéance inscrite

dans le Plan de livraison des Jeux» seront appliquées par le CIO. Et pour les premières d'entre elles: «a. Conserver toutes les sommes détenues sur le compte bloqué général; b. Retenir (tout ou en partie) toute somme due ou allocation à verser au Cojo en vertu du contrat de ville hôte [...]; c. Garder toutes les sommes ainsi conservées ou retenues, intérêts compris, à titre de dommages-intérêts convenus; d. Compenser ses obligations en vertu du contrat de ville hôte, soit avec toute prétention que le CIO aurait à l'égard de la ville hôte, du CNO hôte et/ou du Cojo pour tout dommage causé par le non-respect des présentes par l'une de ces parties, soit avec toute somme détenue sur le compte bloqué général [...]». Les mesures de rétorsion sont fortes à l'égard de ceux qui ne respecteraient pas les exigences du CIO. Et si cela venait à se produire, qui en subirait les conséquences? Réponse: nos concitoyens, sans doute, sous la forme de nouveaux impôts.

Le CIO ne s'arrête cependant pas en si bon chemin: il met en garde la ville hôte (Paris), le CNOSF et/ou le Cojo. Ainsi «le CIO pourra appeler la ville hôte, le CNO hôte et/ou le Cojo devant tout tribunal où une action est intentée contre lui [...]». Enfin, des clauses de résiliation sont prévues dans un nouveau chapitre. Elles précisent les conditions dans lesquelles le CIO peut rompre le contrat avec la ville hôte: «Si le Pays hôte se trouve à un moment quelconque (avant le commencement prévu des Jeux ou durant les Jeux) en état de guerre ou de troubles civils, sous le coup d'un boycott ou d'un embargo décrété par la communauté internationale ou dans une situation officiellement reconnue comme étant de belligérance, ou si le CIO a des raisons suffisantes

de croire que la santé ou sécurité des participants aux Jeux serait gravement menacée ou compromise pour quelque raison que ce soit. » On comprend, dès lors, que la tournure prise par les revendications des Gilets jaunes et les manifestations de l'hiver 2019 aient inquiété la maire de Paris et le gouvernement français. Des manifestations toutes les semaines dans la capitale avec des violences destructrices de magasins, de restaurants, de bâtiments publics, qui ont été visionnées par des millions de téléspectateurs, des violences retransmises dans le monde entier ont à l'évidence contribué, pour le moins, à chagriner le CIO. Et ce dernier a sans aucun doute dû s'inquiéter auprès des autorités françaises à propos de ces événements qui ont secoué tout le pays et sa capitale. Cela allait-il durer ? Avec la permanence des mobilisations des Gilets jaunes, les longs conflits autour des retraites, de la loi « sécurité globale » et la pandémie du coronavirus, il y a comme une épée de Damoclès au-dessus de Paris 2024. Dans l'histoire des JO, seuls ceux de 1916, 1940 et 1944 n'ont pas eu lieu pour cause de guerres mondiales ; tous les autres JO ont bien eu lieu quel qu'ait été le niveau des troubles sociétaux¹⁶. La pression du CIO reste

16. Le seul événement remarquable indiquant un « raté » dans l'attribution des JO est celui lié à la ville de Denver (Colorado, États-Unis). Que s'est-il passé exactement ? Je dis « exactement » parce que l'on a dit beaucoup de bêtises à ce sujet et en particulier parmi les cadres des Insoumis.

Le 12 mai 1970, les JO d'hiver de 1976 sont attribués par le CIO à la ville de Denver que son conseil municipal avait au départ sollicité. Au cours d'un référendum qui a eu lieu le 7 novembre 1972, soit le même jour que les élections américaines à la présidence des États-Unis (Nixon sera élu), et dans le même cadre matériel

pourtant grande. Pour preuve, non seulement est-il prévu une possibilité de résiliation du contrat de ville hôte, mais le CIO en a même expliqué la forme qu'elle prendrait: «Si le CIO choisit de résilier le contrat de ville hôte et de retirer les Jeux, il procédera comme suit [...]. a. [Le CIO] sera en droit de mettre la ville hôte, le CNO hôte et le Cojo, conjointement et/ou solidairement, en demeure, par lettre recommandée, courriel (avec copie de confirmation envoyée en recommandé) ou courrier spécial avec accusé de réception, et d'ordonner à toutes les parties ou à l'une d'entre elles de remédier ou de faire remédier à la (aux) situation(s) constatée(s) par le CIO dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'envoi de cette mise en demeure [...]». »

Ultime mise au point du CIO dans un chapitre intitulé «Droit applicable et arbitrage»: «Ce

de vote que ces dernières, les habitants de l'État du Colorado (et pas seulement ceux de la ville de Denver qui en est la capitale) s'opposèrent, à 60 % des voix (par souci écologique), à une subvention de cinq millions de dollars qui devait aider au financement des JO de Denver. Autrement dit, et contrairement à ce qui est souvent expliqué, ce sont tous les habitants de l'État du Colorado qui votèrent contre cette subvention et non contre les JO. De même qu'ils n'eurent pas à se prononcer en amont sur l'attribution des JO qui est du seul ressort du CIO, de même, plus tard, ils n'eurent pas à se prononcer sur le désistement de la ville de Denver qui est encore du seul ressort du CIO. Ce furent sur les conséquences jugées néfastes par le seul CIO de ne pas voter la subvention que Denver fut retirée de la course olympique. Que le conseil municipal de Denver ait été pour ou contre le maintien en lice de leur ville ne changeait rien à l'affaire. Il faut le dire, encore une fois, la seule décision fut celle du CIO de retirer les JO à la ville de Denver et de les attribuer à la ville d'Innsbruck. Le CIO reste maître en toute circonstance.

contrat est exclusivement régi par le droit substantiel interne de Suisse, sans application des principes relatifs aux conflits de lois [...].» Et s'il y a litige, c'est encore en Suisse devant le Tas (Tribunal arbitral du sport, à Lausanne, canton de Vaud, en Suisse) qu'il sera «jugé»; et toujours en Suisse, au cas où le Tas «décline sa compétence», cette fois cela se passera devant les «tribunaux étatiques à Lausanne, Suisse».

La loi olympique et paralympique

Voté à l'Assemblée nationale, le 26 mars 2018, dans une procédure accélérée (sans la navette parlementaire habituelle avec le Sénat), le projet de loi relatif à l'organisation des JOP 2024 se présente comme le plat de résistance, ou plutôt l'ultime ordre de soumission aux oukases du CIO. Pour l'essentiel, l'ensemble des articles n'est qu'une suite ininterrompue de dérogations, de simplifications et d'exemptions vis-à-vis de la loi française actuelle. Sans parler de «procédure d'extrême urgence», d'«exception aux règles procédurales», de «procédure d'expropriation», de «sécuriser juridiquement», outre cette «autorisation» hautement symbolique qu'est «la création de voies réservées au déplacement des délégations et des athlètes». À coup, si l'on peut dire, de «langue olympique» et de la pure invention d'une «génération olympique», ou encore d'une «Génération 2024» inexistante, ce projet de loi ne cesse de réglementer, d'interdire ou d'autoriser mais, encore une fois, tout cela en dépit de la loi française et même souvent contre elle.

Une véritable police de la langue¹⁷, justement, se met en place avec l'accord de nos représentants. Interdiction d'employer les termes: «Jeux olympiques», «olympique», «olympiade», «olympisme», «olympien», «olympienne», le sigle «JO» et le millésime des éditions des JO («ville + année»). *Idem* pour les JO paralympiques. Le CNOSF est le «propriétaire» de ces mots. Autorisation est par ailleurs donnée pour que «du trentième jour précédant celui de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de 2024 au quinzième jour suivant la date de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques de 2024, la publicité [soit] faite au profit des partenaires de marketing politique [...], dans un périmètre de 500 mètres de distance autour de chaque site lié à l'organisation et au déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 [...]». En conséquence: aucune publicité dans les stades mais *open bar* à l'extérieur. Dans le même ordre d'idée, la publicité du Top, The Olympic Partners (Airbnb, Alibaba, Allianz, Atos, Bridgestone, Coca-Cola, Deloitte, Intel, Omega, Panasonic, Procter & Gamble, Samsung, Toyota et Visa), soit les 14 sponsors actuels du CIO, est autorisée «sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques [...]; sur les monuments naturels et dans les sites classés; [...] sur les immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque». On va assister à l'emballage des principaux édifices de Paris; et de fait, à leur disparition

17. À Londres, en 2012, une police spéciale des marques (l'Olympic Delivery Authority, composée de 300 agents) agissait contre des commerçants utilisant les symboles olympiques interdits par l'Olympic Games and Paralympic Games Act (voté en 2006 par le Parlement); il en fut de même à Rio, quatre ans plus tard, avec The Use of Rio Brandtm.

derrière le drapeau olympique entremêlé aux bannières des plus grandes entreprises mondiales. Il est vrai que le montant du ticket d'entrée pour figurer parmi les 14 sponsors du CIO mérite quelque attention. En 2017, par exemple, les sociétés Alibaba et Intel ont versé 493,2 millions de dollars au CIO. De son côté, Bridgestone n'a pas hésité en 2014 à déboursier 344 millions de dollars pour 4 ans pour mettre en avant sa devise : « *Chase your dream* », « Poursuis ton rêve ». Qu'en pensent les plus de huit cents travailleurs licenciés du site français de Bridgestone ? Quoi qu'il en soit, tout immeuble parisien est susceptible d'être enveloppé dans le drapeau olympique et dans la bannière de Coca-Cola. Paris sera donc visuellement colonisé par le CIO¹⁸.

Ce n'est pas tout. D'autres articles de loi viennent compléter cette première liste d'interdictions et d'« autorisations ». Dans l'article 10, il est stipulé que « les constructions, installations et aménagements directement liés à la préparation, à l'organisation ou au

18. Les Partenaires Premium des JO de Paris 2024 sont les suivants : Accor, Groupe BPCE, Carrefour, EDF, LVMH, Orange, Sanofi.

Les Partenaires Officiels sont les suivants : Groupe ADP, Air France, ArcelorMittal, Caisse des Dépôts, Cisco, CMA CGM, Danone, Decathlon, FDJ (privatisée en décembre 2019), GL events, Île-de-France Mobilités, Le Coq Sportif, PwC.

Les Supporters Officiels sont les suivants : ABEO, Air Liquide, Airweave, Arena, Atos, DXC Technology, Egis, Enedis, ES Global, Fitness Park, Fnac Darty, Garden Gourmet, Groupe RATP, Highfield, La Poste, Loxam, Lyreco, Mondo, Myrtha Pools, OnePlan, Optic 2000, Ottobock, Randstad, RGS Events, Saint-Gobain, Salesforce, SCC, SLX, SNCF, Sodexo Live !, Technogym, Thermo Fisher Scientific, Tourtel Twist, Vinci, Viparis, Westfield.

déroulement des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et ayant un caractère temporaire constituent des réalisations dispensées de toute formalité au titre du code de l'urbanisme [...] ». Autrement dit, on s'assoit sur le Code de l'urbanisme dès qu'il est question des JO. Et l'on retrouve dans l'article 24 de la loi la confirmation du dispositif permettant la « création, pendant la durée nécessaire au bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, en Île-de-France et dans les départements accueillant un site de compétition ainsi que dans les départements limitrophes, de voies réservées à la circulation des véhicules des services de secours et de sécurité et de ceux des personnes accréditées dans le cadre de ces jeux ». Pendant que le bon peuple tentera de circuler sur des voies embouteillées, l'aristocratie sportive (athlètes et organisateurs) roulera librement et en toute sécurité sur des voies réservées; c'est maintenant dans la loi¹⁹.

Du *Dossier de candidature Paris 2024* à la loi olympique et paralympique, en passant par le contrat de ville hôte, l'« olympisation » du monde tant souhaitée

19. La loi olympique et paralympique a été signée par le président de la République, Emmanuel Macron, son Premier ministre, Édouard Philippe, puis par ordre protocolaire: Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicole Belloubet, ministre de la Justice, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, Laura Flessel, ministre des Sports, Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée de Transports, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement.

par Pierre de Coubertin avance à pas de géant. Elle a déjà trouvé en France ses *aficionados* et même quelques séides à travers la presque totalité de la représentation parlementaire. En revanche, les Français semblent, de leur côté, peu intéressés par les JO, sinon de plus en plus hostiles du fait de leur coût réel malgré le matraquage permanent de la mairie de Paris, du ministère des Sports, de l'État en général; malgré une authentique croisade idéologique sur le front des valeurs de l'olympisme, pourtant régulièrement battues en brèche par la réalité.

Schématiquement, pour la droite, les JO sont considérés favoriser l'ordre, créer une nation forte grâce aux médailles remportées par ses athlètes, cultiver la croyance que le sport associé à l'effort physique contribue naturellement à l'effort national (par exemple à la lutte contre le chômage). À gauche, les JO représentent ou symbolisent l'émancipation, la solidarité, le peuple. Pour tous, les JO inventent une nouvelle humanité construite à travers les exploits sportifs de la jeunesse; ils dessinent un nouveau corps sportif (santé et bonheur); ils fondent et déploient la liberté de tous à travers une organisation compétitive de l'élite; ils restent fidèles à la devise «Un corps sain dans un esprit sain», remaniée par Pierre de Coubertin en «*Mens fervida in corpore lacertoso*» («Un esprit ardent dans un corps musclé»). Les JO suscitent, de fait, un *consensus général* qu'aucun autre phénomène d'échelle mondiale n'a pu atteindre à un tel niveau de masse²⁰. Grâce à la télévision

20. À telle enseigne que le WWF France (Fonds mondial pour la nature), présidé par la navigatrice Isabelle Autissier, s'est porté garant des JO de Paris 2024 dans le cadre d'un Comité d'excellence environnementale composé de 24 personnalités

et à la multiplication des écrans liés à l'Internet, presque la moitié des habitants de la planète assisteront en direct aux compétitions olympiques.

Quelques voix, pourtant, s'opposent fermement et durablement au principe même des Jeux olympiques et à l'organisation des JO de Paris 2024. Des voix qui, tout en pointant les conséquences financières, sociales et politiques désastreuses du fléau olympique, environnementales et urbaines aussi, veulent tout autant et davantage analyser et dénoncer les JO, leur nature politique réelle, leurs ressorts politiques et idéologiques (« Les Jeux olympiques sont réactionnaires », disait Walter Benjamin en 1936, quelques mois avant les JO de Berlin).

La question des libertés publiques, de la liberté en tant que conquête et projet, pourtant peu négociables en France, est au cœur de la propagande olympique devant laquelle les autorités françaises se sont couchées. À la lecture de l'ensemble des documents liés à l'organisation des JO, on en arrive en effet parfois à se demander si la souveraineté de notre pays ne lui sera pas tout simplement retirée au profit du CIO. Au moment des JO de 2024, et même un peu avant et un peu après, le CIO ne dirigera-t-il pas la France puisqu'il sera doté d'une législation à sa mesure, mise en œuvre et livrée en temps et en lieu par nos propres représentants ? Le CIO, faut-il encore le rappeler, est une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif, à durée illimitée, de droit privé suisse...

dites qualifiées, en vue de laisser un « héritage positif en termes économiques, environnementaux et sociaux ».

La propagande olympique : de l'école à l'université

À l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par le biais d'une circulaire envoyée le 22 août 2016 à tous les établissements scolaires français, l'année 2017 fut appelée à devenir l'« Année de l'olympisme, de l'école à l'université ». Afin de motiver les établissements scolaires, quatre grands objectifs avaient été retenus : « valoriser les pratiques sportives à l'école [...] ; valoriser le sport comme outil pédagogique [...] ; valoriser la dimension culturelle du sport [...] ; mobiliser le sport comme un outil permettant de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le milieu associatif [...] ». »

Le label « Année de l'olympisme, de l'école à l'université » sera attribué par ce même ministère aux actions qui remplissent entre autres la condition d'un partenariat entre établissement scolaire (ou universitaire) et un acteur du sport scolaire et/ou du mouvement sportif. Il ira aussi aux actions qui lient la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne autour de l'olympisme et de ses valeurs, sur le modèle des classes olympiques — une action éducative proposée par le CNOSF. Les établissements, classes et groupes d'étudiants labellisés pourront participer à cinq défis organisés par Paris 2024, lui-même partenaire de l'« Année de l'olympisme, de l'école à l'université ».

Les thèmes des défis proposés à la jeunesse scolaire sont les suivants : la réalisation de la carte de vœux de Paris 2024, la rédaction de lettres aux membres du

Comité international olympique, le concours artistique «Cultures du monde», le concours photo/vidéo «Partageons Paris 2024», la mise en place d'une journée «Sport campus» dans les universités, la promotion d'une «Semaine olympique et paralympique» sur «l'ensemble du territoire», et l'apothéose sous la forme d'une «Journée olympique», le 23 juin 2017. On perçoit très vite que la thématique générale de ces défis et leur organisation sont liées à une adhésion aux valeurs de l'olympisme, orientées par une soumission aux idéaux olympiques acceptés sans aucun recul.

La Conférence des grandes écoles (CGE) s'engagea, elle aussi, dans la course presque effrénée de soutien à la candidature Paris 2024. Cette conférence «apporte ainsi son dynamisme et son soutien à Paris 2024 à travers l'affirmation de son engagement pour le sport, notamment pour l'accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau dans les grandes écoles et la mobilisation globale des campus et de plus de 340 000 étudiants» (lettre du 5 mai 2017).

Le réseau Canope, un établissement public, est également mis à contribution par le biais d'une plateforme, «la grande école du sport aux couleurs de l'olympisme» intégrant de nombreuses ressources (textes, images, vidéos) mises en ligne. L'ancien nageur Alain Bernard tente de convaincre dans une interview on ne peut plus didactique qu'il faut sans cesse chercher à se dépasser, mais que «se dépasser, c'est du travail». Pourquoi faudrait-il d'ailleurs «se dépasser»? Pour quoi et pour qui? Pas de réponse du nageur. «Se dépasser» n'est-il pourtant pas à ce point directement lié à la compétition que certains la refusent parce que dangereuse: élimination des faibles, tricherie généralisée (dont le

dopage), lutte de tous contre tous et contre soi... ? Voici des thèmes qui auraient pu être proposés et discutés à l'université. Car l'université n'est pas le lieu de la réception passive des idéologies ; elle est le lieu du débat, de la controverse, du recul nécessaire vis-à-vis de l'olympisme — présenté ici comme une chose allant de soi.

Il aurait été bénéfique aux étudiants et, tout autant, aux enseignants de mettre en débat ce thème du « dépassement de soi » concernant les entraînements démentiels liés à la fréquence infernale, par exemple, des allers-retours des longueurs de bassin de piscine sur un rythme soutenu par l'exigence du chronomètre. Est-ce là un si bel idéal pour la jeunesse ? Est-ce cela que l'on doit mettre en avant dans le cadre de l'Éducation nationale ? Quels valeurs et idéaux humains (émancipation, autonomie, liberté...) sont ainsi mis en œuvre lorsqu'il s'agit de nager dix heures par jour, plusieurs années de sa jeunesse ? Quelle intelligence cherche-t-on à développer lorsqu'on répète pendant toute sa jeunesse et des années durant les mêmes gestes ? L'école et l'université doivent-elles devenir, elles aussi, les lieux d'intégration et de la promotion de la grande mystification que sont les valeurs ou les pseudovalues de l'olympisme, bien souvent contredites par la réalité : respect, amitié, excellence, fair-play, tolérance et refus de toute discrimination, fraternité, solidarité, compréhension mutuelle, paix dans le monde, construction d'un monde meilleur ?

Les symboles de l'olympisme doivent-ils également servir de référence à la jeunesse : la terrible devise « *Citius, altius, fortius — communiter* » (« Plus vite, plus haut, plus fort — ensemble ») qui est le pendant sportif de la lutte de tous contre tous du système capitaliste actuel, le credo apocryphe et mensonger « Le plus

important aux Jeux olympiques n'est pas de gagner mais de participer²¹», les anneaux si simples et si purs (des cercles aux couleurs des continents entrelacés sur un fond blanc représentant la paix), le serment toujours contredit par les faits (le dopage massif), la flamme et le relais de la flamme (inventé par les nazis pour les JO de 1936), l'hymne si désuet — «Esprit antique et éternel, créateur auguste / De la beauté, de la grandeur et de la vérité, / Descends ici, parais, brille comme l'éclair [...]!»?

Lors du serment olympique, l'athlète récite ces propos lénifiants: «Au nom de tous les concurrents, je promets que nous prendrons part à ces Jeux olympiques en respectant et suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans un esprit chevaleresque, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.» Là encore: mythe, légende; bref, idéologie coriace du «rêve olympique».

L'École polytechnique au secours du sport

L'École polytechnique a décidé d'engager la science au service de la compétition. Son projet «Sciences 2024» cherche ainsi à améliorer les performances des athlètes en vue des prochains JO. L'objectif fixé par l'ancienne ministre des Sports Laura Flessel d'atteindre les 80 médailles aux JO de 2024, a trouvé en la prestigieuse

21. La citation exacte et définitive de Pierre de Coubertin est la suivante: «Le plus important aux Jeux olympiques n'est pas de gagner, mais de participer, car l'important dans la vie ce n'est point le triomphe mais le combat; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu.» (Allocution aux JO de Stockholm de 1912).

école un partenaire peut-être lui-même en manque de performances. En avril 2019, un programme prioritaire de recherches financé à hauteur de 20 millions d'euros a été annoncé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Frédérique Vidal) et la ministre des Sports (Roxana Maracineanu). C'est le laboratoire d'hydrodynamique de l'École (LadHyx) qui a eu les faveurs de la visite des deux ministres. Son directeur précise qu'une thèse coûte 200 000 euros et qu'il faut une centaine de thèses dans 56 disciplines sportives pour parvenir à un résultat parlant. Ce sont donc uniquement des thèses de science «dure», et les doctorants et leurs professeurs sont en «extraction», c'est-à-dire en dehors de leurs laboratoires pour collecter des données (beaucoup de chiffres) et lister les attentes des sportifs en matière de réussite. Neuf «défis thématiques» couvrant tous les champs de la performance sportive sont déclinés par les chercheurs afin d'optimiser et de rendre opérationnels les athlètes français susceptibles de performance. Les voici: équilibre de vie et environnement, prévention et traitement des facteurs de risque, cognition et préparation mentale, interactions homme-matériel et optimisation du matériel, apprentissage et optimisation du geste sportif, quantification des charges d'entraînement, *big data* et intelligence artificielle au service de la performance, performance dans son environnement, et domaine paralympique traité en tant que tel.

La ministre des Sports se réjouissait du «rapprochement du monde du sport et de la recherche [...]. La création du Programme prioritaire de recherche pour la haute performance sportive, piloté par le CNRS, est sans aucun doute un atout majeur pour le mouvement sportif dans l'optique des Jeux de Paris 2024» (Boursier.

com). De son côté, la ministre de l'Éducation nationale n'hésitait pas à comparer «le monde de la recherche et le monde du sport [qui] ont beaucoup en commun: la compétition, l'excellence, l'exigence sans cesse rehaussée. [...] C'est en combinant le meilleur de la recherche et du sport que nous remporterons notre course contre la montre en vue des Jeux olympiques de Paris», concluait-elle, filant une magnifique métaphore sportive...

Dans le cadre de la préparation olympique, les fonds publics de la recherche sont orientés vers la compétition sportive. Le saut en longueur, le swing d'un golfeur, une frappe de balle sont donc mis en équation, ce qui devrait permettre aux athlètes de minimiser leurs efforts et leur garantir une meilleure efficacité. Voilà en tout cas où en est une partie de la science française et à quoi servent certains financements: viser la «performance sportive». Très vite, on s'aperçoit que la recherche de performance chez les athlètes implique des dépenses pécuniaires importantes; des dépenses qui ne vont pas vers la recherche fondamentale mais vers la recherche appliquée au sport et uniquement à lui. Or, on le sait, la mise au point d'équations pour maximiser un arc en vue de percer une cible en son centre par des flèches ne permettra jamais d'obtenir des résultats dans un autre domaine, par exemple dans le domaine social. De plus, la recherche de performance oblige à une transformation anthropologique majeure: il faut que le tireur soit dans une position conforme, que la force qu'il déploie soit en adéquation avec la résistance de l'arc, etc. Bref, la recherche de la performance sportive règle et maintient le corps sous la stricte autorité du sport lui-même, assigné à des disciplines sportives spécifiques (athlétisme, tir à l'arc, football...).

La mémoire sélective des JO

Le 31 décembre 2017, sur les Champs-Élysées, la foule rassemblée pour fêter le Nouvel An a pu constater avec surprise que l'Arc de triomphe (un édifice public) avait été privatisé par l'entreprise « # Paris 2024 ». D'autres sites culturels emblématiques de Paris seront, eux aussi, associés à l'entreprise olympique : Notre-Dame, l'Hôtel de Ville, le musée du Louvre, le musée d'Orsay, les Grand et Petit Palais, le Trocadéro, la tour Eiffel et la Bibliothèque nationale, la place de la Concorde — des monuments qui n'ont pourtant aucun rapport avec les Jeux olympiques. Ainsi fut projetée sur la façade de l'Arc de triomphe la « merveilleuse histoire » des JO, soigneusement expurgée de ses côtés sombres et notamment de son histoire coloniale (aux JO de Saint-Louis, en 1904, des « Jeux anthropologiques » réservés aux non-Blancs voulaient faire la démonstration *in situ* de l'existence de races inférieures...); et des présidents du CIO racistes comme Pierre de Coubertin, xénophobes voire antisémites comme Avery Brundage et Henri de Baillet-Latour, fascistes comme Juan Antonio Samaranch. Cette rétrospective omettait tout simplement les tentatives de boycott des Jeux de Berlin, en 1936, et les boycotts effectifs des JO de 1956 à 1988; le dopage de nombre d'athlètes (après les Américains, les Jamaïcains, les Chinois, puis toute la fédération russe); les malversations; la prévarication et la concussion au sein du CIO avec, entre autres, le scandale des pots-de-vin de Salt Lake City, en 2002. Face à cette hagiographie sélective, aucune exposition ne propose de se pencher sérieusement sur l'histoire des JO, aucun

programme de recherche n'est financé pour en analyser les contradictions.

***Face à un olympisme omnipotent,
une Université qui ne joue pas son rôle***

On est en droit de se demander comment une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, a tant de facilité pour s'introduire dans l'institution scolaire et dans la recherche. Il y a bien sûr la puissance intrinsèque du CIO, et plus largement du Mouvement olympique, devenu une institution comparable en termes d'échelle (économique et politique) à un État aux dirigeants cooptés (une centaine de membres dont deux tiers d'hommes). Un CIO entouré des plus grandes compagnies internationales (Coca-Cola, Samsung, Toyota, Visa, etc.); les sponsors officiels, auxquels s'associe, à chaque édition des JO, une quarantaine d'entreprises locales. Un CIO dont la trésorerie est alimentée, pour plus de la moitié, par les droits télévisés touchant des milliards de téléspectateurs. Pour conquérir les esprits, il lui faut des relais tout aussi puissants dans l'école. Ces relais sont souvent les enseignants eux-mêmes quand il ne s'agit pas, dans les universités, de leur propre président — à l'instar de celui de Nanterre, Jean-François Balaudé (2012-2020). Ce cyclosporitif²², tendance présocratique, était

22. Dans son cas, cela représente parcourir une distance de «12 000 à 13 000 kilomètres par an, 300 à 320 kilomètres par semaine. [...]». «Haute intensité. Une approche philosophique du cyclosporitif», in Denis Moreau et Pascal Taranto (dir.), *Activité physique et exercices spirituels: Essais de philosophie du sport*, Vrin, 2008, pp.147-167. Dans cet article ubuesque, l'auteur n'hésite pas à expliquer que

ainsi convaincu que les JO participent de «l'humanisation de l'homme» parce que, selon lui, «l'homme a forgé son humanité par la course» (*The Conversation*, 22 août 2016). Reprenant les sophismes les plus éculés (l'homme a toujours couru, donc il est sportif), entretenant la confusion entre courir pour attraper du gibier à l'époque du néolithique et courir dopé pour gagner des médailles au XXI^e siècle, voilà que pour cet ancien président, la course à pied contribuerait aussi à «stimuler notre intelligence». L'Université va vraiment très mal.

Nos établissements scolaires et surtout l'Université à travers ses multiples disciplines (histoire, sociologie, philosophie, sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), etc.) ont «négligé» d'analyser la réalité par trop opaque d'un olympisme si peu immaculé. Le temps de la préparation des JO de Paris 2024 pourrait être l'occasion d'un débat ouvert par et dans l'Université, plutôt qu'une soumission au label «Génération 2024» dans le cadre général des «écoles et établissements scolaires visant à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes» (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).

si le corps «souffre, c'est par défaut d'exercice, et non par excès. [...]». Toujours sur le thème de la souffrance dont il raffole, l'ancien président ne musarde pas davantage: «Ainsi le goût pour la souffrance tenue pour si suspect par les adversaires du sport intensif a bien pour résultat de produire un état de plaisir supérieur, supérieur parce qu'il est conquis sur des niveaux de souffrance (toujours) plus élevés.» L'ancien président décrit parfaitement une forme de masochisme dans lequel il semble se complaire. De tels efforts sur un vélo et de telles souffrances physiques laissent-ils du temps pour réfléchir et agir en toute conscience?

LA BIBLE DES JO : LA CHARTE OLYMPIQUE

TOUS S'EN RÉCLAMENT, tous s'en revendiquent et tous la présentent comme l'un des biens patrimoniaux essentiels de l'humanité. Tous veulent qu'elle soit appliquée dans son absolue rigueur et sur l'étendue entière de la vaste organisation qu'elle contrôle, d'un bord à l'autre du territoire olympique — soit la planète dans sa totalité. Sportifs, dirigeants sportifs, politiciens de tout attelage, journalistes le plus souvent ignorants lui vouent une profonde admiration, en exaltent le souvenir, en perpétuent le culte, en font un quasi-fétiche. La Charte olympique est devenue en un peu plus de cent ans, un texte long d'une centaine de pages dans sa dernière version téléchargeable sur le site du CIO (17 juillet 2020).

On se souvient qu'au printemps 2008 des sportifs français (parmi lesquels David Douillet, membre du CNOSF, et Romain Mesnil, président du Syndicat des athlètes français) s'étaient tournés eux aussi vers la Charte olympique au moment de la mise à mal de la flamme olympique, lors de son passage dans les différentes

capitales du monde, et en particulier à Paris. Ils avaient ainsi tenté de reprendre à leur compte deux termes qui figurent dans cette Charte pour les présenter sous la forme d'un badge en matière plastique, avec un slogan à faire peur aux moineaux: «Pour un monde meilleur.» Ils ne souhaitaient surtout pas «politiser» l'affaire de la flamme olympique; ils envisageaient, de leur point de vue, sa défense, au nom des droits de l'homme que précisément la Charte olympique est censée représenter. De fait, ils reprenaient (en modifiant quelques mots) une phrase extraite de la Charte, qui énonce: «Le but du Mouvement olympique est de contribuer à la construction d'un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le biais d'une pratique sportive en accord avec l'olympisme et ses valeurs.» Cette audacieuse proposition des deux défenseurs de la flamme est retoquée — immédiatement pour le CIO et plus tardivement pour le CNOSF: à la poubelle de l'histoire!

Six grands chapitres, lestés d'un ensemble de textes d'application venant après des règles, ont alourdi la Charte olympique depuis une toute première publication, il y a plus de cent ans, sous l'intitulé d'*Annuaire* (1908). La Charte olympique n'a ainsi cessé de voir augmenter son volume au fur et à mesure des années, passant d'un «règlement» de quelques lignes à un texte de plus de 100 pages. La Charte olympique est surtout devenue un texte de référence du Mouvement olympique, son cadre légitime et légitimant. Elle définit en effet un ensemble de règles auxquelles on ne peut déroger, un ensemble de droits et aussi d'obligations. La Charte olympique est la *codification* de l'olympisme.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1938 une Charte des Jeux olympiques naît de manière officielle; et

qu'en 1949 (soit treize ans après les JO nazis de Berlin), date de sa publication définitive sous l'intitulé de «Charte olympique», apparaît le fameux article précisant qu'«aucune distinction n'est admise à l'égard d'un pays ou d'une personne pour des motifs de couleur, de religion ou de politique²³».

La Charte olympique sert de soubassement à toutes les interprétations, commentaires et gloses qui bornent l'histoire de l'olympisme. Elle participe aussi d'un *mythe*, parce qu'elle est la représentation idéalisée d'un homme éternel et par essence sportif. Ainsi l'activité principale des hommes, leur rapport au monde se développerait sur le mode sportif, et cette charte en serait la transcription sur un support écrit, la matérialisation scripturaire. Comme la Bible, elle inscrit pour l'Humanité un principe tout aussi universel dans le temps et l'espace. Contrairement à la Bible, tout est beau et pacifié dans la Charte olympique; une sorte de paradis sur terre, garant de l'essence pure et éternelle du sport sans cesse dégradée par les contingences extérieures (la violence, les guerres) et intérieures (un temps le professionnalisme, puis les femmes et, aujourd'hui, le dopage). Elle représente la défense de la civilisation un moment pacifiée grâce à la rencontre de la jeunesse du monde entier. La puissance de ce mythe est infinie...

23. Voir «Règles olympiques», 1949, CIO. Dans l'ouvrage intitulé *Un siècle du Comité international olympique, 1894-1994 : L'idée, les présidents, l'œuvre* (trois volumes sous la direction de Raymond Gafner et la coordination scientifique de Norbert Müller, CIO, 1995), cette citation est mal retranscrite (volume II, *op.cit.*, p.40). Ainsi, dans ce volume, elle devient: «Aucune discrimination n'y est admise à l'égard d'un pays ou d'une personne pour des raisons raciales, religieuses ou politiques.»

Les villes organisatrices des JO, à l'instar par exemple, en 2008, de la ville de Pékin, s'en réclament haut et fort. Le CIO veille à son application scrupuleuse. Même les dictatures les plus terribles (hitlérienne, stalinienne) lui ont assuré fidélité et allégeance comme si ce texte «sacré» transcendait la nature des régimes politiques: de toutes les formes de dictature à toutes les formes de démocratie. La Charte olympique ne se présente-t-elle pas d'ailleurs comme l'expression du mouvement sportif lui-même, détaché de tout lien avec la politique? La Charte olympique est, selon ses nombreux thuriféraires, restée tout au long de son existence parfaitement immaculée, vierge de toute récupération politique; elle se veut en son essence apolitique. La preuve en serait la pérennité de ce texte qui, bien qu'ayant subi les assauts de l'histoire, est demeuré la référence unique et absolue de tout le mouvement olympique et sportif.

Paradoxalement, peu de sportifs, peu de journalistes, et encore moins d'hommes politiques connaissent vraiment la Charte olympique. Bien peu savent de quoi relève exactement son contenu. On connaît mal le statut juridique et surtout politicoinstitutionnel de ce texte dans le mouvement olympique et sportif mondial. Quant à sa fonction idéologique, on serait bien en peine d'en trouver une analyse un peu approfondie.

Le propos de ce chapitre n'est pas de remonter aux sources de ce texte. Il est ici de comprendre la Charte olympique dans son rapport au sport, dans le contexte d'une société mondialisée capitaliste constituée de puissantes institutions. La Charte olympique ne peut être restreinte au seul domaine du droit, à la seule question d'une réglementation juridique, eu égard à un phénomène si puissant et étendu. On aurait tort de

prendre trop en compte la Charte olympique sous son aspect formel, avec ses règles, ses textes d'application, ses prescriptions, ses recommandations, ses injonctions par rapport à la réalité plus prosaïque du sport : les différences, distorsions, discordances entre le texte et le phénomène jouent à plein, dans le cas de la Charte olympique, alors même qu'une profonde unité les associe de fait.

Tout se présente comme si, d'un côté il y avait une loi olympique et son expression à travers sa charte (une structure intangible) et, de l'autre, la réalité moins éthérée, moins glorieuse, en quelque sorte désidéologisée du sport tel qu'il est (avec son cortège de violences, de corruptions, de tricheries, de dopages, de racismes).

Avec la Charte olympique, ce sont 206 pays qui adhèrent au Mouvement olympique. Des milliers de sportifs lui font allégeance et lui jurent fidélité par le biais du serment olympique. Le caractère profondément idéologique de la Charte olympique ne tient pas, par conséquent, à la seule fausse conscience qu'en ont ses supposés lecteurs. La Charte olympique n'est pas seulement une « illusion », une « chimère », voire une « aberration » vis-à-vis de la réalité beaucoup moins rose du sport, elle est aussi l'expression sur le plan même de la conscience de l'apparence objective qu'elle prend dans la réalité. Son évolution est liée aux processus globaux de la société dans laquelle elle a elle-même évolué, selon son propre projet et selon les contingences extérieures. La Charte olympique a eu en retour une influence certaine sur la société, devenant une référence idéologique pour la quasi-totalité des États-nations de la planète, les présidents, dictateurs, rois et autres « représentants » du peuple.

D'ailleurs, la Charte olympique est présentée comme le bien commun de l'humanité, une sorte de boussole qu'il ne faut pas lâcher. Elle traduit sur le papier « l'Idée olympique », présentée comme « la plus vieille institution du genre humain [...], une des dernières notions évangéliques admises par l'humanité²⁴ », selon un ancien journaliste de *L'Équipe*. Comparer la Charte olympique à la Bible n'est donc pas exagéré tant l'attachement, voire la dévotion est grande, vis-à-vis de ce texte, certes très peu lu, mais récité comme si on le connaissait par cœur, et souvent, justement, mal cité. Alors que la Charte est imbibée d'une conception du monde avec ses blocs de mythes sans faille, ses idéologies coriaces, ses préjugés tenaces, la Charte olympique est avant tout la tentative, pour l'instant réussie, d'une « codification définitive » de positions politiques, idéologiques, morales et culturelles irréversibles.

Dès son introduction, en effet, la Charte olympique précise qu'elle est « la codification des principes fondamentaux de l'olympisme, des règles et des textes d'application adoptés par le Comité international olympique (CIO). Elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux olympiques. Par essence, la Charte olympique a trois objectifs principaux : a) la Charte olympique, en tant que document de base de nature constitutionnelle, fixe et rappelle les principes fondamentaux et les valeurs essentielles de l'olympisme ; b) la Charte olympique sert également de

24. Robert Parienté, « Une flamme qui ne veut pas s'éteindre », *L'Équipe*, 18 janvier 1980, cité par Michel Caillat et Jean-Marie Brohm, *Les Dessous de l'olympisme*, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 1984, p. 7.

statuts du Comité international olympique; c) de plus, la Charte olympique définit les droits et les obligations réciproques des trois principales parties constitutives du Mouvement olympique, soit le Comité international olympique, les fédérations internationales et les Comités nationaux olympiques, ainsi que les comités d'organisation des Jeux olympiques, qui doivent tous se conformer à la Charte olympique».

Il faut tout d'abord lire et s'imprégner de ces «principes fondamentaux de l'olympisme» rédigés sous la forme de six points de quelques lignes chacun: la *structure* de la Charte olympique est là et l'ensemble de ses fondements politico-idéologiques aussi. La Charte olympique se veut «une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels». On ne peut qu'être stupéfait lorsqu'on lit attentivement ce premier principe. La question que l'on se pose est celle-ci: comment ce principe a-t-il pu résister à la réalité de nos sociétés qui l'a pourtant battu en brèche depuis tant et tant d'années? Comment parler encore de «philosophie de vie», de «culture» et d'«éducation» lorsque l'on sait que l'olympisme est entaché de tant et tant de méfaits, de forfaitures, de mensonges réguliers, de dissimulations, de ruses, de mascarades, quand ce ne sont pas prévarications, concussions et malversations?

Déjà, on devrait s'interroger sur l'idée même d'une «philosophie de vie» lorsque l'on sait que le terme de «philosophie» renvoie par sa racine à l'amour de la sagesse.

Or, rien dans les JO ne relève de la sagesse, ne serait-ce que leur démesure assumée, le gigantisme auxquels ils ne cessent d'aspirer, le prosélytisme qu'ils mettent en œuvre sur toute la planète. Pensons aux JO de Pékin, par exemple : organisation titanesque, budget délirant, chaos urbain dû à des édifices déshumanisés implantés comme des objets de propagande, à l'instar du bâtiment imaginé par l'architecte néerlandais Rem Koolhaas, siège de la Télévision centrale de Chine (CCTV) du parti communiste chinois ; et aussi *militarisation dense* de sites sportifs, présence policière permanente hors et dans les stades, police et contrôle de cette police par une autre police, délation généralisée, compétitions acharnées entre les villes²⁵ pour obtenir le billet d'entrée, compétitions tout aussi terribles entre les athlètes devenus des abatteurs de records, dopage désormais généralisé et toujours nié, entraînement sportif de jeunes athlètes (parfois âgés de quatre ou cinq ans) dans des conditions souvent épouvantables de grande souffrance.

25. Compétitions entre les villes et aussi soutiens à la candidature d'une ville par rapport aux autres villes candidates ou amenées à l'être. Ce fut le cas pour la Ville Lumière soutenue par 53 métropoles, quelques mois avant la décision favorable du CIO (le 9 février 2017) : Varsovie, Lisbonne, Athènes pour les capitales européennes ; Tunis, Quito, Abidjan, Mexico pour les capitales internationales et Barcelone, Munich, Sydney pour les villes ayant accueilli les JO et d'autres encore comme Rotterdam et Le Cap. La candidature de Paris fut soutenue pour une foultitude de raisons : « transition énergétique », « numérique », « économie collaborative », « fraternité entre les peuples », « monde meilleur », « écoresponsabilité », « transports innovants », « *social business* »... et jusqu'à la « modernité » qui serait la substance même des JO ; pour conclure à l'amour conjugué de Paris et du sport.

Dans cette «philosophie de vie» très spéciale, la Charte olympique introduit les notions de «culture» et d'«éducation» pour produire «un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels». Sont-ils vraiment heureux ces athlètes, machines masochistes prêtes à payer de leur personne, prêtes à endurer des entraînements démentiels et des souffrances souvent inimaginables? Tous gardent le sourire. Le sportif est heureux. Le bonheur de porter une médaille n'a dans leur esprit sans doute pas de prix. Le corps paiera le prix fort²⁶. La «joie dans l'effort» à travers le sport de compétition ne conduit-elle pourtant pas directement à briser le corps, tout d'abord à cause des surentraînements qu'endurent dans la douleur les jeunes et, secondement au moyen (si l'on peut dire) du dopage généralisé. Parler alors de «joie dans l'effort» tient plutôt du non-sens et de la contradiction dans les termes. Pour faire accepter cette contradiction par les futurs sportifs, il est nécessaire de commencer tôt, dès l'âge de quatre ou cinq ans.

Ce que la Charte olympique appelle «le style de vie» ou la «joie dans l'effort» ressemble, en Chine, plutôt à la violence exercée par le Parti et l'État sur

26. À l'âge de vingt-huit ans, le multiple champion olympique Teddy Riner révèle dans une interview qu'«après plus de dix ans sur la scène internationale, [son corps] est déjà pas mal usé. Je n'ai plus beaucoup de cartilage, j'ai de l'arthrose dans les épaules et les genoux. On m'injecte un gel contenant de l'acide hyaluronique pour que je sente moins la douleur, que je "couine" moins... Le sport de haut niveau, c'est ça. Des efforts insensés répétés quotidiennement. Je vais avoir de plus en plus mal, j'essaie de ne pas y penser. La souffrance, c'est le prix à payer. On est un peu masochistes.» (lemonde.fr, 18 novembre 2017).

les individus. Cela s'apparente même à un « esclavage sportif » qu'ont inventé les dictatures stalinienne d'antan et plus récentes (URSS, RDA, Corée du Nord, Chine...), relayées par les démocraties occidentales qui en ont repris l'essentiel à une échelle certes moindre. La notion de « style de vie » est d'autant plus redoutable que son domaine est à la fois immense et touche à la façon dont les uns et les autres se comportent et ont un rapport au monde spécifique. La culture, à l'inverse de ce à quoi participe le sport, relève précisément, d'un « style de vie », dans la mesure où elle offre une émancipation intellectuelle, un élan imaginaire sans cesse renouvelé, un rapport au monde non médiatisé par une performance ou un record à battre. Lorsque Vassily Kandinsky peint ou lorsque Alberto Giacometti sculpte, ils ne prétendent pas établir un record ou encore gagner une place devant un autre peintre ou devant un autre sculpteur — ce qui n'aurait eu bien sûr aucun sens. Par ailleurs, le monde projeté dans l'expression artistique n'est pas ramené à la quantification abstraite d'un saut, d'une course ou d'un lancer d'un poids de 7,257 kilos; ce monde n'est pas écrasé par le résultat d'un match entre deux équipes. S'il se développait un « style de vie » lié au sport, ce serait plutôt inquiétant. Car, dans ce cas, le sport ne serait plus l'activité annexe pratiquée par quelques individus, mais un véritable « projet » de société, à une échelle encore jamais atteinte par aucun phénomène de masse, y compris par la religion. Ce que la Charte olympique ne dit pas exactement; peut-être est-ce toutefois ce qu'elle suggère, ou ce qu'elle cherche à promouvoir: faire du sport non seulement un élément incontournable de la vie quotidienne, mais

aussi et surtout *faire de la vie quotidienne une activité sportive pleine et entière.*

Dans le second principe fondamental de l'olympisme, la Charte olympique assigne au sport la tâche d'un « développement harmonieux de l'homme » dans une « société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine ». On ne peut là encore que rester confondu : comment prétendre que le sport participe d'un quelconque développement harmonieux ? Certaines épreuves comme l'haltérophilie, la boxe et le marathon sont des moments de violence et de souffrance où les corps sont mis à rude épreuve voire torturés. Lorsque l'on regarde des haltérophiles, bourrés de stéroïdes anabolisants, monstres de muscles capables de soulever des tonnes de fonte, on doute franchement de ce que peut représenter le développement « harmonieux » de l'homme et l'idée d'une « dignité humaine ».

Où est encore l'harmonie du corps chez les lanceurs de poids, de disque ou de marteau ? Véritables colosses de graisse et de muscles mêlés, ces blocs compacts d'athlètes ont peu à voir avec une quelconque harmonie qui fait appel, dans l'histoire de l'art depuis la Grèce, aux notions de convenance et de proportion. Il en est de même chez les sprinters, coureurs de fond ou de demi-fond qui sont devenus en quelques années des engins de guerre, des bolides carénés, propulsés dans les couloirs des pistes, ou des cyborgs de la compétition, véritables mécaniques respiratoires lancées à l'assaut du temps. On nous parle de beauté : de quelle beauté s'agit-il exactement ? Avec les « progrès » du dopage par le truchement des tentatives d'utiliser des cellules souches et/ou de généraliser le dépistage génétique, nous parlera-t-on alors d'une nouvelle harmonie ? Déjà des études et des

expérimentations très poussées se développent sur les gènes ACTN3 favorisant la contraction musculaire, le récepteur PPAR-delta réglant la croissance des muscles à contraction lente, l'hormone IGF-1 contrôlant la croissance humaine, et d'autres gènes régulant l'érythropoïétine (une hormone affectant la production des globules rouges²⁷). Les prochains Lucky Luke du stade seront bientôt là sous nos yeux : ils courront, sauteront, lanceront plus vite, plus haut et plus fort que leur ombre... Reste que la spécialisation extrême des sports auxquels sont condamnés les athlètes concourt à la «manufacturisation» du corps, à la production d'un *corps unidimensionnel usiné*, parfaitement adapté à la compétition à laquelle il est soumis dès le plus jeune âge. Il n'y a pas de raisonnements, de logiques, de stratégies très fines pour répondre de façon satisfaisante aux compétitions et à leur technicité propre. Les athlètes doivent surtout courir, sauter, lancer, toujours plus vite, plus haut, plus fort ! («*Citius, altius, fortius*»).

Le quatrième principe fondamental de l'olympisme va dans le même sens que les précédents. «La pratique du sport, nous dit-il, est un droit de l'homme» et l'olympisme «exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play». Ce principe est au cœur de l'idéologie olympique. Il s'agit d'élever l'olympisme au niveau des droits de l'homme reconnus par l'ensemble des nations souveraines. Là encore, on est dans le non-sens absolu. Comment la Charte olympique peut-elle prétendre à faire de la pratique du

27. Matt Scott et Paul Kelso pour *The Guardian*, «Bientôt, la victoire dans les gènes», *Courrier international* n° 916, 21 mai 2008.

sport un droit parmi d'autres²⁸ ? Cette prétention vient du fait que la confusion est entretenue par la définition du terme même de « sport ». Dans l'esprit de la Charte olympique, le sport n'est pas une activité physique courante, comme se promener à pied, se mettre à courir sur quelques mètres, s'arrêter plusieurs heures, monter sur un vélo, boire un verre. Il s'agit bien, quand la Charte évoque le terme de « sport », de la seule « compétition », c'est-à-dire d'une activité codifiée, institutionnalisée, développant sa propre logique avec ses records, ses performances, son hystérie chauvine et nationaliste, sa violence partout déployée. Le jeu est, à l'inverse, une activité désintéressée, sans but lucratif, ludique, libre. Or la Charte olympique l'associe au sport, ici une activité « qui exige la compré-

28. Rappelons que les droits de l'homme reposent sur la conviction que tout individu doit pouvoir être défendu quelle que soit son origine par rapport à des droits de l'homme civils et politiques, économiques et sociaux, de solidarité, etc. On retrouve les libertés individuelles qui consistent pour chaque individu « à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». On peut compter parmi ces dernières : la liberté physique, dont en premier lieu le droit à la vie, l'interdiction de l'esclavage, de la torture et des peines inhumaines ou dégradantes et l'interdiction de la détention arbitraire (*Habeas corpus*) ; les libertés familiales (liberté du mariage, filiation, et aujourd'hui vie privée) ; la propriété privée (assimilée par la *Déclaration* de 1789 à un droit naturel et imprescriptible de l'homme, articles 2 et 17) ; la liberté contractuelle (article 1134 du Code civil français). Les droits de l'homme recouvrent, entre autres, les libertés de culte, de conscience, de l'enseignement, de communication, d'association. Et bien entendu, les libertés politiques, c'est-à-dire le droit de vote, le droit de résistance à l'oppression, le droit de réunion pacifique, tous les droits liés au travail, à la couverture sociale, à l'éducation, le droit de grève, le droit de se syndiquer, etc.

hension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play» dans le cadre d'une «organisation», d'une «administration» et d'une «gestion [...] contrôlées par des organisations sportives indépendantes».

On patauge ici en plein renversement de la réalité. Car s'il peut encore exister un peu de compréhension, d'amitié, de solidarité et encore de fair-play lors d'activités physiques mises en commun dans des balades sans temps chronométré, des matches sans intérêt pécuniaire, à l'inverse, lorsque la compétition est au rendez-vous, lorsque l'esprit de la compétition constitue le cœur des rapports entre les individus, alors se déclenchent les pires comportements et les pires agissements: agressivité, violence, corruption, tricherie, chauvinisme, nationalisme, etc. Autrement dit, dès que le «jeu» est intégré à une «organisation», à une «administration» et à une «gestion» contrôlées par des «organisations sportives indépendantes», comme l'indique la Charte olympique, le pire est à craindre. Les JO de Pékin en ont été la claire démonstration puisqu'ils ont été administrés, gérés et organisés non d'ailleurs par la ville de Pékin comme le veut la Charte olympique, mais directement par le parti communiste chinois et son comité d'organisation, avec l'appui direct du CIO. Après les JO de 2008, peut-on encore décemment parler du sport comme d'une activité désintéressée et surtout d'un droit de l'homme?

Le cinquième principe fondamental aborde la question de la discrimination. «Toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres [sic] est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique.» Ce n'est qu'en

1949 qu'apparaît cette formulation reprise depuis par l'ensemble des chartes, et sans doute adoptée après la Seconde Guerre mondiale pour lever les dernières «ambiguïtés». Les JO de 1936 n'avaient-ils pas fait la démonstration qu'ils avaient renforcé le régime nazi et sa propagande raciste, antisémite, xénophobe? En effet, les JO de 1936 ne furent pas l'occasion d'un «dérapage» involontaire, d'une «déviation» évitable, d'une «parenthèse» dans l'éternel olympique. Ils renforcèrent considérablement le régime hitlérien, ils furent sa matrice politique en cristallisant ce que le sport (son ordre, ses institutions, ses formes d'organisation) était déjà: un ordre, une institution, une organisation qui avaient permis d'enrégimenter tout un peuple par le truchement d'un événement mondial. Le pouvoir nazi s'était assez vite rendu compte que les JO (l'«Olympiade nazie») contribueraient à l'édification et à la stabilisation de leur propre politique d'État, en mettant en œuvre ses valeurs insanes et les actes délétères associés: pureté de la race aryenne, «policiarisation» et militarisation de l'Allemagne, chasse aux opposants et *Untermenschen* (communistes, Juifs)... La victoire de l'équipe d'Allemagne au nombre total de médailles fut d'ailleurs vécue comme une première victoire du pouvoir hitlérien sur un monde spectateur de ses exploits sportifs. Et rien n'y fit, pas même les quatre victoires de Jesse Owens, le «Nègre», l'«auxiliaire africain des États-Unis» (*dixit* Hitler) qui, contrairement à ce que l'on a longtemps cru, n'a pas permis de prendre le recul nécessaire face au caractère belliciste et raciste de l'idéologie nazie et encore moins de la combattre, mais qui excitera davantage encore la haine raciale de la populace agrégée dans les tribunes du stade de Berlin. À chaque victoire de Jesse

Owens éructaient les «*Heil Hitler!*» des poitrines d'une foule dévastée par une haine raciste écumante. Les victoires d'Owens seront considérées comme une provocation. Les JO de Berlin furent précisément ceux de la «discrimination» à l'égard de ceux (nombreux, on s'en doute) qui ne pouvaient faire allégeance au régime en place²⁹.

Or, c'est bien le sport sous son organisation olympique qui entérinera toutes les formes de discrimination. Aucun pays ne refusera de participer à la monstrueuse apothéose, malgré de nombreuses tentatives de boycott. Aucune confrontation entre athlètes, aucune compétition n'aura aidé à une quelconque lutte contre le nazisme; aucune victoire dans les courses, les sauts ou les lancers des supposés opposants au nazisme n'aura arrêté et encore moins renversé une situation devenue sépulcrale après la victoire des nazis en 1933. Avant l'ouverture des JO de 1936, aucun individu, aucun pays, aucune religion ne sera officiellement bannie par le régime nazi. Les hiérarques nazis eux-mêmes, en accord avec le CIO, se défendirent de tout acte qui aurait contredit l'apolitisme de la Charte olympique. L'aboutissement logique de cette grande fête de la jeunesse du monde entier sera la guerre... Les

29. Voir Jean-Marie Brohm, 1936 : *Les Jeux olympiques à Berlin*, André Versaille, coll. « Histoire », 2008; Fabrice Abgrall et François Thomazeau, 1936 : *La France à l'épreuve des Jeux olympiques de Berlin*, Alvik Éditions, coll. « Histoire », 2006; Fabrice Auger, *Une Histoire politique du Mouvement olympique : L'exemple de l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat en Histoire, université Paris X-Nanterre, 1998.

JO ne portaient-ils pas la guerre, comme la nuée porte l'orage... ?

À l'inverse de ce que prétend la Charte olympique, l'édifiante liste ci-dessous montre les liens entre olympisme et politique (source Wikipédia légèrement modifiée par moi) :

- 1920, Anvers. Deux ans après la fin de la Première Guerre mondiale, exclusion de l'Allemagne et de l'Autriche ;
- 1924, Paris. L'Allemagne ne participe toujours pas aux JO ;
- 1928, Amsterdam. Incidents diplomatiques avec les Américains et les Français ;
- 1936, Berlin. Plus de 4 000 athlètes participent aux Jeux d'été de Berlin, avec une énorme mise en scène exhibant à la face du monde entier la force du régime nazi. Leni Riefenstahl est dans le stade Berlin ; elle filme *Les Dieux du stade* ;
- 1948, Londres. Trois ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Japon et l'Allemagne ne participent pas aux Jeux ;
- 1956, Melbourne. L'Espagne, les Pays-Bas et la Suisse ne participent pas aux JO pour protester contre l'invasion soviétique en Hongrie. L'Égypte, le Liban, l'Irak et la Chine boycottent les Jeux à cause de Formose et de Suez. Les épreuves équestres ont lieu à Stockholm à cause des lois australiennes strictes concernant la mise en quarantaine des chevaux ;
- 1968, Mexico. Trois cents étudiants sont massacrés quelques jours avant le début des compétitions. Tommie Smith et John Carlos lèvent leurs poings gantés de noir

en signe de protestation contre le racisme qui sévit aux États-Unis. Ils sont exclus des JO;

- 1972, Munich. Neuf athlètes israéliens ainsi qu'un policier ouest-allemand sont assassinés au village olympique par cinq terroristes palestiniens. Ceux-ci perdent également la vie;
- 1976, Montréal. Trente-deux pays africains ne participent pas aux JO à cause de la politique de l'apartheid en Afrique du sud;
- 1980, Moscou. Boycott de 35 pays (dont Taïwan et la Chine populaire) pour protester contre l'invasion des troupes soviétiques en Afghanistan, le 27 décembre 1979;
- 1984, Los Angeles. L'URSS, Cuba ainsi que 14 autres nations formant le « rideau de fer » ne participent pas aux JO, prétendant un manque de sécurité ainsi qu'une attitude antisoviétique de la part des États-Unis;
- 1988, Séoul. Sept pays boycottent les Jeux car la Corée du Nord ne fait pas partie de l'organisation;
- 1992, Barcelone. Les premiers JO depuis douze ans sans boycott. Cuba et la Corée du Nord participent après une absence de douze ans et l'Afrique du Sud après trente-deux ans d'absence. La RFA et la RDA sont réunies sous un même drapeau, comme les 12 nations formant l'ancienne URSS;
- 1996, Atlanta. Un attentat dans le parc olympique fait 2 morts et 111 blessés;
- 2000, Sydney. Cathy Freeman, coureuse aborigène dont le peuple fut massacré, devient le symbole de JO qui se veulent ceux de la réconciliation;
- 2004, Athènes. Près de 100 000 personnes employées dans les forces de l'ordre sont mobilisées à travers tout le pays et près de 1 000 caméras

surveillent la cité athénienne. L'Otan participe au dispositif, en déployant des avions Awacs pour assurer la sécurité de l'espace aérien, ainsi que sept navires de guerre et un sous-marin ; un dirigeable survole la ville d'Athènes durant tous les jeux ;

– 2008, Pékin. La Chine exerce une sévère répression au Tibet. Elle emprisonne plusieurs dissidents ;

– 2012, Londres. Une police des marques parcourt Londres à la recherche de commerçants utilisant les symboles olympiques et leur dresse des procès-verbaux ;

– 2016, Rio. Amnesty International s'est inquiétée du fait que certaines favelas auraient été évacuées et rasées pour permettre la construction d'installations olympiques. Onze ouvriers sont morts lors de la construction du vélodrome et deux autres lorsqu'une portion du parcours de cyclisme sur route s'est effondrée dans la mer.

– 2021, les JO de Tokyo prévus en 2020 sont déplacés d'une année en raison du Covid-19. Ils se déroulent sans spectateurs.

Les JO de 1916 (prévus à Berlin), ceux de 1940 (prévus à Tokyo) et ceux de 1944 (prévus à Londres) furent annulés à cause des Première et Deuxième Guerres mondiales.

Ainsi, au fil de la lecture de la Charte, on pourrait énumérer à l'envi les contradictions qu'elle renferme. Par exemple, lorsqu'elle dit vouloir « diriger la lutte contre le dopage dans le sport », alors que les JO sont précisément le lieu où le dopage est le plus présent. De même, la Charte parle

«de soutenir les mesures protégeant la santé des athlètes», alors que le dopage soumet les athlètes aux pires conditions d'exercice de leur sport, sans parler du niveau d'entraînement devenu inhumain auquel ils sont soumis. Où est la protection de la santé lorsqu'on se rappelle que le corps des «championnes» de l'ancienne RDA était sans cesse mis à l'épreuve, à la limite de la torture physique, par des médecins et entraîneurs avides de gloire pour leur pays? Où est la santé d'une nageuse qui, toute sa jeunesse durant, alignera des longueurs de piscine? On peut observer des contradictions encore plus évidentes entre la Charte olympique et la réalité des JO; par exemple, dans le paragraphe 6 sur les «Jeux olympiques» où il est précisé que les JO «sont des compétitions entre athlètes, en épreuves individuelles ou par équipes et non entre pays» — ce à quoi tenait beaucoup Coubertin dès le début de la rénovation des JO.

La Charte est également contredite dès l'ouverture des JO par le défilé quasi militaire des athlètes en tenue uniforme qui s'ordonnent par pays (la Grèce en premier), drapeau national en tête. Elle est encore contredite puisque les drapeaux de toutes les nations flottent au vent durant les compétitions; les hymnes nationaux sont joués pour le vainqueur de l'épreuve; enfin est établi un classement des meilleures nations au nombre des médailles (un classement officieux que l'on retrouve cependant sur le site officiel du CIO). Bien qu'elle se veuille très transparente sur les questions d'argent, et malgré un nombre de scandales non négligeable, la Charte indique que le CIO n'est pas en retrait vis-à-vis de

cette question des droits et des finances. La Charte olympique est explicite : « Les Jeux Olympiques sont la propriété exclusive du CIO³⁰ » et celui-ci se charge seul de commercialiser ses droits. Ce doit être ce que l'on appelle la beauté et la pureté du sport !

30. La citation complète est : « Les Jeux olympiques sont la propriété exclusive du CIO qui est titulaire de tous les droits et toutes les données s'y rapportant, notamment et sans restriction, tous les droits relatifs (i) à l'organisation, l'exploitation et la commercialisation des Jeux olympiques, (ii) à la saisie d'images fixes et de séquences filmées des Jeux olympiques pour une utilisation par les médias, (iii) au dépôt des enregistrements audiovisuels des Jeux olympiques, et (iv) à la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, des œuvres ou signaux contenant des enregistrements audiovisuels des Jeux olympiques. Le CIO fixera les conditions d'accès et d'utilisation des données relatives aux Jeux olympiques et aux compétitions et prestations sportives intervenues dans le cadre de ces Jeux. Le symbole, le drapeau, la devise, l'hymne, les identifications (y compris, mais sans s'y restreindre, "Jeux olympiques" et "Jeux de l'olympiade"), les désignations, les emblèmes, la flamme et les flambeaux (ou les torches) olympiques, [...] ainsi que toute œuvre musicale ou audiovisuelle, création ou objet commandé en relation avec les Jeux olympiques par le CIO, les CNO et/ou les Cojo pourront, par commodité, être collectivement ou individuellement désignés par l'expression "propriétés olympiques". L'ensemble des droits sur les propriétés olympiques, ainsi que tous les droits d'usage y relatifs, sont la propriété exclusive du CIO, y compris, mais sans s'y restreindre, en ce qui concerne leur usage à des fins lucratives, commerciales ou publicitaires. Le CIO peut céder une licence sur tout ou partie de ses droits aux termes et conditions fixés par la commission exécutive du CIO. » (*Charte olympique*, p. 23)

LES VRAIES FAUSSES VALEURS DES JEUX OLYMPIQUES

13 SEPTEMBRE 2017. Ce jour-là, à Lima, au Pérou, la petite centaine de membres du CIO, exceptés les Français et les Américains, a choisi la ville hôte des Jeux olympiques de 2024 et celle de 2028. De ce jour-là, jour de victoire et de fête, on se souviendra tous comme celui du succès de Paris et de sa maire, Anne Hidalgo, suite à une grande et magnifique bataille... sans concurrents puisque le maire de Los Angeles, présenté comme l'un de ses amis, accepta de se retirer de la course grâce à une compensation financière de la part du CIO³¹. On se souviendra surtout du vote si démocratique des membres du CIO : un vote expédié en quelques secondes à main levée et à l'unanimité, semble-t-il, des

31. Plusieurs villes se sont retirées de la course à la candidature de ville hôte pour les JO de 2024 : Boston remplacée par Los Angeles (qui se désistera pour Paris), Hambourg (référendum négatif), Rome (refus de la nouvelle maire), Budapest (refus du conseil municipal après une pétition de 300 000 signatures).

présents. Et on se souviendra aussi et encore d'Anne Hidalgo feignant la surprise du vote favorable, les yeux embués par une immense onde de bonheur qui l'avait soudainement et imprévisiblement envahie...

La célébration de cette inattendue réussite olympique, retransmise en direct à la télévision française, coûta la bagatelle d'un million et demi d'euros avec la location d'un avion, les agapes et les hôtels de luxe, et tout cela pour plus de 300 personnes invitées. Il n'y avait pourtant aucun enjeu sur le vote déjà acquis à Paris, nul besoin d'un quelconque soutien; bref, tout était réglé. Il y eut, ici ou là, quelques protestations, le consensus politique fit le reste. Dans l'avion, à l'aller et au retour, se retrouvait tout le gratin pro-olympique, de gauche et de droite, tout ce petit monde soutenu par un président qui, finalement, ne souhaita pas se rendre dans la capitale d'un jour de l'olympisme. Pendant la soirée, on atteindra une sorte d'apothéose, sordide, avec un reportage dans le bidonville de Collique, près de Lima, où des enfants radieux agitaient à qui mieux mieux de petits drapeaux tricolores (bleu, blanc et rouge). Le comité de candidature des athlètes Paris 2024 venait d'offrir la somme de 8 500 euros à une association qui l'utilisera... pour remettre sur pied des installations sportives.

Cette cérémonie illustre bien le jeu de dupes que nourrissent l'olympisme et sa fête: communion totale. Sauf que le jeu est pipé et que la fête est factice.

Le CIO est une organisation non démocratique et peu ouverte aux femmes: les membres bénévoles du CIO sont cooptés pour, en général, une période de huit ans renouvelables et sont aux trois quarts

masculins. Il dispose d'une immense puissance politique et d'une grande latitude. Son armée est constituée d'hommes d'affaires, à commencer par Thomas Bach, son actuel président. Son arme la plus redoutable est idéologique et repose sur sa mainmise de l'organisation de la compétition la plus importante de la planète et dont les effets sont globaux. Avec sa logique implacable, il est parvenu à imposer cette organisation de la confrontation et parfois de la lutte entre les individus et les équipes, au monde entier, avec une manifestation cyclique (tous les quatre ans, Jeux d'été et Jeux d'hiver) qui semble aujourd'hui naturelle à tous.

Pour mieux apprécier les valeurs sur lesquelles il s'appuie et qu'il met constamment en avant, il faut de nouveau se reporter à la Charte olympique. Selon celle-ci, la mission et le rôle du CIO sont «d'encourager et soutenir l'organisation, le développement et la coordination du sport et des compétitions sportives». L'essentiel est là, dans ce semi-mensonge. Le CIO présente d'emblée le «sport» et les «compétitions sportives» comme deux formes d'organisations différentes, voire dissociées sinon indépendantes. Ainsi, le sport pourrait être non compétitif... alors qu'à l'évidence les Jeux olympiques ne sont l'organisation du sport que, précisément, sous la forme compétitive et que le CIO n'envisage pas d'autres formes de jeu sportif. La confusion est entretenue par le vocabulaire: les «Jeux olympiques», par exemple, ne sont évidemment pas des «jeux», mais bien du «sport» et, qui plus est, au sens le plus compétitif du terme. Il n'y a pas, en effet, une seule épreuve des Jeux olympiques qui ne soit une compétition entre athlètes ou entre équipes. La compétition est

le seul cadre organisationnel et le seul moteur à partir duquel les Jeux olympiques et, plus généralement, toute organisation sportive, se mettent matériellement en œuvre et se déroulent.

Qu'est-ce que cette compétition sportive ? Je voudrais traduire cette interrogation en en proposant une définition : *La compétition sportive signifie l'organisation maîtrisée et ritualisée de la confrontation par le biais de l'aménagement spatial et temporel de la lutte entre individus ou entre équipes.* Dans cette logique, seuls comptent les résultats chiffrés à travers leur comparaison universalisée. À la fin de la compétition, il y a un seul individu victorieux (ou une équipe) et des vaincus (des individus et/ou des équipes), avec la possibilité d'un record de la part du champion. Sans elle, l'olympisme n'existerait tout simplement pas, ni le sport au sens où l'entend le CIO et toute l'entreprise olympique.

Précisons que, contrairement à la compétition économique, la compétition sportive n'est pas anarchique, aveugle ou sanguinaire ; elle est au contraire rationalisée, organisée et policée ; elle semble même librement acceptée puisque l'on peut ne pas y participer ou s'arrêter à tout moment d'y participer. En apparence, toutefois, car la compétition sportive induit une autre logique tout aussi irréversible que la compétition économique : s'entraîner durant des années pour y participer jusqu'au bout, s'y maintenir coûte que coûte et quel qu'en soit le prix, en sortir vainqueur. La comparaison entre les individus ou, plus exactement, la comparaison entre leurs résultats reste l'un des principaux moyens de la compétition sportive ; elle en est aussi le but, fixant pour tous les participants le plus haut niveau à atteindre en temps ou en espace.

Le sport de compétition n'est donc pas un jeu qui fait appel à la liberté de se mouvoir quand on veut et où l'on veut, sans limite territoriale, à la gratuité, à la non-discrimination entre les sexes, à l'accueil de corps différents, à l'indifférence quant aux résultats, au refus de la performance, du record et de la prouesse, au rapport libre avec une nature non artificialisée. Il est, à l'inverse, la transformation permanente du jeu par un temps mesuré (le chronomètre) et, dans un espace toujours circonscrit (la piste, le stade, la ligne d'eau, la piscine, etc.), la dégradation systématique de celui-ci; autrement dit, la transformation de la fluidité du temps et de l'espace dans la coagulation de quantités mesurables — bref en une *abstraction*.

Dans le vaste processus compétitif, la nature est prise d'assaut, elle devient un obstacle ; c'est pourquoi dans l'olympisme, elle est systématiquement remplacée, bétonnée, voire détruite; elle n'est plus un partenaire avec lequel on joue librement selon nos propres désirs et selon qu'elle nous présente ses propres obstacles, qu'il s'agit alors d'éviter ou de contourner. Les obstacles naturels (un arbre, un trou, une bosse, etc.), des éléments qui sont constitutifs de la nature (l'eau, l'air) doivent être soit détruits, soit transformés en obstacles artificiels. L'eau, par exemple, n'est plus cette matière avec laquelle joue le corps, elle se transforme dans le cadre de la compétition en une force de résistance contre laquelle il faut se battre: le corps n'est donc plus dans un rapport fluide et organique avec l'eau; il est dans un rapport d'opposition. La nature devient elle-même le principal obstacle à la dynamique de la compétition sportive. C'est pourquoi, elle est lissée, aplatie, transformée dans les stades et les piscines — un artefact. Plus généralement, on assiste à

la mise en œuvre d'une forme d'abstraction spatiale qui abolit les rapports vivants avec la nature organique. Les stades, les piscines, les pistes de ski, etc., sont construits comme des enclaves fermées, mécanisées, réifiées où la nature est refoulée ou absente.

Sur le plan politique, il faut noter que chaque édition des Jeux olympiques poursuit, déclenche, accélère la rivalité, parfois l'hostilité entre les grandes puissances militaires et/ou économiques telles que l'ancienne URSS, puis la Russie, les États-Unis, la Chine, les RFA et RDA, puis l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, etc. Les nations mettent en avant leur nombre de médailles d'or gagnées, dans un classement officiel qui les valorise. Les JO sont souvent l'enjeu d'une guerre politique (on est très loin de l'« amitié entre les peuples » et du « respect ») qui se réfracte entre les nations rivales par les tentatives de boycott (Berlin 1936) ou leurs boycotts réciproques (1980, 1984 et 1988). Il en est de même pour les athlètes qui représentent toujours leur nation, leur victoire étant assimilée à celle, précisément, de la nation dont ils portent les couleurs. L'« olympiade nazie » de Berlin, en 1936, fut l'exemple parfait du nationalisme belliqueux, de la préparation de l'Allemagne au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale³² dans un amalgame entretenu entre victoire sportive

32. En 1924, Adolf Hitler prédisait dans *Mein Kampf*: « Qu'on donne à la nation allemande six millions de corps parfaitement entraînés au point de vue sportif, brûlants d'un amour fanatique pour la patrie et élevés dans un esprit offensif le plus intense; un État national en saura faire, en cas de besoin, une armée en moins de deux ans [...]. » Les JO de Berlin 1936 exaucèrent pleinement le vœu d'Adolf Hitler.

nationale (allemande) et poussées nationalistes issues des victoires sportives. En outre, jamais les JO n'ont empêché les guerres, bien au contraire. Souvent, ils les ont accompagnées. Seulement un mois après les Jeux d'hiver de Garmisch-Partenkirchen qui se sont tenus du 6 au 16 février 1936, en Allemagne, soit le 7 mars, Hitler envoyait ses troupes à l'assaut de la Rhénanie (zone démilitarisée, suite au traité de Versailles). Et les Jeux d'été de Berlin, en 1936, ont constitué la grande répétition générale de la Seconde Guerre mondiale (malgré les tentatives d'organisation de leur boycott). Dix jours avant les JO de Mexico en octobre 1968, la junte militaire au pouvoir tuait 300 étudiants sur la place des Trois cultures. En plein milieu des JO de Munich en 1972, un commando de terroristes palestiniens tuait onze athlètes israéliens. Les troupes soviétiques pénètrent en Afghanistan le 27 décembre 1979 (quelques mois avant le début des JO de Moscou, le 19 juillet 1980). Quelques mois avant les JO de Pékin de 2008, les Tibétains subissaient une violente répression. Poutine a envahi la Crimée le 28 février 2014, soit quelques jours après la fin des JO d'hiver de Sotchi... Contrairement à l'idée de la «trêve olympique», les Jeux olympiques seraient plutôt le moment le plus propice pour préparer ou faire la guerre...

Le terme d'«éducation» revient une dizaine de fois dans la Charte olympique, à travers la mission et le rôle du CIO qui est d'«encourager et soutenir la promotion de l'éthique et de la bonne gouvernance dans le sport ainsi que l'éducation de la jeunesse par le sport, et de s'attacher à ce que l'esprit de fair-play règne dans le sport et que la violence en soit bannie». Par ailleurs, la Charte olympique précise que «le but du

Mouvement olympique est de contribuer à la construction d'un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le biais d'une pratique sportive en accord avec l'olympisme et ses valeurs». Or, dans la Charte, la seule pratique sportive associée à l'olympisme relève de la compétition: de quelle éducation s'agit-il alors? L'éducation ne serait-elle que celle du corps dans la seule pratique compétitive? Au contraire, l'éducation se doit de couvrir des domaines bien plus larges que celui du sport de compétition. L'éducation est d'abord liée à la formation intellectuelle et morale des individus auxquels on peut adjoindre l'éducation du corps. Elle ne se résume pas à aller plus haut, plus loin et plus fort.

Le sport de compétition n'éduque pas plus à l'amitié ou au respect mutuel, bien au contraire. Il n'est pas exempt d'intentions politiques belliqueuses, on l'a vu. C'est aussi la nature même de la compétition: en dépit des embrassades de fin de course, ce n'est de fait que la concurrence la plus sauvage entre les individus qui s'exprime, sans aucune empathie, aucune solidarité, aucun apitoiement vis-à-vis de l'autre. Malgré les sourires et la «bonne humeur» générale, l'amitié n'existe dans aucune course, aucune épreuve sportive, aucune discipline; elle est même proscrite. Sans parler des victimes, sportifs blessés, handicapés et très nombreux décès dus au dopage; sans parler également des agressions et harcèlements sexuels, des viols (patinage artistique, natation, athlétisme, etc.). Le fair-play est, lui aussi, une pure illusion dès lors que la compétition n'engage qu'à tromper le concurrent (et le public) par le biais de toutes sortes de tricheries. Où sont la courtoisie, la loyauté, la droiture dans l'acte

sportif compétitif? Le but de la compétition sportive a par ailleurs ceci de paradoxal que cette dernière cherche *in fine*, en l'éliminant, à empêcher l'autre de faire du sport.

Que peut être l'«amitié entre les peuples» dont on nous rebat tant les oreilles pendant les quinze jours d'une compétition olympique? Franchement, il y a de quoi sourire. À l'intérieur du village olympique, parqués dans leurs chambres (filles et garçons en principe séparés), les sportifs passent le plus clair de leur temps à consulter leurs mails et autres SMS ou à jouer à des jeux vidéo, ou encore, si l'on en croit l'AFP (26 juillet 2016, JO de Rio), à utiliser les «450 000 préservatifs distribués pour les 10 500 athlètes; 41 chacun, soit deux par jour». Hors de leurs chambres, en principe, ils s'entraînent... Peu de place, peu de temps pour se consacrer à l'autre dans la bulle sportive et donc nouer des amitiés durables, et plus si affinité... À l'inverse, le village olympique, lieu de la concentration du seul monde du sport, exacerbe l'individualisme déjà bien ancré chez les sportifs (un mixte de narcissisme et de mégalomanie), polarisés sur leur entraînement et sur les possibilités d'une victoire dans la compétition olympique. La grande fraternité de tous les athlètes du monde entier enfin réunis est une magnifique chimère.

LES BONS CONSEILS DE L'APUR

NOS PERSONNELS POLITIQUES semblent hypnotisés par le miracle olympique, c'est aussi malheureusement le cas des experts qui les conseillent et, au premier rang desquels, l'Apur. Association loi 1901 à but non lucratif composée de partenaires adhérents, dont la Ville de Paris, l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme) a pour mission d'étudier et d'analyser les évolutions urbaines et sociétales, de contribuer à l'élaboration des orientations de la politique parisienne à l'échelle de Paris et de sa Métropole. À ce titre, il est le partenaire de la Ville de Paris concernant les problématiques urbaines liées aux JO. Or, pour l'Apur, il semble que l'attractivité de Paris soit liée au développement touristicosportif des territoires.

On le verra tout au long de ce chapitre, l'Apur se range du côté du CIO dans le cadre d'une rivalité, acceptée en tant que telle, entre les « villes mondes » et à partir desquelles se développe une logique de croissance sans fin. Il s'agit d'améliorer l'« attractivité » de Paris et sa métropole par leur structuration sportive.

Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement avait même eu l'idée lumineuse (le 12 août 2013) de voir la métropole, le Grand Paris, devenir « la capitale mondiale du sport » par le biais du renforcement de « l'excellence des infrastructures sportives ». Autrement dit, les projets territoriaux s'élaborent dorénavant autour du concept de « ville-monde » et selon un axe sportif. La concomitance des travaux du Grand Paris (essentiellement des nouveaux transports) et de la préparation des JO de 2024 génère de nombreux projets d'infrastructures sportives associant l'État, les régions, les métropoles et les organisations sportives (clubs et fédérations), repris dans les contrats de développement territorial (CDT) du Grand Paris. Ainsi, le label « Terre de Jeux 2024 » qui est, selon son site, « destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens. [...] Pensé en étroite concertation avec les acteurs locaux, ce label va permettre à chacun de contribuer, à son échelle, à trois grands objectifs : — la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ; — l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ; — l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre. » Des exemples de cette « territorialisation sportive » surgissent, à l'instar du grand stade de rugby construit sur un espace de 133 hectares — avec « ses rues, ses places conviviales, ses commerces, ses bureaux, ses bistrots et ses restaurants, c'est bien d'un village des sports et des loisirs

que l'agglomération [d'Évry Centre Essonne] entend se doter» (grandstaderugby.fr); ou encore avec la création du Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines qui s'accompagne d'une grande opération d'aménagement de l'espace public par le truchement d'un parc immobilier de 40 000 mètres carrés; et encore à Cergy, avec Aren'Ice et sa patinoire olympique dans le cadre d'un aménagement des 57 hectares de la plaine des Linandes; à Nanterre avec l'Arena 92 (devenu Paris La Défense Arena), un stade couvert auquel s'intègrent 33 000 mètres carrés de bureaux, 300 chambres d'étudiants, des commerces, une brasserie, un restaurant, etc.

Au-delà des installations sportives proprement dites, l'artificialisation accrue des sols dionysiens du fait de cette territorialisation sportive, va de pair avec la raréfaction des espaces agricoles et naturels et de l'extension de l'aire urbaine du Grand Paris. Tout cela participe de l'augmentation permanente des flux d'investissements, de spectateurs, de touristes participant à l'enchérissement du foncier et de l'immobilier — opération de réaménagement urbain dont les habitants les plus fragiles font systématiquement les frais (on l'a constaté à Athènes, Londres et Rio pour les derniers JO).

Cette stratégie économique se déploie et s'étend dans le cadre d'un consensus global entre partis politiques, malgré quelques querelles picrocholines. Elle cherche à tout prix à fabriquer de la «cohésion sociale». Les maîtres mots, qui sont aussi ceux de l'Apur, sont «tissage du territoire», «couture», «lien», «ville résiliente» et autres calembredaines. La réalité dans ces nouvelles villes, ou villes nouvelles, est plutôt celle de masses de clients qui déambulent plus

ou moins hébétés dans les galeries commerciales de quartiers dits « revitalisés » ou participant aux olas des spectateurs dans les stades. Le but recherché est de faire briller l'image des territoires et non pas d'améliorer le sort de ceux qui y vivent, plutôt mal.

Dès l'introduction du document relatif aux JO de Paris 2024 (« Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, un levier pour la construction du Grand Paris »), l'Apur sort de son rôle institutionnel. Censé analyser et étudier les évolutions de Paris et de ses alentours, l'Apur choisit son camp et s'aligne sur la reconnaissance du caractère positif des JO : « L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques est une grande aventure sportive et constitue aussi un facteur de cohésion sociale et un puissant accélérateur de politiques publiques. » L'Apur n'étudie plus, il affirme, il garantit, il atteste, il soutient que les JO sont une bonne chose pour Paris et les Parisiens — cela ne fait aucun doute. « Le présent rapport, nous dit-il, se concentre sur l'héritage urbain spatial de Paris 2024. Les Jeux de Paris 2024 valoriseront en outre les territoires du nord de Paris encore trop souvent stigmatisés, la Seine-Saint-Denis qui connaît à la fois des situations sociales parfois difficiles et à la fois un très fort dynamisme, une énergie incroyable. Les Jeux contribueront notamment à poursuivre le changement de regard porté sur ces territoires. » « Changement de regard » sur la réalité peut-être, changement de la réalité sûrement pas. Pour la Seine-Saint-Denis, c'est tout vu. Depuis la construction du Stade de France, elle est considérée comme dédiée principalement au sport ; et les JO de 2024 vont renforcer cette idée.

L'Apur, tout au long de ce texte, s'aligne sans le dire sur les positions du CIO : « En 2008, renchérit-il, les Jeux ont largement contribué à placer Pékin sur la scène internationale pour l'architecture, l'urbanisme, le tourisme. En 2012, les JO de Londres ont commencé la transformation du quartier de Stratford à l'est, et ainsi réalisé un nouveau quartier à quinze minutes de la City. » La méconnaissance des réalités pékinoise et londonienne est complète, car un tout autre bilan peut être tiré des Jeux de 2008 et 2012 : la répression intense au Tibet au moment des JO de Pékin et l'emprisonnement des dissidents, la gentrification généralisée d'un quartier londonien éloignant les populations les plus pauvres. Pour l'Apur, « le CIO est finalement très en phase avec l'évolution actuelle de pratiques du projet urbain sans que cela soit pensé de cette façon. [...] Le regard [du CIO] est plus délicat [*sic*] par rapport à l'existant, l'approche est moins dogmatique du moment que les temps de trajet [de ses membres et de ses athlètes et leurs équipes] restent optimisés ». Ici, l'Apur déborde pour le coup totalement de son cadre institutionnel et de ses missions d'étude et d'analyse, revendiquant une complicité non seulement avec le CIO mais aussi avec les organisateurs des JO de Paris (entre autres le Gip, puis le Cojo).

L'Apur s'engage aussi à mettre à disposition ses moyens (« les fonds de plans vectoriels pour établir la carte officielle des sites et les plans de chaque site qui ont été ensuite travaillés par le Gip et ses prestataires (Egis, ISC et Populous) ») pour aider à la réussite des Jeux, et revendique un « accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ». Il faut à nouveau rappeler que l'organisation

mise en place par cette association en théorie indépendante (l'Apur est une association régie par la loi de 1901 au service des politiques publiques) se fait au profit du CIO. Il est étrange que l'Apur revendique un « accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ».

Par ailleurs, l'Apur connaît, semble-t-il, très mal la disponibilité ou encore l'autonomie des athlètes venus participer aux JO et ce en termes de présence ou encore d'activité dans le village olympique. Le village olympique ne sera pas, à l'évidence, un lieu « qui permettra aux athlètes de profiter de Paris et d'une grande proximité aux sites de compétition ». Les athlètes sont soit dans leur chambre à pratiquer les jeux vidéo ou surfer sur Internet, soit à l'entraînement; les plus connus des champions seront installés non pas dans des chambrées à deux ou trois athlètes, mais dans les hôtels de luxe parisiens, invisibles. Aucun athlète n'ira contempler *La Joconde* et on imagine mal le successeur d'Usain Bolt exiger de visiter le musée Guimet...

Avançons encore dans le dossier de l'Apur: « Depuis 2015, l'Apur s'est donc pleinement engagée dans l'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. » L'Apur s'est en effet mis directement au service des JO et de ceux qui les organisent: le CIO, le CNOSF, la Mairie de Paris. Est-ce dans ses missions? Est-ce dans ses responsabilités de s'associer, voire de se soumettre à une entreprise privée? Est-il encore dans son rôle de suppléer aux manques du CIO et de son surgeon, le CNOSF?

Et l'Apur de poursuivre son apologie des JO ou, plus exactement, de confirmer un appui acritique au CIO: «Conformément aux nouvelles recommandations du CIO, Paris 2024 a privilégié, pour les sites de compétition et d'entraînement, des sites existants et a retenu comme constructions nouvelles seulement une poignée d'équipements très utiles aux populations après les Jeux.» La conclusion qui en est tirée est que «les Jeux sont un accélérateur d'aménagement du territoire puissant; il y aura en quelque sorte un avant et après les Jeux. Le Grand Paris sera transformé, avec une place pour le sport beaucoup plus importante au service des habitants».

L'idée des JO comme «accélérateur» est souvent avancée dans nombre de commentaires; elle est erronée. Les travaux dits du Grand Paris, en particulier ceux liés aux transports étaient prévus et auraient été réalisés, mais de manière plus étalée — sans doute plus soignée³³. Quant aux logements neufs accompagnant ce déploiement, il en est de même: ils auraient été construits indépendamment des JO. En revanche, ces travaux du Grand Paris vont déplacer

33. L'idée du Grand Paris qui date de Napoléon III avait été reprise par Nicolas Sarkozy dès l'année de son élection à la présidence de la République, en septembre 2007. À l'issue d'une consultation internationale de 10 équipes d'architectes qui devaient projeter l'idée présidentielle sur le terrain, à savoir faire une proposition urbaine conséquente, il ne reste de toute cette affaire, qui agita le petit monde de l'architecture, qu'un projet de transport: le Grand Paris Express (200 kilomètres de voies, 68 gares, 43 millions de tonnes de déblais, 24 tunneliers...), le tout pour un budget global de 22 milliards d'euros qui pourrait atteindre les 35 milliards. Ce GPE sera raccourci de deux lignes de métro pour financer les JO de Paris 2024.

des populations résidentes actuelles pour laisser la place à d'autres populations, beaucoup plus aisées. Déplacements et remplacements qui seront, eux, bien accélérés par la dynamique de nouvelles constructions sportives avec des équipements rénovés et nouveaux dans le cadre plus général des JO.

Ainsi les recommandations de l'Apur d'«intensifier la pratique sportive pour tous», de créer «un équipement sportif en accès libre et gratuit à moins de cinq minutes à pied de chaque Parisien», de «faciliter et améliorer la pratique du sport en faisant de Paris un terrain de sport à ciel ouvert», de définir «de nouvelles aires urbaines consacrées à l'activité sportive (places et rues sportives) et l'installation d'équipements dans les nouveaux aménagements», sont-ils étroitement liés aux objectifs des JO (ce qui en soi questionne), mais intègrent aussi l'idée que les populations vont changer, et vite, afin de pouvoir «sportiviser» le maximum d'espaces.

LA SEINE-SAINT-DENIS EN PROIE AUX JEUX OLYMPIQUES

« De Berlin en 1936 à Pékin en 2008, les Jeux olympiques ont toujours été l'escroquerie par excellence. Des machines à lancer la rénovation urbaine. Des orgies de nationalisme larmoyant. La guerre par d'autres moyens³⁴. »

PENCHONS-NOUS PLUS EN DÉTAIL sur le cas du département de la Seine-Saint-Denis, département du Stade de France et parmi les plus pauvres de France. S'y jouent ici, en concentré, l'« olympisation » la plus intense de France, avec des conséquences déterminantes pour le territoire et ceux qui y vivent — cobayes de ce laboratoire sportif.

34. Iain Sinclair, *Londres 2012 et autres dérives*, Manuella Éditions, 2011, p.19. Du même auteur, se reporter également à l'article intitulé : « Mes Jeux olympiques », in *Criticat*, n° 16, 2015, pp.99-111.

«*Nous sommes prêts!*»

«En Seine-Saint-Denis, nous sommes prêts», annonçaient fièrement les grandes affiches placardées par le Conseil départemental pour «mobiliser tous les habitants, mais aussi mettre en lumière les nombreux atouts du territoire pour faire gagner Paris 2024, le 13 septembre à Lima!». Cette victoire de Paris 2024 serait aussi et peut-être surtout la victoire des représentants de la Seine-Saint-Denis, à l'instar de Stéphane Troussel (président du conseil départemental) ou de Patrick Braouezec (à l'époque, président de Plaine Commune qui regroupe neuf villes, dont Saint-Denis), vieux routier des chantiers sportifs du «9-3» dont on rappellera l'engagement résolu pour le Stade de France en tant qu'ancien maire de Saint-Denis. La victoire de Paris 2024 serait aussi et surtout celle de toute la Seine-Saint-Denis, toutes tendances politiques confondues, qui ne veut surtout pas rater les Jeux olympiques et ses belles promesses et ce par le biais de l'accélération du «renouvellement urbain» à travers l'«héritage» de JO «durables» et «écologiques», pour reprendre les termes caractéristiques du sabir officiel.

Les chantiers de Seine-Saint-Denis sont en effet considérés comme prioritaires et se matérialisent dans le cadre du «renouvellement urbain» d'un territoire pour le moins paupérisé, sinon sinistré: construction de nouveaux logements grâce à l'implantation du village olympique et du village des médias; construction ou rénovation de plusieurs équipements sportifs (centre aquatique, stade), et, bien sûr, construction de lignes de métro et de gares qui desserviront en priorité

les sites olympiques. On constatera déjà que, dans tous ces projets, il n'est jamais question d'associer aux JO des constructions ou des rénovations d'infrastructures culturelles (bibliothèques, librairies, centres d'art, etc.) ou de lieux de scolarité (écoles, lycées, universités, etc.), voire d'équipements de proximité (de simples bassins d'eau pour apprendre à nager), ni de la rénovation de bâtiments culturels et de bâtiments publics pour certains vétustes dans cette banlieue paupérisée. Patrick Braouezec confirmera que « sans les JO, ce nouveau morceau de ville aurait vu le jour. [...] Le promoteur Vinci était déjà prêt à lancer ses constructions sur une partie du site et nous lui avons demandé de ralentir » (lemonde.fr, 11 septembre 2017). De gentrification il n'est donc pas question.

À l'inverse de ces discours enthousiastes, on assiste en ce moment à la bétonisation accélérée de la Seine-Saint-Denis, à l'instar du parc Georges-Valbon (parc de La Courneuve), seule réserve Natura 2000 d'Île-de-France. Autrement dit, si les JO accélèrent quelque chose, ce serait plutôt la réduction des espaces verts, la densification de l'habitat, sa compacité toujours renforcée. Le bétonnage intensif est donc de rigueur : des millions de tonnes de terre déplacée et de béton coulé. Des carrières sont ouvertes de la Bourgogne à la Normandie pour alimenter les nouveaux chantiers en matériaux de construction ou en accueillir les déblais. Cette logique de bétonnage est en contradiction directe avec la protection du climat et les engagements de l'accord de Paris (sans parler des bonnes intentions olympiques en la matière). Il faut savoir que, lors de la production du ciment et pendant la durée des chantiers, le bétonnage intensif contribue

à la progression des émissions de gaz à effet de serre (certains avancent le chiffre de 100 millions de tonnes annuelles de CO₂ sur l'ensemble du territoire français). Quant à l'imperméabilisation des sols, elle contribue à réduire la recharge des nappes phréatiques et favorise les inondations, des phénomènes qui se généralisent dans la plupart des régions de France.

Création d'emploi et ruissellement olympique

En termes d'emplois, ce sont entre 119 000 et 247 000 emplois qui seront créés sur vingt ans, soit 12 000 emplois par an... Disons-le tout de go : rien d'extraordinaire dans ces chiffres. Ce seront des emplois peu qualifiés, éphémères et ne touchant que très peu la population de Seine-Saint-Denis, dont on sait la faible qualification professionnelle.

Le département est pourtant dynamique : il existe certes 134 490 entreprises et 562 662 emplois selon l'Insee (« Comparateur de territoire », 2017) ; ce qui place la Seine-Saint-Denis en troisième position des pôles économiques de la métropole, après Paris et les Hauts-de-Seine. Le département est également à la troisième place des plus gros contributeurs nationaux à la TVA³⁵. La question de l'emploi y est cependant

35. « La Seine-Saint-Denis est considérée comme l'eldorado des grands groupes industriels et de services qui y localisent leur siège social : SNCF, Veolia, SFR, Generali, BNP Paribas, Darty, Ubisoft. » Rapport d'information présenté par MM. François Cornut-Gentille et Rodrigue Kokouendo (députés LR et LREM), le 31 mai 2018. Ce même rapport ironisait sur l'installation d'un équipement phare (en l'occurrence, le Stade

celle de l'inadéquation entre les postes proposés et les qualifications professionnelles des résidents. Ces difficultés liées à l'employabilité de ce département deviennent subitement un atout par le truchement des seuls grands événements sportifs (Coupe du monde de football en 1998, JO de 2024). Le chiffre global qui revient le plus souvent est d'environ 150 000 emplois créés et encore, on nous précise qu'il s'agit d'emplois «par nature limités dans le temps». Seul le milieu du sport, l'industrie sportive et surtout le tourisme tireraient leur épingle du jeu (ou plutôt des Jeux) en accompagnant le nouvel axe de développement stratégique du sport: séjours au forfait, hôtels, commerces, restaurants, lieux de loisirs... Les bénéficiaires, s'il y en a, iront par conséquent vers ces derniers; les emplois sans doute aussi.

Le Cojo lui-même (où la Seine-Saint-Denis est représentée par deux membres avec voix délibératives, en plus de Stéphane Troussel, membre du bureau) créera 4 000 postes. Ceux-ci seront pour l'essentiel acquis aux diplômés des écoles de commerce et de droit et, à la marge pour les filières universitaires sportives. Le Cojo a passé l'appel suivant: «Les secteurs d'activité sont divers et les emplois pourraient être effectifs au cours des 365 prochains jours. Découvrez les différents secteurs auxquels il est possible d'envoyer une candidature spontanée:

de France) qui, selon Alain Juppé, alors Premier ministre, pouvait être l'occasion de donner une impulsion décisive à une politique de la ville. Les deux rapporteurs notent que «l'impulsion est restée sur la piste d'athlétisme du Stade de France. La tentation est grande, concluent-ils, de se bercer à nouveau d'illusions avec les futurs Jeux olympiques de 2024 ».

Direction et coordination générale, Communication et engagement, Finance et administratif, Partenariats, Relations internationale, Technique et sports, Impact et héritage. Pour accéder à toutes ces offres d'emploi, Paris 2024 a mis en place un site où il est possible de postuler à chaque domaine en question.»

L'appel est *a priori* alléchant mais éloigné du bassin d'employés potentiels: 4 000 emplois temporaires, 70 000 bénévoles, mais pas d'emplois pérennes.

En outre, les expériences d'autres compétitions sportives (la Coupe du monde de football, par exemple) montrent que celles-ci mettent en berne les ventes de produits de grande consommation. Les gens regardent la télévision au lieu de consommer. Les élus et conseillers du département de la Seine-Saint-Denis sont parfois eux-mêmes plus réservés que la *doxa* olympique; à l'instar de Stéphane Troussel, qui déclarait qu'«en matière d'impact pour les entreprises locales, c'est plus que mitigé» (AFP, 4 avril 2019). L'économie locale ou régionale sera-t-elle favorisée? C'est la question posée par Patrick Braouezec: «Au village olympique, il y aura des lits, des chaises, des armoires. Est-ce qu'on crée les conditions pour qu'ils soient construits par des entreprises en Île-de-France, ce qui limitera les coûts environnementaux, ou est-ce qu'on va les chercher au bout du monde?» (la-croix.com, 4 avril 2019). Il semble que Patrick Braouezec connaisse la réponse...

Pour le tourisme, l'équation est complexe. Les JO inciteront-ils les touristes «classiques» à repousser leur séjour à Paris et les empêcheront-ils de se rendre sur les sites dont ils ont tant rêvé — les musées, entre

autres? De ce point de vue, les JO de Londres ont été un fiasco: pendant ces JO, Londres a été une ville fantôme, le tourisme olympique s'étant substitué au tourisme classique des musées et des grands sites (baisse de 35 % selon le *Daily Mail*). Selon l'association londonienne de l'industrie hôtelière et de restauration British Hospitality Association, les revenus des restaurants à Londres ont baissé de 40 % pendant les JO et le nombre de touristes venus spécialement pour les JO n'a pas dépassé les 750 000 personnes – très loin des chiffres évoqués par les organisateurs, deux millions selon le secrétaire d'État en charge des Jeux, Hugh Robertson. Aux Jeux olympiques de Rio, en 2016, environ 500 000 visiteurs se sont rendus sur les différents sites de compétition. À Paris, les prix des hôtels vont, en outre, exploser, dans une capitale déjà devenue la seconde ville la plus chère du monde après Singapour. Paris, il faut le rappeler, est engorgée de touristes, avec plus de 17 millions par an (les responsables politiques cherchent à atteindre le chiffre hallucinant de 100 millions de touristes en France, chaque année). Paris est aujourd'hui la première ville de destination au monde. A-t-on encore besoin de faire venir de nouveaux visiteurs dans une sorte d'assaut final, de submersion généralisée par de nouvelles vagues de touristes toujours plus hautes, dans une noyade sans fin? On le voit: les JO sont surtout synonymes d'accélération du tourisme de masse aux conséquences financières désastreuses: les prix vont flamber.

On nous affirme que les 17 000 chambrées prévues pour les seuls sportifs dans le village olympique (ramenées après la Covid-19 à 14 000) seront reconverties, après les JO, en 2 000 logements, dont 900 chambres

d'étudiants. Il faut d'abord savoir qu'au coût initial de la construction de ces chambrées viendra évidemment s'ajouter le coût de leur transformation en appartements pouvant accueillir des familles plus ou moins grandes. Qui paiera la facture ? Pour rappel, le village olympique de Londres (2012) avait permis de mettre sur le marché 2 818 nouveaux logements, dont entre 700 et 1 379 logements sociaux (selon les sources d'information). À la location, il faut aujourd'hui payer au moins 2 500 euros pour un petit deux-pièces. Les loyers ont bondi de 25 % en quelques mois, dans l'ancienne banlieue plutôt pauvre de Stratford, du fait de la spéculation immobilière directement liée aux JO... Beaucoup de ces logements sont toujours vides. La Seine-Saint-Denis vient déjà de connaître une augmentation du prix du mètre carré, en pourcentage supérieur à celle de Paris — un premier record olympique (plus de 35 %). Et il y en aura d'autres...

Éliminer l'ancien, faire du « neuf » : l'exemple du Stade de France

Il y a en Seine-Saint-Denis des mesures d'expropriation directement liées aux JO de Paris 2024. Dans le cadre de la construction du village olympique, 15 000 athlètes seront logés dans une zone de 51 hectares préalablement rasée. Cette aire est pour tant considérée comme un bassin d'emplois. Sont ici concrètement visées 25 entreprises (BTP, archives, traiteurs...) et une école d'ostéopathes, soit environ 1 600 salariés ; outre un foyer de migrants rayé de la carte, le lycée professionnel Marcel-Cachin déplacé ;

le réfectoire et l'internat de l'école d'ingénieurs en mécanique Supméca devant être rasés.

Pourtant les JO sont toujours présentés comme une bonne nouvelle à la population et pour la population. On le sait, la spéculation immobilière avanta-gera, comme d'habitude, les foyers dont les capacités financières se situent bien au-delà de celles des populations actuelles. Car les JO sont une *centrifugeuse sociale*: les pauvres sont systématiquement éloignés de leurs quartiers d'origine. Les exemples récents ne manquent pas: Athènes, Sotchi, Londres, Rio. Toutes ces villes hôtes des JO ont laissé non seulement des équipements sportifs et des stades en jachère, mais aussi, très souvent, des villages olympiques à moitié vides, accélérant d'autant les déficits, le creusement des dettes publiques et même du PIB (Athènes est pour le coup une ville durablement marquée par l'échec des JO de 2004).

L'après-JO, le fameux héritage tant rabâché, engendre frustration, rancœur, ressentiment et grande désillusion en comparaison de la parole publique, souvent enthousiaste. Cette fois-ci, il faut croire les édiles, l'«héritage» serait le *nec plus ultra* de la candidature de Paris 2024.

D'emblée, on ne voit pas pourquoi ce que «1998» (la Coupe du monde de football en France et la victoire de l'équipe de France) et l'organisation de l'Euro 2016 n'ont pas réussi, les JO 2024 le réussiraient de leur côté. Depuis 1998, il y a plus de chômeurs en Seine-Saint-Denis, surtout chez les jeunes; 30 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté; la mortalité infantile est de 40 % à 50 % plus élevée que dans le reste du pays; l'État consacre 47 % de moins à l'éducation d'un

élève de Seine-Saint-Denis qu'à un élève de la ville de Paris; la violence est partout, en particulier dans les hôpitaux, avec des vols, des destructions, des dégradations, des atteintes à l'intégrité physique des médecins et des infirmiers, sans parler des zones envahies par le trafic de drogue à ciel ouvert; 50 % des jeunes de moins de douze ans ne savent pas nager.

On pourrait exhumer les propos délirants sur l'impact positif de la Coupe du monde de 1998 et de la victoire des « Blacks-Blancs-Beurs ». Mais un net recul de la qualité sociale de la vie en Seine-Saint-Denis a pu être constaté. Et les responsables politiques le savent mieux que les autres: les emplois comme les piscines olympiques ne seront jamais acquis à la population résidente. À moins que l'on ne donne crédit aux propos de Patricia Pelloux (directrice adjointe de l'Apur et ex-responsable des sites et infrastructures au Cojo): « Ce qui est bien pour les athlètes, a-t-elle osé, est bien pour les futurs habitants. » (*Urbanisme*, supplément n° 404).

Les mêmes édiles politiques (toutes tendances confondues) ne cessent de le répéter: le Stade de France aurait transformé la Seine-Saint-Denis et le regard sur la banlieue. Ce qui est parfaitement vrai. Ce département n'est regardé que par sa place liée au football et, depuis 2015, aux attentats terroristes aux abords mêmes du Stade de France. Surtout, le Stade de France a développé, si l'on peut dire, un désert à ses environs. Car un stade, c'est d'abord un lieu vide, et qui reste vide une grande partie de l'année (et donc qui coûte très cher) et qui, de plus, *fait* le vide autour de lui (peu d'habitations, peu de commerces, peu de vie). Le coût exorbitant de l'entretien du Stade de

France, pour quelques matches et concerts par an (entre vingt et trente événements), a été réglé pendant plus de vingt ans par les habitants, puisqu'il n'y avait pas d'équipe résidente et qu'aucune solution n'avait été trouvée avant que la société d'«e-sport» Team Vitality ne s'engage comme club résident³⁶. La Cour des comptes a estimé que le Stade de France avait coûté 330 millions d'euros à l'État, qui lui-même versait 16 millions d'euros annuels au consortium Vinci/Bouygues gérant le Stade de France — soit 5 % du budget annuel du ministère des Sports. Selon Patrick Braouezec, les habitants «étaient fiers d'accueillir un équipement à portée internationale. Ils se sentaient respectés» (lest-eclair.fr, 26 janvier 2018). Reste que les activités économiques créées ne sont pas du tout adaptées au bassin d'emplois. La population de Seine-Saint-Denis n'a donc eu que très peu accès aux emplois des entreprises nouvellement implantées car elle est en majorité peu qualifiée. Le «déficit d'image»

36. «Trois équipes du Team Vitality seront hébergées à partir de septembre 2019 dans le centre d'entraînement du Stade de France : Fifa, le jeu vidéo de football, dont l'un des meilleurs joueurs mondiaux, Corentin Thuillier, dit "Maestro", porte les couleurs du club; League of Legends Academy, c'est-à-dire les espoirs, car l'équipe "A" évoluant dans le championnat européen reste basée à Berlin; Rainbow Six, également en ligue européenne. Une équipe Rocket League pourrait également venir s'ajouter. Team Vitality, une des équipes d'e-sport majeures en Europe, a levé 20 millions d'euros de fonds, fin 2018, et dispose d'un budget annuel d'environ 5 à 6 millions d'euros. L'équipe dispose de partenaires importants, comme Adidas, Orange et Red Bull, dont les logos s'affichent sur les maillots des joueurs. Ce ne sera pas le cas pour le Stade de France.» (Sportbusiness.club, 26 juin 2018)

(*Immoweb*, 18 décembre 2017) de la Seine-Saint-Denis que regrettait Patrick Braouezec peut-il être renversé par des JO qui s'étalent sur seulement 15 jours et par le fameux héritage? Au contraire, la Seine-Saint-Denis va d'autant plus afficher l'image d'un département pour le coup totalement soumis au sport et dépendant de celui-ci; un territoire sportif avec une population prolétarisée, voire sous-prolétarisée et l'émergence de quelques poches urbaines «gentrifiées». La supposée «fierté» de posséder chez soi le Stade de France ne suffit pas: Patrick Braouezec parle au nom des habitants à qui l'on n'a rien demandé et qui n'ont eu à se prononcer ni sur les JO, ni sur le Stade de France. Dans les années à venir, on aura surtout de la Seine-Saint-Denis l'image d'une banlieue affectée au sport: immense esplanade sportive où la population ne pense, n'agit et ne vit qu'à travers le sport et ses compétitions récurrentes, toutes plus dispendieuses les unes que les autres. On est là dans une forme d'aliénation singulière, étendue à l'échelle de la population d'un vaste territoire, vis-à-vis duquel les édiles, toutes tendances confondues, rivalisent d'enthousiasme et de lyrisme dans la perspective des JO.

La Seine-Saint-Denis, un territoire olympique

Patrick Braouezec n'est pas seul à surestimer la capacité sociale du Stade de France. Le philosophe Bernard Stiegler, qui dirigeait l'Institut de recherche et d'innovation (IRI), proposait de «[...] faire en sorte que le territoire de Plaine Saint-Denis [...] devienne un laboratoire, une école, un lieu d'avant-garde, notamment

pour s'approprier ce qu'on appelle les *smart cities* ("villes intelligentes")». Il mettait en avant «l'extraordinaire dynamisme économique de ce territoire [la Seine-Saint-Denis], en particulier dans le sud du département avec cette très forte dynamique urbaine autour du Stade de France, un chantier commencé il y a vingt ans [...]» (*The Conversation*, 9 janvier 2017). Il s'agit en effet de faire du département de la Seine-Saint-Denis «un territoire olympique de premier plan», comme l'explique Stéphane Troussel dans *24 Actions pour les Jeux* — plan départemental d'accompagnement de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Celui-ci y annonce aussi que ce sont «200 millions d'euros que le Département va mobiliser entre 2016 et 2024 pour transformer durablement la Seine-Saint-Denis». Dans ce même document, les titres des chapitres et leur contenu sont tous situés dans une même veine sportive: «L'esprit d'équipe souffle sur le futur village», «Saint-Denis dans le grand bain», «Coup d'envoi d'une métamorphose programmée», «L'axe olympique», «Dans les starting-blocks», «Héritage environnemental: la barre placée très haut». Les rédacteurs déroulent une prose placée sous le signe du sport et, en particulier, une réflexion avant tout très orientée sur l'«adhésion populaire au projet olympique». L'idée est «de transformer l'image du département et d'en faire évoluer les représentations. En combinant l'universalité des Jeux avec la diversité et le multiculturalisme qui caractérisent la Seine-Saint-Denis, la candidature de Paris sera renforcée».

Comment le département le plus pauvre de France peut-il mettre en œuvre un budget d'une telle

ampleur? Les habitants n'ont jamais été consultés pour en décider. En outre, on l'a déjà souligné, le caractère universel des Jeux est très contestable puisque seule une élite sportive quasi professionnelle est appelée à en découdre dans les stades et les piscines. Quant au multiculturalisme de la Seine-Saint-Denis, on comprend mal en quoi il est associé au succès des JO. Les très nombreuses nationalités des habitants (plus d'une centaine) et leurs différences culturelles profondes ne constituent pas en soi une source de progrès qui, liée à l'olympisme, renforcerait la candidature de Paris 2024. Si le département de la Seine-Saint-Denis a sûrement besoin de changer d'image puisqu'il est avant tout connu et reconnu comme le département du football (le Stade de France) et des violences sociales (le taux le plus haut du nombre de crimes et délits pour 1 000 habitants), ajouter du sport au sport, les JO au football, ne changera pas l'image négative de ce territoire et, tout au contraire, la confortera.

Enfin, avant de prétendre que la population adhère aux Jeux olympiques, encore aurait-il fallu mesurer la réalité de cette adhésion. Aucun référendum local; très peu de rencontres contradictoires et, lorsqu'elles ont lieu, il y a très peu de participants. L'adhésion des habitants aux JO n'est donc pas vraiment de mise; il y a plutôt au sein de la population de la Seine-Saint-Denis un désintérêt général pour ces JO, voire une certaine indifférence, car il y a finalement aussi peu de contestation de cette foire aux muscles que de soutien.

Il n'en reste pas moins que les *24 Actions pour les Jeux* développent un argumentaire entièrement dédié à la promotion du sport *dans* le département, *par* le

département et *pour* le département. À la lecture de ce document, on a l'impression que la Seine-Saint-Denis n'a point de salut hors du sport.

Il est précisé qu'il faut «promouvoir à l'échelle du territoire départemental la pratique du sport au quotidien dans l'espace public. Le concept de "rue sportive" est particulièrement adapté pour se saisir des enjeux d'intégration urbaine des pratiques sportives en milieu extérieur». Rien n'est laissé au hasard : dès qu'un lieu est susceptible d'être utilisé autrement que de façon ludique ou libre, il le sera immédiatement : «Des parcours seront mis en œuvre dans les parcs départementaux, avec une implication de professionnels sportifs dans l'animation et l'encadrement, répondant ainsi à l'objectif partagé de rapprocher les pratiques libres et les acteurs institutionnels du sport. L'enjeu est notamment de remettre en état et/ou développer les parcours et agrès à vocation sportive dans les grands parcs départementaux (parc Georges-Valbon, parc du Sausset, parc de la Poudrerie, parc Jean-Moulin-Les Guilands). Ces aménagements visent à encourager la pratique sportive individuelle et collective ou encadrée.» La nature est intégrée dans l'olympisme *via* les sportifs qui en disposent. Mieux, on assiste même à une «olympisation» de la nature lorsque le Département souhaite développer les «24 heures pour la biodiversité», ou encore des «activités naturalistes afin de créer "les olympiades de la biodiversité"».

L'ensemble de la vie scolaire doit être aussi imprégné par le sport, d'abord avec la construction de nouveaux équipements sportifs par exemple, dans le cadre du «Plan Ambition Collège 2015-2020». Il

s'agit de favoriser l'orientation sportive des jeunes générations: «Le dispositif [«Odyssée Jeunes»] s'adresse à l'ensemble des collèges du territoire et les établissements [qui] s'en saisissent pour mener leurs projets. L'objectif de cette action vise donc à déployer des projets en lien avec les Jeux olympiques dans un grand nombre d'établissements.» On fait appel aux jeunes et à leurs institutions pour intégrer le sport et l'olympisme à leur formation scolaire, jusque dans des «projets de voyages pédagogiques sportifs pour renforcer la mobilisation des jeunes autour de la candidature à travers des projets d'échanges qui favorisent le dialogue interculturel dans l'esprit de l'olympisme».

Et ce n'est pas fini: la jeunesse (d'ailleurs, de quelle jeunesse s'agit-il?) est à nouveau requise, celle qui «est au cœur du projet olympique porté par Paris 2024. Le Département souhaite favoriser leur [les jeunes] implication et leur mobilisation en montrant qu'ils sont partie prenante de la vie publique dans une perspective citoyenne avec les Jeux olympiques et paralympiques comme fil conducteur. Leur soutien à la candidature de Paris suppose qu'ils soient eux-mêmes acteurs dans cette aventure collective pour occuper la place centrale qui est la leur dans ce projet». La jeunesse, dans son ensemble, y compris celle qui ne développe pas d'intérêt pour l'olympisme ou le sport de compétition, est sommée de s'y intéresser dans le cadre de «rencontres [...] organisées sur la thématique des Jeux à l'occasion de conférences, colloques, expositions, etc.». Et pourquoi pas «organiser des olympiades des collèges» entre élèves de CM2 de Paris et de Seine-Saint-Denis, «autour de manifestations mettant à l'honneur les valeurs de l'olympisme, du sport, de la

santé et de la solidarité. [...] À ces rencontres sportives seront associés des ateliers pédagogiques et ludiques sur l'histoire et les valeurs de l'olympisme, sur la nutrition et la santé par la pratique sportive ».

Et ce n'est toujours pas fini : après les voyages, la vie publique, l'histoire, la nutrition et la santé, voici l'art ; un art lui aussi soumis au sport et à l'olympisme. À nouveau, des « parcours devront, quelle que soit la forme artistique, explorer à travers le prisme du sport des sujets tels que l'évolution des sociétés, la santé, l'éducation, la culture, les droits de l'homme, les droits de l'enfant... et donner lieu à des pratiques pédagogiques innovantes ». Aussi, « les projets [...] viseront à mettre en perspective les pratiques sportives pour observer en quoi elles viennent nourrir et/ou questionner les pratiques artistiques, les esthétiques contemporaines, le rapport à la représentation et au spectacle. Ils doivent permettre de favoriser le croisement des publics culturels et sportifs en créant ainsi de nouvelles passerelles et en promouvant un nouveau regard des uns sur les pratiques des autres ». Non content de solliciter la jeunesse collégienne, le Département veut aller encore plus loin : « Le Département se mobilise pour associer toute la jeunesse du territoire aux animations et activités de soutien à la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Il est tout particulièrement attaché à y associer les 11 000 enfants et jeunes suivis par les services départementaux de l'Ase [Aide sociale à l'enfance]. » Le Département ne recule devant rien : même l'Aide sociale à l'enfance est sommée de soutenir le « rêve olympique ».

À cette jeunesse, on demande en fin de compte seulement d'adhérer au projet olympique. Or, ce projet n'est pas le sien. Il vient d'un autre lieu, d'une autre « planète » : le CIO. Quinze journées de JO doivent-elles impliquer une telle mobilisation de la jeunesse ? Reste que si celle-ci ne comprend pas le pourquoi et le comment de cette mobilisation, le Département, lui, « participera ainsi à l'appropriation des enjeux des Jeux par l'ensemble de la jeunesse du territoire et permettra ainsi non seulement leur déclinaison sur les enjeux propres à la jeunesse mais également la constitution d'un héritage pour le territoire ».

On retiendra de toute cette analyse que le sport est placé au centre de toutes les préoccupations pédagogiques. Il devient l'axe presque unique, le pivot central de toutes les réflexions sur nos sociétés et, par exemple, précisément, sur l'art. Au-delà du jargon communicationnel, le Département soutient l'idée pourtant déjà très présente d'un sport qui a envahi le domaine de l'art et où se mélangent les publics, toujours sous la dominante du sport. Le patrimoine est lui aussi impliqué dans une direction particulière, celle des équipements sportifs — stades pour l'essentiel, piscines, etc. : « Le Comité départemental du tourisme proposera des visites dédiées à la thématique du sport et du patrimoine dans tout le département : sport et immigration, visites de piscines, des lieux du cyclisme, du football. [...] Toutes ces balades et visites auront pour but de montrer l'implication du territoire dans la candidature, de mettre en avant les acteurs locaux autour des valeurs liées au sport et à l'olympisme et de “matérialiser” les quartiers au cœur du concept olympique de Paris 2024. »

On retrouve dans les objectifs que se donne la Seine-Saint-Denis les «valeurs olympiques», qui ne sont d'ailleurs jamais définies. Il y est fait appel aussi au grand ancien, Pierre de Coubertin; celui par qui est célébré le rapprochement «du corps et de l'esprit, du sport et des arts». Comment peut-on encore aujourd'hui convoquer Coubertin et le donner en exemple à la jeunesse? On ne s'arrêtera pas en si bon chemin: «Le Comité départemental du tourisme pourra [proposer] notamment des promenades sportives et des “parcours de santé littéraire” sur les lieux nombreux qui symbolisent l'attachement de la Seine-Saint-Denis au sport.» On peut y ajouter aussi des «parcours de street art» pour faire vraiment jeune.

Et, enfin, bien sûr, le développement d'emplois ou plutôt [d']«emplois d'avenir, en encourageant les associations sportives à proposer aux jeunes peu ou pas qualifiés, un premier emploi d'éducateur sportif ou d'animateur sociosportif dans un club». «Le rêve olympique» maintient ainsi les jeunes du 93 dans la zone du sport, qualifié d'avenir. Le but recherché est de «labelliser des actions de partenaires en intégrant une dimension olympique à certaines de leurs actions (le parallélisme des challenges de l'entrepreneuriat et sportifs, les vertus partagées entre coaching d'équipe et coaching sportif, l'intégration des personnes en situation de handicap et la valorisation du handisport...)».

Bref, à bien y regarder, les JO doivent devenir le principal vecteur de toute la politique du Département vis-à-vis de ses administrés. À coups de slogans («intensifier la pratique sportive pour tous», «mobiliser le monde culturel et la “Génération 2024”»), le département de la Seine-Saint-Denis cherche à se

positionner dans le renforcement des «coopérations territoriales et internationales pour accompagner la candidature et accueillir le monde». Le «monde» du sport, sans doute, mais pas la diversité du monde; le monde du sport professionnel et de son marché sans aucun doute, mais pas le monde ordinaire ou commun. Le «monde» lié à l'exploit, à la prouesse, à la performance mais pas aux liens simples, usuels, ordinaires des individus entre eux. Selon le Département de la Seine-Saint-Denis, «l'enjeu est de penser les transformations urbaines et sociales liées à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et au-delà, de construire des villes du futur: espace du vivre-ensemble, de dialogue interculturel, d'économie sociale et solidaire, d'inclusion sociale et de transition écologique». D'abord le sport, ensuite le vivre-ensemble, toujours sous la dominante du sport.

POUR EN FINIR AVEC PIERRE DE COUBERTIN

PIERRE DE COUBERTIN a fait l'objet de nombreux travaux scientifiques étudiant avec recul ses valeurs et ses actions. Nous ne reviendrons pas ici sur ce débat. Nous avons cependant choisi de reproduire quelques extraits de ses œuvres démontrant à quel point il était conscient de l'idéologie que véhiculait l'olympisme tel qu'il le réinventait ; et à quel point il est inacceptable aujourd'hui de se réclamer de lui ou d'inciter des enfants à le faire ! Morceaux choisis.

Race et racisme

«La théorie de l'égalité des droits pour toutes les races humaines conduit à une ligne politique contraire à tout progrès colonial. Sans naturellement s'abaisser à l'esclavage ou même à une forme adoucie de servage, la race supérieure a parfaitement raison de refuser à la race inférieure certains privilèges de la vie civilisée [...]. Le devoir de ces maîtres est d'essayer d'élever la race

inférieure à leur propre niveau; mais une telle œuvre d'éducation est très lente.» («*France on the wrong track*», in *The American Monthly Reviews*, avril 1901, p. 449)

«Ô sport, tu es la Fécondité! Tu tends par des voies directes et nobles au perfectionnement de la race en détruisant les germes morbides et en redressant les tares qui la menacent dans sa pureté nécessaire. Et tu inspires à l'athlète le désir de voir grandir autour de lui des fils alertes et robustes pour lui succéder dans l'arène et remporter à leur tour de joyeux lauriers.» («Ode au sport», in *L'Idée olympique*, Verlag Karl Hofmann, [1912] 1967, p. 39)

«Pour le timide, le faible, l'indolent, la vie n'est pas tenable [...]. Nulle part la sélection n'est plus impitoyable. Il y a deux races distinctes: celles des hommes au regard franc, aux muscles forts, à la démarche assurée et celle des maladifs à la mine résignée et humble, à l'air vaincu. Eh bien! c'est dans les collèges comme dans le monde: les faibles sont écartés; le bénéfice de cette éducation n'est applicable qu'aux forts.» («L'Éducation anglaise», in *La Réforme sociale*, 1^{er} juin 1887, p. 647)

Colonialisme

«Le sport est un facteur éminent des entreprises coloniales, à tel point que coloniser sans une vigoureuse préparation sportive constitue une dangereuse imprudence [...]. Le sport épurera les Lettres et tuera l'érotisme en lui enlevant ses lecteurs. Ce cancer littéraire, dont les générations précédentes s'étaient flattées bien étrangement d'annihiler

l'action délétère [...], ne peut être combattu que par l'hygiène intégrale de l'esprit réalisée en procurant à la jeunesse des distractions honnêtes.» (« Le sport et la société moderne », in *La Revue hebdomadaire*, n° 25, 20 juin 1914, pp. 376-386)

« La France est de tous les pays du monde celui dont l'empire s'est le plus agrandi en cinquante ans. Détenir un pareil record et ne pas même le savoir, n'est-ce pas honteux ? La vérité est que l'empire colonial français est le plus beau du monde. » (« Un programme d'action », in *La Revue pour les Français*, n° 4, 25 avril 1910)

Sport (définition, nature, dynamique)

« De sorte qu'on peut aisément tirer cette conclusion qu'aujourd'hui, comme jadis, la tendance du sport est vers l'excès. Voilà sa caractéristique psychologique par excellence. Il veut plus de vitesse, plus de hauteur, plus de force... toujours plus. C'est son inconvénient, soit ! au point de vue de l'équilibre humain. Mais c'est aussi sa noblesse, et même sa poésie. » (Préambule à *Pédagogie sportive*, Georges Crès & Cie, 1922)

« L'alpha et l'oméga de la pédagogie sportive consistent à provoquer ou à favoriser l'opération de bronzage moral par le bronzage physique, du bronzage de l'âme par le bronzage du corps. » (Bulletin n° 4 du Bips (Bureau international de pédagogie sportive), 1931, p. 10)

« Le sport produit un plaisir physique assez intensif pour être qualifié de voluptueux. Nombre de sportifs l'attesteront, il atteint le double caractère impérieux et troublant de la passion sensuelle. Il existe donc

une volupté sportive qui pacifie les sens, pas seulement par la pratique mais par la satisfaction.» (*Pédagogie sportive, op.cit.*, p.133)

«Que la jeunesse bourgeoise et la jeunesse prolétarienne s'abreuvent à la même source de joie musculaire, voilà l'essentiel; qu'elles s'y rencontrent, ce n'est présentement que l'accessoire. De cette source découlera, pour l'une comme pour l'autre, *la bonne humeur sociale*, seul état d'âme qui puisse autoriser pour l'avenir l'espoir de collaborations efficaces.» (*Ibid.*, p.145)

«Tous les sports pour tous; voilà sans doute une formule qu'on va taxer de follement utopique. Je n'en ai cure. Je l'ai longuement pesée et scrutée; je la sais exacte et possible. Les années et les forces qui me restent, seront employées à la faire triompher.» («Lettre olympique», *in Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1919)

Sport et racisme

«Les races que nous avons coutume de regarder comme "coloniales", nous autres Européens, parce qu'en ces derniers siècles nous avons entrepris de les dominer et de les diriger, ne sont pas, pour la plupart, rebelles au sport [...]. Les sports sont un instrument de disciplinisation. Ils engendrent toutes sortes de bonnes qualités d'hygiène, de propreté, d'ordre, de self-control. Ne vaut-il pas mieux que les indigènes soient en possession de pareilles qualités et ne seront-ils pas ainsi plus maniables qu'autrement? Mais surtout ils s'amuseront.» («Les sports et la colonisation», *in Revue olympique*, janvier 1912, pp. 8-9)

Antisémitisme

«Le peuple hébreu ne prend pas rang dans l'histoire universelle ni du point de vue politique, ni du point de vue économique, son rôle est à cet égard insignifiant. Les Juifs sont demeurés profondément asiatiques. On ne les connaît guère qu'à travers les capitaux amassés par certains d'entre eux. Âpres et persévérants au gain, habiles et rusés en affaires, ils se sont rendus odieux, mais derrière leurs vices se tient un idéalisme obstiné et farouche [...]. La puissance primordiale du sang juif que quelques gouttes suffisent parfois à lui assurer la conquête d'un foyer.» (*Histoire universelle*, tome II, Société de l'Histoire universelle, 1920, pp.23 sqq)

Sport et guerre

«[Le sport] doit être pratiqué avec ardeur, je dirai même avec violence. Le sport, ce n'est pas l'exercice physique bon pour tous au point de vue de l'hygiène à condition d'être sage et modéré. Le sport est le plaisir des forts ou de ceux qui veulent le devenir physiquement et moralement. Il comporte donc la violence, l'excès, l'imprudence. Rien ne le tuerait plus sûrement que de le vouloir emprisonner dans une "modération" qui est contraire à son essence.» («Le sport, élément de paix» (manuscrit), in *Centenaire Pierre de Coubertin*, Presses de l'Imprimerie nationale, 18 juin 1964)

«Les sports ont fait fleurir toutes les qualités qui servent à la guerre: insouciance, belle humeur, accoutumance à l'imprévu, notion exacte de l'effort à faire

sans dépenser des forces inutiles...» (*Essais de psychologie sportive*, Payot et Cie, 1913, p. 261)

«Aujourd'hui, les découvertes de la science nous ont révélé que tout ce qui vit obéit à cette même loi de guerre, d'où découle fatalement la loi d'inégalité. La guerre en effet crée des vainqueurs et des vaincus et la postérité du vainqueur bénéficie de l'héritage de la victoire de même que l'héritage de la défaite pèse sur la postérité du vaincu.» (*Le Respect mutuel*, Félix Alcan, 1915, pp. 52-53)

«J'admettrais fort bien pour ma part de voir, en pleine guerre, les armées adverses interrompre un moment leurs combats pour célébrer les Jeux musculaires loyaux et courtois.» («Après les Jeux de la X^e Olympiade, Los Angeles», in *Bulletin* n° 9 du Bips, 1932, p. 3)

«[...] il n'est que juste de dire qu'à défaut de guerre, le sport permet d'éviter la crise redoutable à laquelle est vouée toute jeunesse non sportive. La monstrueuse campagne qui se poursuit en faveur de l'éducation sexuelle n'apportera qu'un renfort à la pornographie. Seul le sport donnera aux jeunes Latins — comme il l'a donné aux jeunes Anglo-Saxons — la recette pour devenir homme sainement.» (*Essais de psychologie sportive*, *op. cit.*, p. 131)

Olympisme et Jeux olympiques

«L'olympisme n'a pas reparu au sein de la civilisation moderne pour y jouer un rôle local ou passager. La mission qui lui est confiée est universelle et séculaire. Il est ambitieux; il lui faut tout l'espace et tout le

temps.» (« L’emblème et le drapeau de 1914 », in *Revue olympique*, août 1913)

« La première caractéristique essentielle de l’olympisme ancien aussi bien que de l’olympisme moderne, c’est d’être une *religion*. En ciselant son corps par l’exercice comme le fait un sculpteur d’une statue, l’athlète antique “honorait les dieux”. En faisant de même, l’athlète moderne exalte sa patrie, sa race, son drapeau. [...] La seconde caractéristique de l’olympisme, c’est le fait d’être une *aristocratie*, une *élite* : mais, bien entendu, une aristocratie d’origine totalement égalitaire puisqu’elle n’est déterminée que par la supériorité corporelle de l’individu et par ses possibilités musculaires multipliées jusqu’à un certain degré par sa volonté d’entraînement. » (« Les assises philosophiques de l’olympisme moderne » (message radiodiffusé de Berlin, le 4 août 1935, par le baron Pierre de Coubertin), in *L’Idée olympique*, *op.cit.*, pp.129-132)

« Les Jeux Olympiques ne sont point de simples championnats mondiaux, mais bien la fête quadriennale de la jeunesse universelle, du “printemps humain”, la fête des efforts passionnés, des ambitions multiples et de toutes les formes d’activité juvénile de chaque génération apparaissant au seuil de la vie. » (« L’appel aux lettres et aux arts », in *Mémoires olympiques*, Bureau international de pédagogie sportive, 1931, pp.77-82)

« *L’olympisme* est une grande machinerie silencieuse dont les rouages ne grincent pas et dont le mouvement ne s’arrête point malgré les poignées de sable que certains jettent sur elle avec autant de persévérance que d’insuccès pour tâcher d’entraver son fonctionnement. » (« La victoire de l’olympisme », in *L’idée*

olympique, op. cit., p. 80. Texte original dans *La Revue sportive illustrée*, 16^e année, 1920, n° 2, p. 2)

Les Jeux olympiques et les femmes

«Une petite Olympiade femelle à côté de la grande Olympiade mâle. Où serait l'intérêt? [...]. Impratique, inintéressante, inesthétique, et nous ne craignons pas d'ajouter: incorrecte, telle serait à notre avis cette demi-Olympiade féminine. Ce n'est pas là notre conception des Jeux olympiques dans lesquels nous estimons qu'on a cherché et qu'on doit continuer de chercher la réalisation de la formule que voici: l'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec l'internationalisme pour base, la loyauté pour moyen, l'art pour cadre et l'applaudissement féminin pour récompense.» («Les femmes aux Jeux olympiques», in *Revue olympique*, n° 79, juillet 1912, p. 109-111)

Les Jeux olympiques de Berlin 1936

«[...] Il en fallut pour faire face aux difficultés auxquelles le Führer avait opposé d'avance le mot d'ordre de sa volonté. *Wir wollen bauen*, et pour résister aux attaques déloyales et perfides par lesquelles on a tenté ici et là d'abattre la construction qui s'élevait. Souvenirs d'espérance enfin, car sous l'égide du drapeau aux cinq anneaux symboliques se sont forgées des ententes musculaires plus fortes que la mort même [...]. Que le peuple allemand et son chef soient remerciés pour ce qu'ils viennent d'accomplir.» («Discours du baron

de Coubertin pour la clôture des Jeux olympiques de Berlin», in *L'Idée olympique*, op. cit., p.135)

«L'idée olympique sacrifiée à la propagande? c'est entièrement faux! La grandiose réussite des Jeux de Berlin a magnifiquement servi à l'idéal olympique [...]. On s'inquiète en France de ce que les Jeux de 1936 ont été éclairés par la force et la discipline hitlériennes. Comment pouvait-il en être autrement? Il est éminemment souhaitable au contraire que les Jeux entrent ainsi avec ce bonheur dans le vêtement que chaque peuple tisse pendant quatre ans à leur intention.» («Les Jeux à Tokyo en 1940? Déclarations de M. Pierre de Coubertin recueillies par André Lang», in *Le Journal*, 27 août 1936)

«[Les Jeux de Berlin en 1936] ont été, très exactement, ce que j'ai souhaité qu'ils fussent [...]. À Berlin on a vibré pour une idée que nous n'avons pas à juger, mais qui fut l'excitant passionnel que je recherche constamment. On a, d'autre part, organisé la partie technique avec tout le soin désirable et l'on ne peut faire aux Allemands nul reproche de déloyauté sportive. Comment voudriez-vous dans ces conditions que je répudie la célébration de la XI^e olympiade? Puisqu'aussi bien cette glorification du régime nazi a été le choc émotionnel qui a permis le développement immense qu'ils ont connu.» («Comment M. de Coubertin conçoit les Jeux olympiques, par Fernand Lomazzi», in *L'Auto*, 4 septembre 1936)

**VINGT ET UNE THÈSES
SUR LE SIÈCLE DU SPORT**

Le capitalisme du III^e millénaire soumet le vivant à la concurrence généralisée d'une économie politique mondialisée, nationale et transnationale. L'exploitation pérenne, sinon éternelle, du milieu naturel (terre, air et mer) est le fait d'un *capitalisme exterministe* qui s'est établi sur la base de la *compétition* étendue et profonde que se livrent des entreprises qui naissent et meurent, selon un cycle de rotation plus ou moins rapide et permanent, et dans le cadre d'un État-nation toujours dominant. Intégrée à l'ensemble des institutions que les hommes se sont donné, et jusque dans l'école, la compétition assigne les individus de leur naissance à leur mort à une société dont la matrice politique est la lutte de tous contre tous, dans l'ensemble des lieux où surgit et se maintient la vie. Cette compétition incessante est à la fois le vecteur politique, le moteur social et l'énergie idéologique d'une économie unique et unifiée malgré une grande diversité politique (démocratie, monarchie, dictature, autocratie...).

Le sport naît à la fin du ^{xix}^e siècle et se déploie en tant que *projet* politique et idéologique dans un cadre économicopolitique capitaliste structuré par la forme compétitive de l'organisation globale des rapports sociaux. Le sport produit et reproduit à son image les grandes catégories sociopolitiques que sont le corps, le temps et l'espace dans les formes *réifiées* – l'athlète, le chronomètre et le stade – d'un nouvel ordre spectaculaire (les écrans à perte de vue) du « troisième âge du capitalisme » (Ernest Mandel). L'essence de la compétition sportive s'apprécie selon plusieurs modalités qui s'articulent entre elles : elle est une lutte contre soi (son propre corps) et contre les autres (les concurrents, les adversaires...), dans une recherche permanente du « dépassement de soi » ; enfin, elle est une lutte contre la nature (un obstacle). Au cœur de la compétition sportive se crée une logique jamais assouvie de battre des records, une logique maligne qui engendre ce que Hegel appelle le « mauvais infini ».

Le sport s'est, au fur et à mesure du temps historique, assimilé à une sorte de « seconde nature » de l'humanité, parvenant à naturaliser la compétition, la rendant atemporelle. Dans sa totalité, la société se produit et se reproduit par le biais d'une telle compétition universelle naturalisée dont le sport est à la fois l'un des principaux ressorts et son dessein sinon son destin. Le sport *hic et nunc* est celui de la seule compétition qui se déploie dans un espace circonscrit, simulant la nature (stades,

piscines...) dans un temps découpé et sans cesse mesuré. Ce faisant, il s'oppose au jeu, à l'activité physique ou encore à l'exercice musculaire, qui ne procèdent que de la gratuité, de la spontanéité, de la liberté de mouvement et sans cadre préétabli. Le rapport du corps à la nature (ce «corps non organique de l'homme», Karl Marx) est libre lorsque celle-ci n'est pas bridée par un quelconque cadre ou appareil coercitif.

— 4 —

En quelques dizaines d'années, le sport est devenu l'un des vecteurs les plus actifs et performants du développement économique du monde; en l'occurrence, le *capitalisme financier*, avec son marché de marques (les logos), de sportifs (les transferts), d'équipements désormais numérisés (les stades), ses paris, étayé par une idéologie puissante et efficace (la santé, la jeunesse, l'éducation, la culture...). Le sport a conquis la totalité de la planète. Il a envahi la Terre (le ciel et la mer, compris) par la multiplication d'événements récurrents, assujettissant tous les hommes à un rythme permanent de compétitions qui se déploient du local au global, et *vice versa*. Tous les États (y compris ceux qui ne sont pas membres de l'Onu, à l'instar du Saint-Siège et de la Palestine) sont unis entre eux par le sport et cherchent à se différencier et à se concurrencer par le sport. À l'époque du glacis soviétique, la RDA avait construit son système politique et social sous le régime d'un *mode de production étaticosportif*. Chaque individu, dès sa naissance, était un sportif en puissance. Aujourd'hui, les sujets des États-nations se métamorphosent en virtuels adhérents

relais de puissantes organisations supranationales (CIO, Fifa...), dont l'unique moteur est la compétition dans le cadre d'un *spectacle sportif permanent* (Jeux olympiques, Coupe du monde...). Sont ainsi convoquées, à l'échelle planétaire et dans le cadre non figé des États (il y a plus de nations dans la «famille olympique» qu'à l'Onu), toutes les compétitions de toutes les disciplines à toutes les échelles territoriales possibles et peut-être même au-delà — des prophètes envisagent des compétitions sur la Lune! Les dirigeants de ces multinationales du sport et tous ceux qui en dépendent (entraîneurs, médecins, sportifs, avocats...) constituent une nouvelle *classe sportive mondiale transnationale*. À un sport mondialisé s'associe une classe monde sportive. Ce monde n'est pas une autre société qui serait l'utopie enfin réalisée d'un monde meilleur. Il constitue un *projet* de société, le souhait d'une dystopie qui, en développant le tourisme et les technologies de l'informatique et du numérique, façonne un nouvel ordre unifié du monde lui-même unifiant tourisme et nouvelles technologies. Le marché économique ouvert par la compétition sportive est infini qui, s'appuyant sur les États-nations, cherche à dépasser leurs frontières étroites. La compétition sportive et sa traîne idéologique ne cessent de se perpétuer «dans les siècles des siècles»...

— 5 —

L'«e-sport» est compatible avec la Charte olympique. Il pourrait résoudre les problèmes actuels liés au déficit des villes candidates aux JO, pour leur substituer des «e-villes» pour des «e-jeux». Tout

l'écosystème économique du secteur du sport est bouleversé par la révolution, ou plus exactement la *contre-révolution numérique*. Plateformes et réseaux inondent d'informations et d'images le monde entier qui lui sont retournées *via* le *follower*, soit un client à qui les Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple) proposent une « expérience émotionnelle » forte du sport dans le stade, afin de le fidéliser et recueillir le maximum de données (*big data*).

— 6 —

Le temps et l'espace, tels que l'économie politique les structure et les déploie, s'organisent par et pour le déploiement du monde du sport. Le sport est l'institution qui a réussi la fusion entre l'espace et le temps de la modernité. L'espace physique est sans cesse reconfiguré par l'impact du sport et de ses équipements logiques. Celui-ci pulvérise la nature (il métamorphose les paysages) par l'implantation d'artefacts et la bétonisation intensive. Puis il s'infiltré dans tous les lieux possibles, enfin il surgit et se stabilise dans un *lieu autonome* à travers l'émergence, la cristallisation et la multiplication de la *forme stade*. Le temps de la vie qui s'écoule est non seulement soumis au sport, mais il prend aussi la forme du sport : l'humanité est évaluée sur ses capacités à franchir avec régularité des obstacles temporels et spatiaux. Si le sport est l'objet de calculs et de mesures permanents, il s'exerce sur les individus sous la forme d'une succession incessante de compétitions scandées par l'espoir entretenu de la chute ininterrompue des records : « Il faut, de toute nécessité, se mesurer avec

quelqu'un ou avec quelque chose ; si vous n'avez pas de rival sur vos talons, ayez du moins, pour vous inciter, un record devant vos yeux.» (Pierre de Coubertin) L'espace comme le temps du monde sont dominés par la compétition sportive qui s'intègre désormais à tous les écrans de réception mis à la disposition de masses adhérentes et presque adhésives. *Le sport est le mouvement permanent sur lequel roule la société en tant qu'ultime projet d'une société sans projet.*

— 7 —

Mieux que le reflet le plus visible du système d'organisation capitaliste avec ses événements mondiaux, régionaux et locaux (Jeux olympiques, Coupes du monde, d'Europe, des nations...), le sport est devenu en quelques années son *projet* le plus abouti en termes d'accumulation d'équipements (stade, piscine, salle polyvalente...), d'augmentation continue de ses adhérents (licenciés), et surtout dans sa capacité à capter au même moment l'attention de milliards d'individus dans des spectacles télévisuels abolissant le temps du cycle de la nature. Le sport de compétition, en particulier le football, ne connaît pour seule saison que celle de son marché ; il est l'unique saison d'un nouveau temps. Au temps cyclique des saisons, au rythme du jour et de la nuit, s'est substitué le temps artificiel du sport. On se souviendra de ce Bureau des modifications météorologiques censé assurer des journées sans pluie sur Pékin, durant les JO de 2008 : des canons antiaériens utilisaient des cartouches chimiques pour balayer les nuages...

L'essor du *tourisme*, première industrie du monde, est l'autre et dernier grand phénomène social de masse en prise avec les compétitions sportives. Les événements sportifs mondiaux drainent et fixent des millions de touristes, consommateurs de produits nuisibles (Coca-Cola), de dispositifs de captation (de la vision et de l'argent) liés aux nouvelles technologies de l'informatique de masse (Alibaba) et de la territorialisation financière (Airbnb). Les vagues de touristes déferlant dans les villes ligotées aux événements sportifs sont compactes et denses ; elles se multiplient et se succèdent à un rythme soutenu. L'afflux de touristes occupés à consommer du sport et ses produits dérivés ressort d'une nouvelle phase d'expansion marchande de la sphère de l'économie sportive. Les stades sont vite transformés en des *lieux d'aimantation et de concentration du tourisme de masse*. Ils sont « un nouvel actif, constate Larry Brown, un des sept élus qui dirigent le comté de Las Vegas, sur [le] marché du divertissement. Les casinos ne suffisent plus : les gens ne veulent plus venir à Las Vegas juste pour s'asseoir derrière une table de jeux, il faut leur offrir tout un portefeuille d'activités. » Lieu d'accueil de néotouristes, les stades participent de l'abstraction généralisée des lieux en tant que lieux d'abstraction d'un temps comprimé par le spectacle sportif, imprégné de performances et de records. « Ennemi de l'aventure, de l'imprévu, du désordre », le touriste trouve dans la compétition sportive le « calcul, la prévision, le *management*, la *croissance* » (Rodolphe Christin). Tout comme le sport, le tourisme n'a jamais fait

progresser la paix dans le monde et pas davantage entre les peuples. En revanche, le tourisme sportif perturbe la vie des habitants qui le supportent de moins en moins, et les oblige à fuir leurs propres villes. Il aggrave la pollution par les déplacements en avion. La véritable « immigration sauvage » ou le « grand remplacement » se repère dans le néo-nomadisme du tourisme sportif et la pénétration au cœur de tous les logements du sport quotidien, quand le stade importe davantage que les lieux associés au temps de la découverte suscitée par le voyage et quand le logement devient un stade miniature.

— 9 —

Le sport de compétition ne correspond déjà plus à un événement placé sous les seuls projecteurs des multiples médias (presse, radio, télévision, Internet). La médiatisation du sport se fait par le sport; le sport est *comme* un média, le plus puissant média du monde, un *ultramédia* confirmant la thèse de Marshall McLuhan — à savoir que « le vrai message, c'est le médium lui-même ». Les manifestations sportives déversent sans interruption des flots de résultats, de statistiques et d'anecdotes qui saturent l'espace comme le temps. « Le sport ne s'arrête jamais » afin qu'on « oublie la politique », comme l'énonce la chaîne de télévision qatari BeIN sport. Le sport engendre un système d'information unique : l'important n'est pas ce que la presse, la radio ou la télévision disent du sport; le message du sport, c'est le sport. L'idéologie sportive se diffuse par son

propre canal, sans rencontrer la moindre résistance. Le sport, qui se trouve consacré par le spectacle du stade élevé au stade ultime du spectacle, s'est hissé au niveau du plus grand système médiatique jamais inventé. Il a franchi le seuil d'un *dispositif visuo-acoustique majeur* pour atteindre un appareil complexe qui a pris la forme de l'espace public. La passion pour le sport se transforme en passion de l'image du sport, en « iconomanie » (Günther Anders) sportive. Et cette couverture sportivomédiatique est universelle, sécrétant un lien continu et invisible entre la technologie audiovisuelle planétaire et de masse et les grands événements sportifs auxquels elle est appareillée. Surgit et se déploie un *système audiovisuel sportif planétaire* qui plonge ses racines dans les États-nations pour apparaître et se développer en tant que superstructure mondiale unifiée.

— 10 —

La compétition sportive n'est pas qu'une succession régulière d'épreuves ou de matchs dont le record ou la victoire est le but ultime. Elle est un *spectacle* au sens qu'elle instaure un rapport nouveau entre le corps et la vision. La compétition engage une forme de vision : elle fabrique une vision structurée comme une feuille de calcul ; elle initie la *fonction calculante* liée au temps et à l'espace, divisés en segments infinis et abstraits. À la froideur du sport de compétition sous l'emprise du calcul permanent s'associe le corps transformé en une équation d'un mouvement en proie au temps et

à l'espace dénaturalisés, standardisés, chosifiés. Le stade en constitue la cristallisation visuelle.

— 11 —

Le stade est bien plus qu'un moyen et davantage qu'un instrument dédié au sport. Il est l'édifice d'une intense élaboration technologique qui en fait la matrice exemplaire d'une concentration audiovisuelle unique, d'un tropisme spectaculaire inégalé. Le sport de compétition et sa logique interne de confrontation, en vue du record ou de la victoire, orientent toute l'organisation des stades jusqu'à leur technologie liée à l'informatisation du lieu et de ses abords.

— 12 —

Le stade est le lieu technologique de l'excès d'un spectacle qui ne se rassasie plus de la seule vision du sport, mais de son accès sans cesse augmenté et de sa vision sans cesse améliorée. Le stade n'est plus le lieu du seul spectacle sportif, il est le spectacle d'un lieu, mettant en œuvre sportifs et spectateurs dans le cadre d'une compétition généralisée. La technologie audiovisuelle du stade, ce *technostade*, est omniprésente et remet en cause tout jugement sur ce que l'on voit; elle s'affirme comme la *négarion* de tout jugement, et même de toute possibilité de jugement. Dans ce lieu interdit au regard interrogateur, investigateur et scrutateur, mais ouvert à une technologie de la vision orientée et captée par un dispositif d'écrans d'échelles variées et par la mise en œuvre

d'applications infinies, se met en place une nouvelle vision du monde: une vision totale ou une hypervision sur un monde fermé, clos sur lui-même. La fusion entre voir et être vu, la fausse intimité (le stade comme maison, le spectateur comme téléspectateur, l'écran comme miroir) engendrée par une visibilité prégnante et obsédante, ainsi que la démesure (*hybris*) du stade transforment les spectateurs en vecteurs actifs de leur propre aliénation. Le stade surgit tel le creuset ou le microcosme, à la fois hypermoderne et archaïque d'un «totalitarisme technocratique» (Günther Anders) généralisé, centrifuge (tous les regards dans la même direction) et centripète (l'irradiation de la compétition). *Le stade représente l'apothéose du projet technologique dans un monde sans projet.* La technologie du stade associée aux techniques corporelles sportives se sont substituées à la jouissance directe de la nature, gratuite, et du corps, libre de toute entrave. Le stade est une nouvelle machine visuelle intégrée à un dispositif de réseaux fiables, de capteurs, de serveurs et de systèmes informatiques traitant les flux de données, de Smartphones, de géolocalisations et de protocoles multiples de «réalité augmentée», le *smart stadium*. Le stade se métamorphose en un écran aux bords sans limite. À cela s'ajoute l'abolition de la langue; ne plus se parler, en finir avec la conversation et le dialogue, tchatcher par écran interposé *via* les réseaux.

— 13 —

Dopage, violence, racisme... sont *constitutifs* du sport et ne sont pas des dérapages, des excès, des déviations, ses marges, ni les preuves visibles ou tangibles

qui feraient la démonstration évidente du caractère néfaste du sport. Le dopage pas plus que la violence ou le racisme ne gangrènent le sport, ni ne le pervertissent. Ils l'organisent, l'ordonnent, l'harmonisent avec l'ensemble d'une société qui les a définitivement adoptés. Dans cette logique, loin d'être méprisés, les sportifs convaincus de dopage sont de nouvelles vedettes, au statut particulier. Ceux qui meurent si jeunes, victimes du dopage, sont désormais des héros; mieux encore, les martyrs d'une cause juste: le sport. Comme mourir à la guerre exonérait de tout jugement sur la guerre elle-même, mourir en sportif glorifie à tout jamais celui qui se sacrifie sans remettre en cause le sport. Le dopage, la violence ou encore le racisme (antisémitisme inclus) sont consubstantiels au sport. Ils ne l'altèrent pas; ils n'en sont pas des excroissances monstrueuses; ils sont la *vérité* du sport.

— 14 —

Le sport destiné et adapté aux handicapés fait du handicap l'objet d'une nouvelle compétition et un atout. Le handisport est le développement banalisé, accepté et même revendiqué du sport de compétition. Il redouble la forme valide du sport de compétition. Loin de réunir valides et handicapés, la compétition les maintient dans leur différence tout en exacerbant une identité «déficiente» (malentendant, aveugle, défaillant intellectuel, etc.). Au cœur du sport, la vraie séparation entre les valides et les handicapés est maintenue et exacerbée par la fausse similitude de leurs compétitions respectives. La compétition entre les

handicapés reproduit la compétition entre les valides, ajoutant une série de critères propres à la reconnaissance et à la permanence du handicap.

— 15 —

Le sexe est partout dans le sport : chez les athlètes, aux abords des lieux de compétition dans de vastes bordels, au cœur du village olympique. Il est devenu un élément à part entière de la compétition sportive : une pratique en vue d'une meilleure performance. Le sport n'empêche pas la sexualité ; il la revendique, il l'exacerbe à la faveur d'un érotisme lacé à la performance. L'érotisme sportif est associé à la violence de l'effort, au défolement des énergies, à une libido orientée par la brutalité des gestes, la bestialité des chocs et les commotions entre les corps. La sexualité est intégrée en tant que composante de la compétition sportive, jusqu'à être revendiquée comme séparation naturelle entre les sexes ou les orientations sexuelles (les Gay Games). L'athlète est l'objet sexuel *par excellence*, dont la visualisation intensive du corps est teintée d'érotisme : quasi-nudité exhibée, tension des membres, contacts rapprochés, parfois intimes, avec les autres corps... La compétition sportive elle-même se structure sur la base du refoulement de la sexualité libre vers une sexualité bridée, orientée et canalisée ; la pulsion sexuelle est verrouillée vers la compétition. La sexualité est ramenée au « stade prégénital » (Sigmund Freud). Quant à la compétition sportive, elle participe d'une « déssexualisation du corps » (Herbert Marcuse). On assiste dans le sport de compétition non seulement à une « déssexualisation de la sexualité » et

à une «homosexualisation inconsciente» (Theodor W. Adorno) mais aussi et surtout à l'émergence d'une «homosexualisation du sexe» (Reimut Reiche). La sexualité s'oriente vers une homosexualité refoulée: le sport de compétition favorise l'homosexualité sans la libérer. L'homosexualité est considérée comme une féminisation ou une masculinisation, et donc une faiblesse. Un érotisme narcissique et falsifié nimbe la compétition; un érotisme phagocyté par la compétition. Au principe de plaisir associé au jeu spontané, libre et gratuit entre les individus délivrés de l'angoisse de la compétition, un jeu satisfaisant en lui-même, se substitue un érotisme né de la compétition sportive coloré par le travail, imprégné de souffrance et de masochisme.

— 16 —

Aux Jeux olympiques, seuls 5 % des épreuves sont mixtes. Le sport ne réunit les deux sexes dans une même compétition que de manière marginale. Opposés au mélange des sexes, les organisateurs des événements sportifs (JO, coupes du monde, etc.) et leurs compétitions génèrent une essentialisation de la différence des sexes. Le sport de compétition organise et maintient la séparation des sexes en tant que sexes naturellement séparés. Selon le genre, on ne court pas dans le même couloir, on ne nage pas dans la même ligne d'eau. L'émancipation du sexe féminin serait pourtant de *s'identifier* au sexe masculin au moyen de la compétition. Présentée comme émancipatrice (le «deuxième sexe» rejoindrait enfin

les performances du sexe masculin), la compétition sportive soutient au contraire l'immutabilité de la différence des sexes sur la base d'une inégalité des sexes supposée naturelle. La défaite du sexe féminin a été entérinée par la victoire de la compétition sportive féminine. La compétition est la justification permanente de la supériorité du monde des hommes sur celui des femmes. Et la féminisation du sport correspond à la fausse orientation politique de l'émancipation des femmes. Dans la compétition, les femmes sportives ont succombé au ralliement à la « virilité masculine ». À travers la compétition, elles ont cherché à combler une différence de nature anatomique : la force physique. Toutes les compétitions directes entre les hommes et les femmes se font au détriment de ces dernières : battues physiquement. La compétition sportive des femmes, sa médiatisation immodérée, substitue une fausse égalité des sexes à une vraie différence phylogénique.

— 17 —

La critique du sport n'est pas plus excessive qu'outrancière voire radicale. Seul le sport est démesure (« La tendance du sport est vers l'excès », Coubertin) et radical, au sens qu'il saisit l'homme lui-même ; son corps qu'il transforme en un engin balistique ou en une machine à lancer des objets. L'étude sociologique du sport est née, il y a un siècle, grâce à Heinz Risse, auteur allemand de l'ouvrage intitulé *Sociologie du sport* publié en 1921. Il soutient dans ce livre discrètement critique que « le sport peut englober l'ensemble de la culture corporelle

d'un peuple [...]; le sport, en tant qu'idéologie, doit être dérivé d'une structure sociale extérieure (par exemple, le système industriel)». L'auteur pointe les éléments du «côté absolument rationnel qui est le propre de notre sport actuel: l'évaluation de la performance, l'entraînement régulier, la recherche du record [...]». Cette analyse sociologique du sport a été reprise et radicalisée au mitan du xx^e siècle dans les revues *Partisans* (1964, 1966 et 1968), *Le Chrono enrayé* (1970-1998) et *Quel corps?* (1975-1997). Elle s'est vite étendue à une critique de la société dans sa totalité. Le sport de compétition est analysé comme l'un des principaux rouages du mode de production capitaliste dont il reproduit la chaîne aliénante à travers la concaténation suivante: compétition — rendement — mesure — record. Dans son ouvrage intitulé *Sociologie politique du sport* (1977), l'universitaire Jean-Marie Brohm a développé la critique du sport en dévoilant l'*homologie structurelle* qui existe entre le système industriel capitaliste et l'organisation du sport de compétition. Il a également dévoilé l'*aliénation* collective et individuelle à laquelle le sport contribue: le devenir étranger aux autres et à soi-même, la perte d'esprit. Il a mis en lumière la fonction sociopolitique de la *logique* de la compétition sportive en tant que lieu d'incubation majeure du racisme, du nationalisme, de la violence et du dopage.

— 18 —

La mise en retrait, sinon la retraite effective, pratique et théorique, de la critique du sport, le décrochement de sa *praxis* originelle, sont tout d'abord dus au

poids écrasant et en apparence irrésistible du sport de compétition. Elle est la conséquence : — de la puissante massification sportive liée au développement du secteur « sport » (un marché, des équipements) dans le cadre de la globalisation/mondialisation des sociétés, elle-même redoublée par le spectacle télévisuel permanent et le tourisme de masse ; — de l'intégration du sport dans la vie quotidienne et surtout en tant que vie quotidienne ; — du tumulte contagieux des supporters dans le stade se métamorphosant en *aficionados*, puis en hooligans, qui se prolonge jusqu'aux téléspectateurs et à l'ensemble des individus en proie au chauvinisme et au nationalisme sportifs ; — de l'intégration réussie des anciens tabous, et, en particulier, celui du dopage perçu comme « inévitable » et désormais revendiqué comme nécessaire à la bonne qualité du spectacle du sport. L'exténuation sinon l'extinction de la critique du sport est de façon concomitante l'ultime résultat de l'effacement de la *subjectivité du sujet* politique pour une attitude positive ou contemplative à l'égard de la réalité sportive.

— 19 —

La critique du sport qui se prétend aujourd'hui encore « radicale » se présente un peu pompeuse et toujours plus arrogante. Elle ressasse ce qu'elle avait su critiquer à une époque éclairée — une époque révolue. Elle persévère dans des analyses périmées et entretient sa rente critique grâce à une façon de stabulation intellectuelle ; elle rumine dans son enclos, loin du monde. À bout de souffle, épuisée, cette critique asséchée n'est

plus le ferment de la contestation du sport, et encore moins le creuset d'une lutte toujours possible. Elle remâche son *lamento* antisportif et condamne avec opiniâtreté et véhémence le dopage et la violence, ou encore le racisme. Elle se complaît dans une attitude satisfaite d'elle-même, enchantée de son isolement, fascinée par son esseulement. Theodor W. Adorno soutenait qu'«aucune théorie, pas même la vraie, n'est à l'abri de la perversion qui la change en délire, dès qu'elle a perdu le rapport spontané avec l'objet». Incapable de s'opposer au réel, la critique du sport est enlisée dans son délire qui sera son tombeau.

— 20 —

La critique du sport doit à l'avenir, et pour son avenir, approfondir la question du dopage, de la violence et du racisme en tant que composantes du sport. Ces faits sociaux appartiennent au sport lui-même et ils sont le socle du sport spectacle en tant que ses éléments fondateurs. La critique du sport doit envisager que le sport est *immédiatement* le dopage, *immédiatement* la violence. Et que le sport, ce sont *immédiatement* le racisme, la xénophobie et aussi l'homophobie. Le sport est permis par le dopage, ainsi que par le racisme et par la violence. *Il se consolide sans cesse par ses mauvais côtés, ses dérives, ses excès.* Il « progresse » grâce à ce qui lui est *a priori* extérieur sinon étranger. Le sport n'est pas un phénomène de société parmi d'autres, plus ou moins détaché ou même très éloigné d'un contexte général ; il est le lien entre tous les phénomènes les plus détestables de la

société, parmi lesquels la violence («canalisée»), le racisme (exhibé et «combattu»), le dopage (la lutte contre –) et l’argent («partout»).

— 21 —

La critique du sport (comme toute critique) n’a pas de côté positif. Sa seule «positivité» tient à sa *négativité permanente et déterminée* du sport tel qu’il est, et ce jusqu’à nier sa propre négation déterminée (la critique) en disparaissant au bon moment pour réapparaître au moment opportun. Contrairement à ce que certains voudraient croire, il ne peut exister de projet de la critique du sport au sens d’une entreprise critique durable, planifiée dans le temps. L’idée même d’un projet de la critique du sport constitue un non-sens absolu. La critique du sport n’a pas de projet et elle n’est pas un projet puisque son seul objectif est la disparition de son objet : le sport.

GLOSSAIRE

Apur: Atelier parisien d'urbanisme.

CIO: Comité international olympique.

CNO hôte/CNOSF: Comité national olympique hôte/
Comité national olympique et sportif français.

Cojo: Comité d'organisation des Jeux olympiques.

Gip: Groupement d'intérêt public.

JOP: Jeux olympiques et paralympiques.

Mouvement olympique: «Outre le CIO, le Mouvement olympique comprend les fédérations internationales de sports (FI), les comités nationaux olympiques (CNO), les comités d'organisation des Jeux olympiques (Cojo), toutes les autres fédérations, institutions et organisations reconnues, ainsi que les athlètes, les juges, les arbitres, les entraîneurs et autres techniciens du sport.», *in Feuille d'information*, «Le Mouvement olympique», mise à jour avril 2015 (olympic.org).

OBS: Olympic Broadcasting Service SA. Société anonyme suisse, domiciliée au château de Vidy, 1007, Lausanne (Suisse). Inscrite au registre du commerce sous le numéro d'identification suisse

CHE-110.055.196, avec ses filiales et membres affiliés – particulièrement Olympic Broadcasting Services SL, une société à responsabilité espagnole, domiciliée à Calle Torrelaguna 75, 28027 Madrid (Espagne), sous le numéro d'identification fiscale espagnole (CIF) B-83747691.

OIT: Organisation internationale du travail.

RFID: Radio frequency identification (radio-identification).

Solideo: Société de livraison des équipements olympiques présidée par Anne Hidalgo et créée le 28 février 2017, article 53 de la loi n° 2017-257.

STIF: Syndicat des transports Île-de-France, devenu Île-de-France Mobilités.

Tas: Tribunal arbitral du sport (Lausanne, Suisse).

INDEX

A

Abgrall, Fabrice 108
Adorno, Theodor
 W. 178, 182
Ahmad al-Fahd al-Sabah 14
Anders, Günther 173, 175
Andreff, Wladimir 30
Arthaud, Nathalie 24
Auger, Fabrice 108
Autissier, Isabelle 82

B

Bach, Thomas 7, 8, 14, 63, 117
Balaudé, Jean-François 91
Baudrillard, Jean 10, 51
Bélaval, Philippe 18
Belloubet, Nicole 81
Benjamin, Walter 83
Berger, Laurent 67
Bernard, Alain 85
Bolt, Usain 130
Borne, Élisabeth 81

Braouezec, Patrick 134,
 135, 138, 143, 144
Brohm, Jean-Marie
 98, 108, 180
Brown, Larry 171
Brundage, Avery 90
Buzyn, Agnès 81

C

Caillat, Michel 98
Carlos, John 109
Castex, Jean 8, 46
Cazeneuve, Bernard 17
Chirac, Jacques 35
Christin, Rodolphe 171
Cluzel, Sophie 81
Collomb, Gérard 81
Cornut-Gentille,
 François 136

D

Darmanin, Gérard 81
De Baillet-Latour, Henri 90

De Coubertin, Pierre
5, 17, 33, 34, 81, 82, 87,
90, 112, 151, 153, 157,
159, 161, 170, 179
Denormandie, Julien 81
Dhorasoo, Vikash 25, 26
Douillet, David 93
Drut, Guy 35

E

Estanguet, Tony 11, 46, 68

F

Flessel, Laura 81, 87
Flyvbjerg, Bent 30
Freeman, Cathy 110
Freud, Sigmund 177

G

Gafner, Raymond 95
Georgelin, Jean-Louis 22
Giacometti, Alberto 102
Giffard, Alain 67

H

Hausmann, Georges
Eugène 5
Hegel, Georg Wilhelm
Friedrich 166
Hemingway, Ernest 44
Hidalgo, Anne 5-7, 13,
21, 27, 28, 35, 41, 46, 53,
54, 63, 76, 115, 116
Hitler, Adolf 107,
108, 120, 121

Hollande, François 16, 18
Hugo, Victor 15
Hulot, Nicolas 81

J

Juppé, Alain 137
Juvénal 33

K

Kandinsky, Vassily 102
Kelso, Paul 104
Kokouendo, Rodrigue 136
Koolhaas, Rem 100

L

Lang, André 161
Lapasset, Bernard 68
Lomazzi, Fernand 161

M

Macron, Emmanuel 6,
13, 16, 21, 81, 116
Mailly, Jean-Claude 67, 68
Mandel, Ernest 166
Maracineanu, Roxana 88
Marcuse, Herbert 177
Martinez, Philippe 67
Marx, Karl 167
Masseglia, Denis 7, 46, 63
McLuhan, Marshall 172
Mélenchon, Jean-Luc 24
Mesnil, Romain 93
Mézard, Jacques 81
Moreau, Denis 91

Mori, Yoshiro 69
Müller, Norbert 95

N

Napoléon III 131
Nixon, Richard 76
Nora, Pierre 16
Nyssen, Françoise 81

O

Owens, Jesse 107, 108

P

Parienté, Robert 98
Pascal, Blaise 3
Pelloux, Patricia 142
Perrault, Dominique 18, 50
Philippe, Édouard 81
Picon, Antoine 47
Poutine, Vladimir 121
Poutou, Philippe 24

R

Reiche, Reimut 178
Ricœur, Paul 16
Riefenstahl, Leni 109
Riegl, Aloïs 20, 21
Riner, Teddy 101
Risse, Heinz 179
Robertson, Hugh 139

S

Sadin, Éric 51
Sagez, Bernard 68
Samaranch, Juan Antonio 90
Sarkozy, Nicolas 131
Scott, Matt 104
Ser Miang Ng 63
Simonnet, Danielle 25, 26, 31, 71
Sinclair, Iain 133
Smith, Tommie 109
Stewart, Allison 30
Stiegler, Bernard 144

T

Taranto, Pascal 91
Thibault, Bernard 70
Thomazeau, François 108
Thuillier, Corentin 143
Troussel, Stéphane 134, 137, 138, 145

V

Valls, Manuel 30
Vidal, Frédérique 88
Villeneuve, Philippe 22
Viollet-le-Duc, Eugène 13

Z

Zidane, Zinédine 18

TABLE DES MATIÈRES

UNE FOI IRRÉPRESSIBLE	
DANS LES JEUX OLYMPIQUES	3
NOTRE-DAME DE PARIS-2024.....	13
Opportunisme politique et mémoire confisquée	15
L'« olympisation » des monuments	16
La confusion des monuments	20
Notre-Dame, un signal olympique	21
PARIS 2024 : <i>Fluctuat nec mergitur</i>	23
Du fond et de la forme	23
La fausse évidence de la compétition sportive	29
Du sport partout	32
« L'olympisme en action »	37
Paris 2024, un déferlement idéologique	40
Paris, un parc olympique	43
Communiquer tous azimuts	45
<i>Olympic smart city</i> et écologie	46
Durabilité et <i>legacy</i>	52
Voies olympiques : deux poids deux mesures	55
Un marketing optimiste, trop optimiste	57
L'OLYMPISME EST LIBERTICIDE	63
Une liberté sous contrat	63
De chapitre en chapitre	65

La loi olympique et paralympique	78
La propagande olympique: de l'école à l'université	83
L'École polytechnique au secours du sport	87
La mémoire sélective des JO	89
Face à un olympisme omnipotent, une Université qui ne joue pas son rôle	90
LA BIBLE DES JO : LA CHARTE OLYMPIQUE	93
LES VRAIES FAUSSES VALEURS	
DES JEUX OLYMPIQUES	115
LES BONS CONSEILS DE L'APUR	125
LA SEINE-SAINT-DENIS	
EN PROIE AUX JEUX OLYMPIQUES	133
« Nous sommes prêts ! »	134
Création d'emploi et ruissellement olympique	136
Éliminer l'ancien, faire du « neuf » :	
l'exemple du Stade de France	140
La Seine-Saint-Denis, un territoire olympique	144
POUR EN FINIR AVEC PIERRE DE COUBERTIN	153
Race et racisme	153
Colonialisme	154
Sport (définition, nature, dynamique)	155
Sport et racisme	156
Antisémitisme	157
Sport et guerre	157
Olympisme et Jeux olympiques	158
Les Jeux olympiques et les femmes	160
Les Jeux olympiques de Berlin 1936	160
VINGT ET UNE THÈSES	
SUR LE SIÈCLE DU SPORT	163
GLOSSAIRE	185
INDEX	187